

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-X-37) Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, mardi 24 novembre 1942

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361*

SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES
Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 3361

L'armée allemande de Stalingrad menacée d'encerclement (Voir en page 3)

Canadiens de nom ou de fait

Le racisme est un critère arbitraire — L'Angleterre, pôle d'attraction de trop nombreux Canadiens — Le professeur Scott et M. Sandwell — Une anecdote significative — Les espoirs de l'avant-guerre

Le racisme est détestable, qu'il soit allemand, espagnol ou britannique. Il exprime un retour à une conception primée, barbare, de l'individu, ne retenant chez lui que les notes individuelles matérielles, sans se soucier des valeurs de charité et de civilisation dont il est le porteur. A notre époque, l'Allemagne hitlérienne, empruntant au Français Gobineau une argumentation pseudo-scientifique, a fait de la race un mythe extrêmement pernicieux. Cette dialectique politique s'efforce de diviser les hommes en maîtres et en serviteurs, selon qu'ils appartiennent à telle ou telle nationalité, à telle ou telle famille ethnique; comme si la pigmentation de la peau, la forme carrée ou arrondie du crâne, la ligne du nez formaient des critères définitifs et indiscutables.

Théorie funeste, dont nous subissons aujourd'hui les dangereuses répercussions. La victoire des Alliés, croyons-nous, aura pour résultat d'éliminer de la terre ces conceptions grossièrement matérialistes où la justice ne trouve pas son compte. Il faut néanmoins reconnaître que, si l'Allemagne a exagéré odieusement les implications des théories racistes, elle n'est pas la seule contrée à se réclamer de la race. D'autres pays le font aussi, sous des formes plus modérées, aussi efficaces, même si elles agissent souvent inconsciemment.

C'est une vieille boutade, dont les Anglais intelligents sont les premiers à rire, que d'affirmer que trois sujets britanniques venus du Royaume-Uni, où qu'ils se trouvent dans le monde, ont le sentiment très net de former à eux seuls l'Empire britannique. Fierté nationale exaltée, expression hyperbolique et un peu risible d'un patriotisme s'étendant partout où flotte un Union Jack au-dessus d'un comptoir commercial.

Chez des esprits butés et facilement fanatiques, un pareil orgueil peut causer des dégâts et compromettre la vie nationale de plusieurs pays. On l'a bien vu au Canada où certains Canadiens de langue anglaise considèrent notre pays comme une plantation où il fait bon venir faire fortune, mais qui jugent indigne d'eux-mêmes de lui témoigner un attachement patriotique. Pour eux, la patrie, c'est la petite île mercantile très loin au-delà des mers, qu'ils regardent comme un phare. Ils entendent mieux le *Big Ben* que le carillon de la tour à Ottawa; en jetant les yeux sur le canal Rideau, ils songent davantage à la Tamise. Leur rêve est d'aller finir leurs jours au vieux et cher pays: *going back home*, la formule est heureuse et exacte.

Ce n'est pas le fait, est-il besoin de le souligner, de tous les Canadiens de langue anglaise. Mais il reste que beaucoup, que beaucoup trop d'entre eux, pensent ainsi. C'est là la source des difficultés de l'équilibre canadien. Tant qu'ils n'auront pas renoncé à des allégeances extérieures, il sera impossible d'arriver à une véritable union nationale.

Question d'état d'esprit beaucoup plus que de naissance. Il y a des Anglo-Canadiens installés au pays depuis longtemps, qui descendent, par exemple, de l'émigration loyaliste consécutive à la révolution américaine, et qui sont plus farouchement *Britishers* que certaines gens nés là-bas et venus par la suite au Canada. C'est ainsi qu'à plusieurs égards sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici, sir John A. Macdonald, né en Ecosse, s'est révélé un premier ministre plus canadien que son Wilfrid Laurier, dont l'ascendance canadienne remontait à 1666, et que M. Mackenzie King, dont le grand-père a lutté pour la reconnaissance du gouvernement responsable. Le *jus soli* est donc assez vain en ces matières.

Dans sa polémique avec le professeur Frank Scott, le directeur de la *Saturday Night*, M. B.-K. Sandwell, lui-même né en Angleterre, a donc parafaitement raison de soutenir que les Canadiens de fraîche date ont autant le droit que quiconque de participer à l'élaboration de la politique canadienne, à condition qu'ils soient complètement débarrassés de leurs sentiments et de leurs modes de pensée originaires. Les procédés de naturalisation, s'ils suffisent à conférer la citoyenneté canadienne, sont impuissants à créer une âme canadienne.

Le racisme est donc une considération extérieure au sujet. Il ne sert qu'à entretenir des notions erronées. S'il n'y avait qu'à s'informer du lieu de naissance des gens

pour s'assurer de la valeur de leur patriotisme, ce serait beaucoup trop simple.

L'Anglais de bonne race est souvent beaucoup plus affranchi de préjugés réactionnaires que le colonial endure. Dans son très intéressant ouvrage, *Canada, Today and Tomorrow*, dont une traduction française paraîtra à Montréal dans quelques semaines, l'observateur averti qu'est William-Henry Chamberlain raconte une anecdote significative. Durant son séjour dans notre pays, il fit la connaissance d'un officier à la retraite de l'armée anglaise, venu s'installer au Canada pour y faire des affaires. Cet Anglais intelligent ne se priva guère de critiquer certaines habitudes de son pays, de blâmer, par exemple, la *old-school tie*, de juger le système éducatif britannique inapte à préparer à la nation de véritables élites, etc., etc. Au terme de ses remarques, il confiait à son interlocuteur: "Comme c'est bon d'exprimer tout haut ce qu'on pense et je peux le dire à vous, un Américain. Je ne pourrais m'exprimer aussi franchement devant un Canadien, vous savez, sans courir le risque d'être lynché."

On ne saurait marquer d'un trait plus vif la différence entre l'Anglais à l'esprit ouvert et l'Anglo-Canadien qui pense encore comme s'il vivait sous George III. L'union nationale est-elle réalisable, dans ces conditions? Bien optimiste qui l'affirmerait sans quelque hésitation.

Quelques années avant la guerre, il était possible de noter, dans l'opinion anglo-canadienne, des signes évidents d'autonomie. Ce fait était particulièrement sensible chez les jeunes universitaires et parmi les intellectuels séduits par ce qu'on est convenu d'appeler les idées de gauche. Et cependant, à l'automne de 1939 et dans les mois qui ont suivi, tout s'était évanoui. Serait-ce que la plupart d'entre eux manquaient des moyens nécessaires pour faire connaître leurs sentiments et pour peser sur l'orientation générale des esprits et de la politique au Canada? Il est possible qu'il en ait été ainsi. Le fait demeure que ces leurs d'espoir se sont très vite dissipées et que les Anglo-Canadiens ont fait bloc pour se livrer à une surenchère loyaliste désastreuse.

La résistance admirable, — nous l'écrivons avec une sincérité non équivoque, — de la Grande-Bretagne aux assauts des forces nazies n'a pas pu contribuer à chauffer à blanc le patriotisme désaxé de nos concitoyens de langue anglaise. Parce que les Anglais se montraient courageux et tenaces, était-ce une raison suffisante pour que nous oublions aussitôt nos devoirs premiers à l'égard de la patrie canadienne? Pourquoi fausser la hiérarchie des valeurs? Les hasards de la guerre avaient voulu que la Grande-Bretagne tombât au cours de la première manche et que ce fût la France qui maintint la résistance, s'imaginant-elle que les Canadiens français, si attachés qu'ils demeurent spirituellement et intellectuellement à leur ancienne patrie, se seraient de ce fait découverts une allégeance envers la France? Toute personne sensée sait bien le contraire.

Beaucoup de gens s'insurgent quand ils entendent des Canadiens français se déclarer les seuls véritables Canadiens. L'affirmation dépasse-t-elle tellement la réalité? L'expression est regrettable, car nous ne tenons pas à cette exclusivité. Mais est-elle fautive? Là, et là seulement, est la vraie question. Nous ne demandons pas mieux que tous les habitants du Canada pensent et agissent en Canadiens. Jusqu'ici, nous estimons que nous formons le seul groupe ethnique à nous être comportés ainsi et à ne pas nous être laissés abattre à cet égard par les tourments et les situations compliquées. Cette attitude, elle est conforme à la ligne de notre histoire. Elle n'a jamais varié depuis le jour où nos ancêtres ont pris possession de ce pays, pour s'y créer une patrie définitive, pour eux comme pour leurs descendants.

Le racisme ne suffit donc pas à juger les hommes. Mieux que le sang, les esprits et les cœurs forment le véritable critère qui permet d'apprécier la qualité du patriotisme de ceux qui s'estiment de passage au Canada et de ceux qui y sont pour y vivre et pour y mourir.

Roger DUHAMEL

24-XI-42

Le carnet du grincheux

Tout s'explique. Voyez la Presse d'hier soir, fond de la 1ère page, déclaration d'appui à M. King, à l'occasion de l'élection d'Outremont. La Presse devient organe quasi officiel du parti libéral fédéral, trois jours après l'accession de M. Du Tremblay au Sénat. Ne cherchez pas plus loin. Vrai, tout s'explique.

La Presse est collaborationniste. "Collaborationnisme" avec lui" (M. King). C'est ça: la presse collaborationniste. Cela aussi s'explique.

La Presse va déclasser le Soleil. Et le Canada est écarté. Le vrai journal de M. King, c'est la Presse. Le Canada? La feuille à M. Godbout.

La "formation complète" dont parlait M. Godbout à Berthier, samedi, c'est l'inscription des enfants dans le parti libéral. Qui donc a dit que du nazisme de Hitler au libéralisme de Québec, il y a la différence de zéro, à double zéro?

La Presse bat la marche, Lamarche fait la Presse et le Canada ferme la marche. Ça n'est pas l'esprit de l'escalier, c'est l'escalier des grands esprits.

En 1917 M. Du Tremblay était candidat libéral anticorruptionniste, — et combien! — dans le comté de Laurier-Outremont. Et il était élu député Laurieriste. Depuis on a divisé le comté de Laurier-Outremont en deux, et M. Du Tremblay a coupé en deux le terme anticorruptionniste. Il a raccourci le mot... et il est devenu sénateur. Le temps passe et les convictions aussi: surtout quand elles ne sont pas profondément enracinées. On s'assoit à l'ombre de l'opportunisme... et l'on s'endort. Là aussi, ça s'explique.

Ça n'est pas une invitation que M. Vien a reçue, lui, mais un ordre, un ordre auquel il a obéi avec autant d'empressement que s'il se fût agi d'un raid de commandos contre Dieppe.

Les organisateurs du candidat conscriptionniste dans Outremont téléphonent aux électeurs et aux électrices pour leur offrir de les voter en automobile, gratuitement, le jour du scrutin. C'est ce qui s'appelle économiser l'essence pour intensifier l'effort de guerre.

Partout, dans Outremont, les affiches du candidat de la conscription sont écrites en bleu et en rouge. Ne serait-ce pas le signe avant-coureur d'une union prochaine des impérialistes libéraux et des impérialistes conservateurs?

Ces mêmes affiches, quand elles sont installées à la montre d'innombrables magasins, reçoivent, chaque soir, un éclairage abondant. C'est sans doute très conforme à la politique de l'économie du courant électrique.

La Gazette a recours au dictionnaire Caspell pour trouver la signification d'un mot français, lui découvrir un sens obscur qu'il n'a pas, ne peut pas avoir dans le cas qui l'intéresse. Mais tous les moyens sont bons à la vieille comédie de la rue Saint-Antoine, dès qu'il s'agit de nuire à quelqu'un qui contrecarre son sentiment de loyalisme abject.

Le Grincheux

24-XI-42

Citation d'actualité

Héritiers de cet outil de précision, (le français) respectons-en la justesse. Soumettons-nous de bonne grâce à ses exigences bienfaisantes, car sa justesse est liée à sa délicatesse. Manier cet instrument est un art dont l'exercice suppose, outre la connaissance d'une grammaire subtile entre toutes, la pratique d'analyses grammaticales et logiques sans lesquelles nul ne peut en maîtriser la syntaxe, l'étude attentive et sans cesse reprise d'un vocabulaire qui ne tolère pas l'imprécision.

"En pensant à ces exigences du français pris comme langue de haute culture, je disais récemment qu'on peut et doit apprendre bien des langues, mais qu'on ne peut en avoir qu'une. Permettez-moi d'ajouter ici qu'à moins d'en avoir une, on n'en apprendra jamais bien d'autres. L'Europe est pleine de portiers d'hôtels qui peuvent indiquer aux voyageurs leur chemin en quatre ou cinq langues différentes. Ces portiers sont gens fort utiles mais nos Universités ne sont pas des Ecoles d'Industrie Hôtelière. On rencontre assez souvent d'aimables personnes qui peuvent dire toutes les sottises du monde en deux ou trois langues différentes, mais un mot n'est pas moins sot pour être polyglotte; il n'en est que plus redoutable. Chacun de nous n'a qu'une langue: c'est français qu'il ne cesse de parler même quand c'est en anglais qu'il s'exprime et qu'il ne peut pas ne pas écrire même si c'est en anglais qu'il écrit."

Etienné GILSON

(Extrait d'une allocution radiophonique sur le Français et la Philosophie, à Montréal, le 30 mars 1940.)

LIRE EN PAGE 6: Les blocs-notes par Omer Héroux et Emile Benoist.

C'est à cet ancien premier ministre que le Sud-Afrique doit de ne participer à la guerre qu'en Afrique — La remise de Dakar à la coalition alliée — Le rôle de Darlan et celui du maréchal Pétain — Les histoires qu'on raconte sur Dakar aux Allemands

Fabricants anglais inquiets des effets du prêt-bail sur leurs industries

Le fait saillant des dernières vingt-quatre heures, c'est la cession de Dakar et de la région avoisinante, en Afrique française, à la coalition anglo-américaine, par l'entremise de l'amiral Darlan. Un accord américain avec le représentant officiel de l'Etat français dans les Antilles françaises assure aussi la neutralité de la Martinique et de la Guadeloupe. A l'heure présente, sauf l'Indochine, tout l'empire colonial français, de Saint-Pierre et Miquelon jusqu'à Madagascar, est sous bonne garde, de la part des Alliés. L'Allemagne et ses associés n'y peuvent plus rien faire. Et jusqu'à quel point cela les contrarie, on s'en rend compte facilement. On ignore quel est le sort définitif du maréchal Pétain, depuis les derniers événements survenus à Vichy, mais il se confirme qu'il prendra bientôt sa retraite. C'était à prévoir, dès le jour où les Allemands rompirent l'armistice de 1940 en envahissant l'Etat français dont le maréchal est nominativement le président.

ACTIONS MILITAIRES

Du côté de la Tunisie, peu de neuf. Les escarmouches continuent, entre les troupes de l'Axe et celles de la coalition anglo-franco-américaine. Les combats aériens aussi, autour de Bizerte et de Tunis. Tant vers le sud que le long du littoral de la Tunisie, les soldats alliés progressent. La combinaison italo-allemande n'a pas réussi jusqu'ici à dresser le barrage qu'elle voulait élever contre la pénétration alliée en Tunisie. Le Maroc et l'Algérie passés eux-mêmes du groupe anglo-américain aidé des Français libérés dans ces régions, on ne tardera pas à voir les troupes allemandes jetées à la mer ou forcées de s'embarquer en vitesse pour le continent européen, à ce que l'on peut croire.

En Libye, la 8e armée britannique a passé Agadabia, à 100 milles au sud de Bengasi et poursuit les Italo-Allemands qui retraitent vers El-Agheila. Une dépêche de provenance marocaine parle d'un combat qui se livrerait à 30 milles au-delà d'El-Agheila vers l'ouest, mais on ajoute peu de foi à cette information, à Londres.

En Russie, les Russes disent avoir enfoncé les lignes ennemies des deux côtés de Stalingrad et, depuis 4 jours, avoir pris ou tué 50,000 hommes aux Allemands, de même qu'un matériel de guerre considérable serait tombé entre les mains des soldats de Timoshenko. Les Allemands admettent que les Russes ont pratiqué une trouée dans leurs lignes avancées, mais disent avoir pris des contre-mesures pour bloquer toute nouvelle avance des Soviétiques.

En Orient, on se demande si les Japonais ne commencent pas, maintenant, par tenter l'écrasement définitif de la Chine, avant de se lancer contre l'Inde ou l'Australie. Les Britanniques surveillent la Birmanie, où il pourrait bien y avoir d'ici peu des préliminaires d'opérations contre le Japon. A Guadalcanal et en Papouasie, les soldats de Tokio ont la vie dure et perdent quelque terrain. On a nettement l'impression que le Japon est à élaborer quelque nouveau plan de campagne qu'il lancerait soudainement, vers la date de l'attaque déclenchée contre Pearl-Harbor, il y aura un an en décembre prochain.

LE PRET-BAIL ET L'ANGLETERRE

Les conséquences du prêt-bail ("lease-lend"), comme on dit en anglais, seraient-elles à la longue désastreuses pour le commerce et l'industrie de l'Angleterre? C'est une question de cette sorte que vient de poser aux Communes un critique déterminé de cette législation, pourtant favorable jusqu'ici à l'Angleterre, sous laquelle elle n'aurait peut-être pu tenir le coup contre l'Allemagne, pendant plusieurs mois. Sir Patrick Hannon, fabricant de sauces condimentaires, — sources dont le Britannique fait grand usage partout dans son empire, par suite de l'insipidité ordinaire des produits de la cuisine anglaise, — vient de soulever derechef le sujet du "lease-lend" devant une association d'industriels anglais réunis à Londres (la "National Union of Manufacturers") il y a quelques heures. Il avait déjà critiqué la législation américaine pourtant jadis accueillie avec enthousiasme, dans les pays britanniques, parce qu'elle apportait une aide immédiate à une Angleterre quasi bloquée, du point de vue industriel, et dont les fabriques, bombardées à mort, ne produisaient guère ce qu'il fallait à l'Angleterre pour résister victorieusement à Berlin. A ce qu'affirme sir Patrick Hannon, l'on doit reconnaître "l'immense contribution du prêt-bail à l'effort de guerre... mais ce qui est inquiétant, c'est l'embargo presque écrasant que le gouvernement anglais impose sur les exportations de tout genre... Il aurait été possible de continuer l'exportation sérieuse de produits anglais vers les Dominions et dans l'Empire colonial britannique sans consulter les Etats-Unis afin de savoir d'eux si tel ou tel article en particulier pourrait être porté à la liste des exportations britanniques permises", dit entre autres choses sir Patrick Hannon. Quant à la charte de l'Atlantique, ce critique s'alarme des effets qu'elle pourrait bien avoir, — du moins à cause de certaines de ses clauses, — sur l'emploi de nombre d'hommes et de femmes en Angleterre. "Plusieurs d'entre nous, a-t-il déclaré sans ambages, s'inquiètent de la complexité et de la gravité des problèmes qui vont devoir se poser quand: à nos Dominions et à notre empire d'outre-mer; surtout si l'on examine cette charte à la lumière des conséquences qu'elle peut avoir à la longue sur le pouvoir de concurrence de la Grande-Bretagne et du même coup sur les moyens de vivre, à l'avenir, de masses considérables d'hommes et de femmes, parmi notre population". En d'autres termes, et pour rendre plus claire la réflexion du président de la "National Union of Manufacturers" d'Angleterre est-ce que, de plus en plus, le fonctionnement du programme de prêt-bail ne nuira pas tellement à l'industrie britannique et au commerce impérial que les fabricants anglais et leurs milliers d'ouvriers

n'en souffriraient pas, parce qu'ils se trouveraient à rencontrer un concurrent qui forcerait les usiniers anglais à chômer l'un de ces mois, — ainsi dès la fin de la guerre? M. Clement Attlee vient de dire aux Communes que la politique de l'après-guerre, quant aux matières premières et aux marchés extérieurs, devra tenir compte des dispositions de la charte de l'Atlantique et des accords mutuels du 23 février dernier entre Londres et Washington. Quels seront les effets pour les intérêts commerciaux et industriels anglais de cette série de pactes et d'accords, une fois la guerre close, voilà ce qui préoccupe les consortiums industriels britanniques. Tout cela, ainsi que les propos hordis de M. Wendell Willkie au sujet de l'Empire britannique d'après-guerre et de la répartition internationale des matières premières, n'est pas sans créer des inquiétudes parmi les grands industriels anglais habitués à une exportation massive qui, les enrichissant, enrichit l'Angleterre.

DAKAR ET LES ALLIES

On a lu pendant plusieurs mois des dépêches alarmistes de tout genre, soit de Londres, soit de Washington, soit d'ailleurs, au sujet du danger que la proximité relative de Dakar, à la pointe extrême ouest de l'Afrique vers l'Amérique du Sud, ferait courir aux Alliés et aussi aux nations sud-américaines groupées avec les Nations-Unies contre l'Allemagne. Il y a environ 1,800 milles de Dakar au point le plus rapproché du Brésil, et l'on parlait couramment du "détroit de Dakar", comme s'il se fût agi d'un canal de la largeur de la Manche. Il y avait des submersibles allemands à Dakar, la place était fortifiée en vue de menacer la navigation alliée, de permettre plus tard aux Allemands de descendre en Amérique du Sud, etc., etc. Les propos des plus alarmistes affluaient. Pourtant des correspondants américains qui avaient passé par Dakar signalèrent n'y avoir rien vu de bien inquiétant, sauf que la ville était organisée pour se défendre en cas d'une attaque comme celle de septembre 1940, où une expédition du général de Gaulle, appuyée par des unités anglaises, échoua lamentablement, pour avoir été lancée trop tôt et avoir été mal préparée.

Depuis que les Américains sont intervenus au Maroc et dans l'Afrique du Nord française, il était à prévoir que Dakar, un de ces jours, se rendrait aux troupes d'Eisenhower et de Clark. On en parlait ici même, il y a une dizaine de jours, et ce qu'on pouvait deviner est arrivé. Dès la semaine dernière, une mission française était allée à Dakar, dans un secret relatif, vers Alger. Hier, l'amiral Darlan, rallié aux Américains et qui les a jusqu'ici bien servis, a mandé aux autorités de Dakar qu'il acceptait leur reddition de cette base navale et du pays français avoisinant. Malgré un ordre de caractère plutôt fictif attribué au maréchal Pétain, — virtuellement prisonnier des Allemands, ceux-ci peuvent apposer sa signature sur n'importe quel bout de dépêche et ils ne sont point scrupuleux quant aux faux, pas plus que sur le reste, — Dakar est passé en bloc aux Alliés, qui n'auront plus à lire de textes inquiétants comme ceux qu'on leur a servis depuis deux ans sur la pénétration allemande dans cette base navale française. Le voile tombe et l'on voit jusqu'à quel point une partie du public allié s'en est fait raconter quant à Dakar. L'invasion mensongère n'était pas vraie. Légendes et propagande stupides.

L'AFRIQUE DU SUD

Il faut noter, fût-ce quelque peu en retard, la mort du général Hertzog, à Pretoria, Afrique du Sud. Hertzog fut premier ministre de la confédération sud-africaine, de 1924 jusqu'aux approches de la guerre présente. Il succéda à Smuts, qui avait perdu le pouvoir en 1924, mais devait le reprendre en 1939. Mort à 76 ans, des suites d'une grave opération, Hertzog, fut toute sa vie le champion de la race boer, dont il a été l'une des illustrations. Toute sa carrière, il se battit pour faire reconnaître l'égalité de sa race avec celle des Anglais et des Britanniques qui forment un groupe compact en Afrique du Sud et parlent là-bas comme ici de conquête anglaise. On sait dans quelles circonstances se fit là-bas la conquête anglaise, à la suite d'une guerre dont on est mieux pour l'heure de ne point raconter l'histoire. Hertzog qui fit cette guerre, du côté des siens, — les Boers, à la longue dépossédés de leur indépendance, — ne pardonna peut-être jamais aux Anglais leurs agissements au temps du conflit armé où il se battit contre eux. C'était un partisan de l'indépendance de la confédération sud-africaine. Il voulait une république libre et affranchie de toute influence extérieure. Il s'opposa à l'entrée de son pays dans la guerre de 1939 et proposa que l'Etat sud-africain restât neutre et gardât ses relations avec les nations belligérantes. Cette proposition écartée par les partis qui se coalisèrent contre lui, il démissionna et le général Smuts, qui lui succéda, déclara la guerre à l'Allemagne dès son accession au ministère, dont il est le chef, depuis lors. L'intervention de Hertzog eut pour effet d'amener son pays à limiter son effort de guerre au continent africain, de sorte que, depuis septembre 1939, les soldats sud-africains, sortant de leur pays, ne se battent qu'en territoire africain, de la Libye et de l'Egypte, où on les voit toujours, jusqu'au Cap-de-Bonne-Espérance. Des troupes sud-africaines ont aussi participé à l'occupation de l'île de Madagascar, considérée territoire africain. Hertzog eut des dissentiments et des heurts d'opinion avec Botha, Smuts et d'autres hommes publics sud-africains qu'il considérait outre mesure favorables à l'Angleterre et tièdes pour ce qui était de l'intérêt de leur pays, tel qu'il l'entendait toujours. Ce fut un patriote entier, qui ne pratiqua ni la coquetterie ni le compromis. C'est à lui que les Sud-Africains doivent de ne pas être allés se battre hors des limites de l'Afrique. — G. P.

24-XI-42

A Ottawa

Sur la mort d'un journaliste parlementaire

M. J.-A. Fortier, doyen des correspondants à Ottawa, meurt au poste — Regrets confraternels

UNE LONGUE CARRIERE CLOSE SUBITEMENT

Par Léopold Richer

Ottawa, 24-XI-42. — Avoir connu de près tous les hommes, grands et petits, libéraux, conservateurs, indépendants, progressistes, travailleurs, qui se sont agités sur la scène politique pendant une quarantaine d'années; avoir été témoin d'innombrables intrigues, de jeux de coulisses, d'ambitions de ceux qui veulent gouverner; avoir reçu les confidences des puissants et les plaintes des envieux; avoir assisté aux victoires des partis et à leurs défaites, aux succès et aux chutes des gouvernements; avoir mérité l'amitié de tous ceux qui ont joué un rôle dans la direction ou l'administration du pays; avoir eu tout cela; et pourtant n'avoir jamais voulu être autre chose qu'un journaliste, journaliste rive à une dure tâche, journaliste et dont il ne pouvait plus se passer, parce qu'elle lui était devenue aussi nécessaire que l'air qu'il respirait, voilà une longue carrière, bien remplie, qui fait honneur à la profession et mérite plus qu'une brève mention dans la chronique des faits divers.

L'hommage unanime que la presse canadienne, tant de langue anglaise que de langue française, rend

L'actualité

Vers la termitière?

Notre pays aux vastes espaces en est rendu au régime des menages entassés. Evoluons-nous vers la termitière?

On a pu lire dernièrement sous le titre *Encerclement dans les logis des villes canadiennes* la plus récente statistique sur le logement au Canada.

"Les menages entassés, y est-il dit, c'est-à-dire ceux qui disposent d'une pièce par personne, comprennent de 7 à 28 p.c. de tous les menages en vingt-sept villes canadiennes de plus de 30,000 âmes. Le total est d'environ 150,000 menages comptant environ un million de personnes; ce total comprend 18% des menages et 28% de la population de ces 27 cités. Les menages entassés comprennent environ 40,000 familles logeuses et les menages qui ont en moyenne plus d'une pièce par personne comprennent un autre 70,000 familles logeuses; il faudrait, par conséquent, environ 110,000 nouvelles unités de logement pour donner une habitation séparée à chaque famille dans les cités de plus de 30,000 habitants. Ceci équivaudrait à peu près à l'ensemble actuel des facilités de logement d'Ottawa, Hamilton, London et Calgary."

N'est-ce pas paradoxal et inquiétant? Un million de personnes, ou 150,000 menages canadiens vivent dans moins d'une pièce. Et ces chiffres

(suite à la page six)

Voir en page 3 : Détails sur les procédures relatives à la détention de Marc Carrière.

(suite à la page six)

GAZETTE DES TRIBUNAUX

par Paul SAURIOL

Règlement municipal déclaré nul — Limites fixées à l'autorité locale par la loi des véhicules automobiles — La juridiction des cours de recorder

Jugement de M. le juge Duranceau, de la Cour supérieure, 6 mars 1942. Cité de Hull v. Gunner. Appel rejeté avec dépens. Le règlement municipal no 354, art. 6, déclaré ultra vires des pouvoirs du conseil.

M. Gunner a été poursuivi devant la Cour du recorder de Hull parce qu'il ne s'était pas conforme au règlement municipal de cette ville, qui exige que les chauffeurs de taxi obtiennent un permis de la ville pour exercer leur commerce dans les limites de la ville. M. le recorder Rodrigue Bédard, de la ville de Hull, par jugement du 7 mars 1941, a rejeté la plainte sur le paiement de la défense que le règlement municipal invoque est illégal.

La ville a porté cette décision en appel. M. le juge Duranceau, de la Cour supérieure, a entendu la cause et, par jugement du 6 mars dernier, il a rejeté l'appel. Il a décidé que la Cour du recorder n'avait pas juridiction pour se prononcer sur la validité du règlement municipal, mais d'autre part il a conclu comme le recorder que le règlement invoqué était ultra vires, tout en affirmant que c'est un règlement sage, il a décidé que la Législature n'a pas donné à la ville le pouvoir de l'adopter. Voici des extraits du jugement de M. le juge Duranceau:

"Cet appel est interjeté en vertu des dispositions de l'art. 749 et suivants, partie XV du Code criminel, concernant les convictions sommaires des juges de paix.

"Il y est dit que la Cour, à laquelle l'appel est porté, instruit la cause et est juge absolu, tant sur les faits que sur le droit; que l'une ou l'autre des parties à l'appel peut assigner des témoins et produire des preuves, que ces témoins aient été entendus et ces preuves produites ou non, lors de l'audience de la cause en première instance.

"Il résulte de ces dispositions légales que cet appel, en réalité, est un nouveau procès devant cette Cour.

"D'après la jurisprudence unanime de nos tribunaux, la Cour du banc du roi, juridiction criminelle en appel, se trouve dans la même position que si elle entendait la cause en première instance et elle n'est pas tenue de considérer les raisons du juge de paix ou de la Cour de recorder ou de se limiter à leurs considérations.

"Il s'ensuit que ce Tribunal d'appel, pour en arriver à une décision, n'a pas besoin de se prononcer sur le point de savoir si oui ou non la Cour de recorder a le pouvoir de considérer comme invalides les règlements municipaux qu'elle a mission d'appliquer, il suffit à ce Tribunal d'appel d'annuler, en même temps, cette autorité, ce qui, je crois, est indiscutable, cette Cour n'étant pas un tribunal inférieur, au sens de la loi, dont les procédures et jugements sont sujets au bref de prohibition ou au bref de certiorari.

"Je suis d'avis que l'appelante n'est pas devant le tribunal voulu pour faire déterminer la compétence de la Cour de recorder et que le bref de certiorari aurait été la

seule procédure appropriée et l'on peut se demander si l'appelante, en adoptant le présent appel n'a pas accepté implicitement la juridiction de la Cour de recorder, puisque, par son appel, elle a provoqué une réaudition de la cause au mérite. En d'autres termes, lorsqu'une partie désire attaquer le jugement d'un recorder rendu dans les limites de sa juridiction, elle doit le faire par voie d'appel suivant la partie du Code criminel, mais lorsqu'elle veut faire annuler un jugement, pour excès de juridiction, elle doit recourir au bref de certiorari (Lettre de M. le juge Duranceau, 7 mars 1941).

"La Cour, avant de se prononcer sur le mérite de la cause, n'a pas d'objection, cependant, vu le désir exprimé par les savants avocats de l'appelante, de formuler son opinion sur les pouvoirs du recorder et du tribunal qu'il préside, en ce qui concerne la validité ou l'illégalité des règlements municipaux.

La Cour de recorder, d'après la charte de l'appelante, a les pouvoirs d'un recorder; le recorder est un magistrat municipal, avec une juridiction criminelle et civile déterminée par la charte et limitée; il a aussi les pouvoirs de deux juges de paix, mais lorsqu'il siège, pour l'application des règlements municipaux, il agit en sa qualité de recorder. La présente cause, c'est la Cour de recorder, présidée par le recorder, qui a entendu et jugé. Le recorder, ou mieux, la Cour de recorder a-t-elle le pouvoir de décider de la validité d'un règlement municipal?

En d'autres termes, lorsque, dans une poursuite de la nature de celle-ci, la défense plaide l'invalidité du règlement sur lequel la plainte est basée, comme étant ultra vires du pouvoir du conseil, appartient-il à la Cour de recorder de considérer ledit règlement comme illégal et de juger en conséquence?

La réponse est dans la négative. Sa juridiction, fort limitée, se borne, je crois, à appliquer les règlements ou autres ordonnances en vigueur de la cité, en les interprétant et en jugeant, à la lumière des faits établis, s'ils ont été ou non violés. (...)

"Il convient d'ajouter que dans la cause *Galibert v. Cour de recorder*, jugée par la Cour de revision composée des juges Fortin, Greenishelds et Lamothe, dans laquelle une opinion contraire semble avoir prévalu, la question ne se présentait pas de la même manière que dans cette cause; il s'agissait, dans cette cause, de décider si le bref de prohibition contre le recorder était bien le remède approprié pour empêcher d'entendre et de juger une plainte faite en vertu d'un règlement de la cité, lorsque l'infraction dont Galibert était accusé (une nuisance publique) était poursuivable en vertu de la loi.

"(...) lorsque, dans une cause devant la Cour de recorder intentée pour violation d'un règlement de la cité, la défense plaide l'illégalité du règlement et demande l'ajournement de la cause à un jour ultérieur pour permettre le pouvoir devant le tribunal compétent pour faire prononcer ladite illégalité, cet ajournement doit être accordé et un délai raisonnable donné à cet effet. Si le défendeur se borne à soulever le même moyen, sans exprimer l'intention de se pourvoir immédiatement devant la Cour compétente (ce qu'il fait en pratique, lorsqu'il a l'espoir de réussir quand même sur le mérite de la cause), le recorder doit noter cette exception à sa juridiction et procéder à entendre et juger la cause à son mérite. Si la plainte est accueillie, le recours approprié contre la décision est le bref de certiorari.

"Quant au mérite de la cause, quels sont les faits? Le défendeur est employé, dans la cité de Hull, par un propriétaire de taxis; il est porteur d'une licence obtenue de l'autorité provinciale pour conduire ou chauffer un véhicule automobile dans tous les chemins de la province; ces faits étant établis, il doit être libéré de la plainte portée contre lui si le règlement 354 de la cité, art. 6 et suivants, obligent les personnes conduisant une automobile de louer, taxi, d'obtenir de son comité de circulation une licence ou permis pour opérer ladite automobile dans les limites de la cité, est illégal et ultra vires des pouvoirs du conseil.

"En présence des dispositions spéciales de la loi provinciale, au sujet des véhicules automobiles, interdisant aux municipalités de légiférer en matière de permis pour conduire une automobile, il faut bien arriver à la conclusion de l'illégalité dudit règlement.

"L'art. 39 de ladite loi, ch. 35, S. R. Q., 1925, édicte que: *Notwithstanding toute loi générale ou spéciale à ce contraire, un conseil municipal, ou autre autorité locale, ne peut par règlement, résolution, ordonnance ou autrement: 1. Imposer une taxe ou autre charge ou exiger une licence pour... conduire un véhicule automobile à quelque titre que ce soit sur le chemin public.*

"Les art. 60 et 61 contiennent bien certaines exceptions, lesquelles ne courent pas le pouvoir que s'est arrogé l'appelante en édictant son règlement 354.

"Il est évident que l'autorité provinciale a entendu, par cette législation, se réserver à elle seule le pouvoir d'émettre les permis de conducteurs d'automobiles dans tous les chemins de la province et qu'en cas de conflit entre ladite loi

provinciale spéciale concernant les véhicules automobiles et une autre loi, ladite loi spéciale doit prévaloir.

"L'article 15 de cette loi concerne les permis à obtenir de l'autorité provinciale pour conduire les automobiles dans les chemins de la province et l'art. 24 de ladite loi donne au ministre de la Voirie provinciale, seul, le droit de refuser une licence ou un permis ou d'en restreindre les effets.

"Sans doute, l'autorité municipale a adopté le règlement municipal 354, art. 6, dans un but fort louable. L'on sait que bien des infractions contre la justice et contre la morale, surtout dans les villes et les cités, se commettent dans ou par le moyen des voitures et taxis, et nous croyons que cette législation municipale est sage et qu'elle devrait être autorisée par le législateur.

"Je suis donc d'avis que le règlement 354, art. 6 et s., est ultra vires des pouvoirs de son conseil et que la défense de l'intimé est bien fondée.

"Vu que le présent appel est porté, non pas contre la Cour de recorder, mais contre le défendeur et que le moyen de défense de ce dernier réussit, l'appel est rejeté avec dépens."

Le Conseil supérieur du travail

Québec, 24 (D.N.C.) — Les membres de la Commission permanente du conseil supérieur du Travail se sont réunis en fin de semaine sous la présidence de M. Anatole Désy, à l'hôtel du gouvernement.

Le sous-comité chargé de faire un inventaire de notre législation du travail et de la sécurité sociale a présenté un premier rapport indiquant les tendances générales de notre législation. Ce rapport démontre que notre législation a pris une bonne orientation: tout en gardant le souci de respecter les libertés individuelles elle favorise l'expansion d'organismes susceptibles de prévenir les abus de l'individualisme et de satisfaire les exigences du bien commun.

Ce rapport discuté sommairement, sera repris et étudié à fond lors des séances subséquentes. Les représentants du capital et du travail ainsi que les économistes et les sociologues de la Commission auront l'occasion de porter un jugement sur les résultats pratiques de notre législation.

C'est le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P., directeur de l'école des sciences sociales, politiques et économiques de Laval, qui a dirigé la préparation de ce rapport.

Les arbres de Noël

Québec, 23 (D.N.C.) — Depuis quelques semaines, on a longuement discuté la question des arbres de Noël. La rumeur a voulu pendant quelque temps qu'ils soient totalement prohibés. C'était pousser très loin l'esprit de sacrifice. Après tout, l'arbre de Noël coûte si peu et il apporte tant de joie. On en est probablement venu à la conclusion que permettre à célébrer la fête de Noël avec tous les rites habituels était encore un travail efficace.

A tout événement, les restrictions projetées sur la coupe et la vente des arbres de Noël ne seront pas appliquées cette année. Ceux qui ont l'habitude de couper des sapins et des épinettes pour l'expédition pourront le faire comme par le passé.

Tout indique cependant que nos expéditions d'arbres de Noël aux États-Unis seront un peu moins considérables que par le passé. Cela est dû à l'incertitude qui a régné pendant quelque temps au sujet des restrictions à l'étude et tout particulièrement à la disette de main-d'œuvre.

"Notes sur l'art de diriger les jeunes"

NOUVEAUTE EN LIBRAIRIE — UN LIVRE POUR LA DIRECTION DES JEUNES

Traduction de "Some Notes on the Guidance of Youth" par le R. P. Daniel Lord, S. J. Préface par le R. P. Raymond Dunn, S. J., aumônier général de la J. I. C.

La renommée universelle du P. Lord aux États-Unis comme directeur général des *Sodalities* est un sûr garant de l'excellence de ce livre, tout nouveau pour le Canada français.

Cet ouvrage ne présente pas une pédagogie de la direction. Il est un guide pour tous les éducateurs, en particulier pour les aumôniers, pour les Frères, les religieuses enseignantes. Il fournit de justes principes de direction, appuyés sur des applications concrètes, dont l'ouvrage abonde et qui en rendent la lecture tout à fait prenante.

Après avoir dénoncé les mauvais guides des jeunes, le P. Lord décrit de façon judicieuse les devoirs des parents, des maîtres et des maîtresses, et, en particulier, celui des supérieurs de communautés enseignantes.

Il fournit ensuite de précieuses conseils techniques sur la manière de diriger, et des avis très au point sur les matières les plus fréquentes rencontrées en direction. Par exemple, sur les difficultés contre la foi, sur la pureté et les fréquentations, sur la vocation, sur l'esprit chrétien, la pratique religieuse, l'apostolat, etc.

Les faux principes et les habitudes désuètes dans la manière de traiter avec les jeunes gens et les jeunes filles sont dénoncés avec vigueur et remplacés par de saines règles de bon sens et d'a-propos, dans la note concrète américaine et moderne, au meilleur sens du mot.

Le livre est en vente au Service de Librairie du *Devoir*, au prix de \$1.00 l'exemplaire, port compris.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Assemblées, conférences, etc.

Mardi, 24 novembre

Hôtel Windsor, salon Printe de Galles, 3 h. 15 p.m. M. Paul Fontaine, Montaigne et la sagesse française. Société d'étude et de conférences.

École des hautes études, salle de l'école, à 8 h. 30 p.m. M. Raymond Tanguay: La population de Montréal.

Ligue des propriétaires de l'Est, grand assemblée générale, salle de l'école Baril, 1605 rue Joliette, à 8 h. 30 p.m. Conférenciers: M. Aimé Parent, commissaire de Montréal; Comment augmenter la valeur de votre propriété et la qualité de vos locataires. M. A. D. Quintin, conseiller municipal; La diminution du taux de l'impôt et des impôts sur la dette de Montréal. Invités d'honneur: MM. J. J. Chabrier, Georges Guérin et M. Camille Côté.

Société St-Jean-Baptiste, Monument national, 1122 rue St-Laurent, à 8 h. 30 p.m. Séance régulière du Conseil général.

Couronnement du concours de vacances de l'É.C.C., salle de l'école Baril, 1605 rue Joliette, à 8 h. 30 p.m. Proclamation des lauréats: Un feu de forêt, un arbre, un animal, par Radio-Canada; chanson: *Chanson de Noël*, par M. R. P. André Paquet (Jeu dramatique).

Exposition éducative des produits avicoles, hôtel Mont-Royal, sous les auspices du Comité des industries avicoles du Québec. Travaux présentés à 2 h. 8 p.m. et 9 h. p.m.

Monument national, salle 1, 1122 rue St-Laurent, à 8 h. 30 p.m. Cours de publicité par M. le Dr Donat Vogel.

Club musical et littéraire de Montréal, M. Athanase David, conférencier, sujet: *Armons nous jeunesse*. Mme Monique Chabrier, soprano, Mme Geneviève Pelletier. Seuls les membres sont admis.

Société des étudiants de Montréal, au Cercle Universitaire à 8 h. M. Tracy Philp, conférencier, sujet: *L'Anglais et le français dans la guerre du Proche-Orient*.

Mercredi, 25 novembre

Souper de famille annuel au profit des R. P. Francis et Raymond, sous-couvent de l'église St-François-Solano, coin de la rue Dandurand et de la 18e avenue.

2900 Ste-Catherine, partie de cartes au profit des œuvres des SS. Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Club St-Laurent-Kiwana, salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton, à midi et demi. M. Humphrey Mitchell, ministre fédéral de l'Énergie, donnera un concert d'honneur. Sujet: *Impressions of Great Britain and our war effort*.

Monument national, salle 11, 1122 rue St-Laurent, à 7 h. 45 et à 9 h. p.m. (deux cours). Cours de coopération, 1ère année, par M. François-Albert Auger, sujet: *Philosophie de la coopération*.

Exposition éducative des produits avicoles, hôtel Mont-Royal, 9 h. 30 a.m., 2 h. 30, 8 h. et 9 h. p.m. Travaux présentés.

Institut Pie XI, 3725 rue St-Denis: 4 h. 45, Spiritualité: Jésus, fondement de notre vie spirituelle, par M. L. Derome, P.S.S. 8 h. 30 et 9 h. 45, Apogée: Les miracles du Christ, faits historiques, par M. G. Yelle, P.S.S. 8 h. 30, Morale: Contrats de société, par M. J. B. Desrochers, P.S.S.

Monument national, salle 31, 1122 rue St-Laurent, cours d'académie, par M. José Delacour.

L'Association fiduciaire canadienne des contremaîtres du crédit limité, déjeuner-causette dans le salon de l'hôtel Quercy à midi et 30. Le capitaine Dennis Buit-Francis. Sujet: *Un héros de Dieppe*.

Monument national, 1122 rue St-Laurent, salle de théâtre, à 8 h. 30. Couronnement de la campagne de la Société St-Jean-Baptiste. Programme varié, chant, musique, etc.

Société St-Jean-Baptiste, section St-Jacques, 1122 rue St-Catherine. Réunion à 8 h. 30 p.m., salle de l'Assistance publique, coin des rues LaSalle et Berthelot. Causette de M. J. O. Boucher, ancien président. Programme de chant par le Septuor Blaquière. Entrée libre.

La Société historique de Montréal, à 8 h., à la bibliothèque municipale. Le conférencier sera M. Pierre J. O. Boucher qui parlera d'Évangéline et de Ville-Marie.

Au Jardin botanique, à 8 h. 30. M. Emile Jacques: "Control of Pests in the Kitchen Garden".

Au sujet de Caballero

Rio de Janeiro, 24 (A.P.) — L'ambassade espagnole a publié hier une déclaration officielle niant que Francisco Largo Caballero et Santiago Casares Quiroga, chefs de l'ex-république espagnole, aient été livrés au gouvernement espagnol.

La semaine dernière, la radio de Berlin avait lancé une nouvelle de l'agence D.N.B. datée de Madrid à l'effet que les deux politiciens, réfugiés dans le sud de la France non-occupée, avaient été arrêtés par les Allemands et remis au gouvernement Franco. Cette nouvelle avait causé beaucoup d'émoi en Amérique latine.

Néerlandais exécutés

Londres, 24 (C.P.) — La radio allemande a rapporté hier, que 15 autres Néerlandais ont été exécutés à Anrhem, pour sabotage contre l'occupation des Pays-Bas par les forces nazies.

TARIF

des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELAIR 3361

1 cent le mot. 25c minimum comptant. Annonces facturées 1/10 le mot. 40c minimum. NAISSANCES SERVICES. SERV. CES ANNIVERSAIRES. GRANDS MESSIES REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES. 2c par mot minimum de 50c. PIAN-CALLES PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion.

TERRE A VENDRE

Belle ferme, 265 arpents, tous cultivables et fertiles. 2 maisons, résidence propriétaire, et fermier. 40 milles Montréal. Terre et bâtisses en excellent état. Gros stock d'animaux de race. Placement de guerre, solide et sûr. Acheteurs sérieux seulement. Pas d'agent ni échange. Ecrire à case 79, le "Devoir".

Echos du Saguenay et du Lac-St-Jean

Semaine sociale à Port-Alfred

Port-Alfred, 23. — Il y aura à Port-Alfred, les 29, 30 novembre et 1er décembre prochains une "Semaine sociale" organisée par les Chevaliers de Colomb. Les conférenciers seront les RR. PP. Omer Genest et Jacques Cousineau, S.J., de l'Ecole Sociale Populaire, de Montréal. Les sujets traités seront d'actualité et de particulière importance.

Nouveau comité d'action catholique

Saint-Méthode, 23. — L'on vient de former, à Saint-Méthode, un comité d'action catholique dont voici la composition:

MM. Alexandre Painchaud, président; Joseph Guillemette, vice-président; Joseph Gosselin (Xavier), secrétaire; Philippe Painchaud, assistant-secrétaire; Jean-Baptiste Trudel, trésorier; Albert Darveau, Louis Villeneuve et Wilfrid Lebeuf, conseillers.

Usines agrandies à Jonquière

Jonquière, 23. — Une équipe de plus d'une centaine d'hommes est à parachever les travaux d'agrandissement des remises des locomotives et de l'usine de réparation du Canadien National, à Jonquière. Les travaux sont sous la surveillance de M. Jules Simard, contre-maître général.

Le monument Hébert déplacé

Notre-Dame d'Hébertville, 23. — Les visiteurs qui auront l'occasion de passer par le sympathique village de Notre-Dame d'Hébertville, qui conserve glorieusement le souvenir du curé Hébert, pourront constater que le monument élevé en 1926 à la mémoire de celui-ci a été transporté et installé à un site beaucoup mieux approprié, tout près de l'église et du couvent.

L'action catholique à Desbiens

Desbiens, 23. — L'on vient de fonder à Saint-Émile de Desbiens, un comité d'action catholique composé comme suit:

Aumônier: R. P. Oliva Gignac, C.S.S.R., vicaire; président: M. Isidore Martel; vice-président: M. Arthur Doucet; secrétaire: M. Julien Ruel; conseillers: MM. Résimond Gagnon, Arthur Savard, René Boivin, Georges Régner.

Finances réorganisées à Bagotville

La réorganisation des finances de la ville et de la commission scolaire de Bagotville, va se faire avant la fin de la présente année, apprend-on de source officielle. En effet, ces deux corps publics viennent d'adopter respectivement un règlement et une résolution qui pourvoient à la réorganisation de leur dette obligataire d'une manière permanente. Les créanciers vont être convoqués à des assemblées qui seront tenues au Parlement de Québec le 16 décembre prochain.

Tournée de M. Abel Marion

Chicoutimi, 23. — M. Abel Marion, président général de l'Union

LES MEDECINS RE-

COMMANDANT NOS

BANDES

HERNIAIRES

Une spécialité de la

PHARMACIE
MONTREAL

La plus grande pharmacie de détail au monde.

Portes la bande qui convient à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et spécialistes à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

JOUR ET NUIT

HA 7251

catholique des cultivateurs, a visité au cours de la semaine dernière, les cultivateurs de Saint-Félicien du Saint-Cœur-de-Marie, de Mistassini, de Normandin, de Saint-Jérôme et de Chicoutimi. Aux divers endroits, M. Marion a porté la parole.

La route de New-York

Le ministre de la Voirie, M. T. D. Bouchard, a annoncé hier matin aux journalistes qu'il vient de recevoir les plans de la route de jonction de la voie sur Wilfrid Laurier, préparés par l'Etat de New-York. Cette route de raccourci avoisinant la frontière canado-américaine aura un mille et tiers de long. Les soumissions ont été ac-

cordées et les entrepreneurs américains n'attendent que l'autorisation du gouvernement pour commencer les travaux.

M. Bouchard a aussi annoncé que l'on a commencé à construire un pont sur la rivière Montréal, à Cherrington, sur la route Montréal-New-York. Incidemment, on poursuit le drainage de la tourbière de Cherrington afin de l'assainir.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphonez au service du tirage: BELAIR 3361; il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

Sports d'hiver

Préparez-vous dès maintenant si vous voulez être prêts et, surtout, si vous voulez avoir le choix.

Nos équipements de skis, de bâtons, de chaussures, de harnais, sont en ce moment très variés.

SKIS, prix à compter de..... \$1.49

CHAUSSURES pour SKIS, à compter de..... \$4.50

CHAUSSURES pour PATINS, \$3.98 et plus.

ENEZ FAIRE VOTRE CHOIX DE BONNE HEURE

J. M. RAVARY Inc.

QUINCAILLERIE

4041 est, rue Sainte-Catherine

Tél. AMherst 1525

Electeurs d'Outremont

L'on ne changera pas en 25 jours une conviction de 25 ans.

Québec est et restera contre la conscription.

Les Canadiens depuis dix générations savent que le Canada est leur unique patrie.

Plaçons au-dessus des préjugés politiques l'intérêt du Canada.

Le 30 novembre il faudra voter pour

JEAN DRAPEAU

le candidat des conscrits

Le comité d'organisation du candidat des conscrits reçoit avec reconnaissance toutes les souscriptions, grosses ou petites. Prière de s'adresser à 60 ouest, rue St-Jacques, suite 702, Montréal, Harbour 6876.

MONUMENTS

Fondée en 1877 Manufacturiers de monuments WE. 2640

J. Brunet Ltée

4485, Côte-des-Neiges

Montréal

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS

Imprimés au gré.

Liste des prix et spécimens

sur demande.

L'Imprimerie Populaire, Limitée

430, Notre-Dame est, Montréal

Tél.: BELAIR 3361

CALENDRIER

11e mois NOVEMBRE 30 jours

Demain: MERCREDI 25 NOVEMBRE 1942

Site Catherine, vierge et marie.

Lever du soleil, 7 h. 13.

Coucher du soleil, 4 h. 21.

Lever de la lune, 6 h. 33.

Coucher de la lune, 9 h.

CANADA	\$6.00
(Sauf Montréal et la banlieue)	
E.-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
EDITON HEBDOMADAIRE	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MARDI, 24 NOVEMBRE 1942

Demain: Nuageux, pluie ou neige

MAXIMUM et MINIMUM:

Aujourd'hui maximum, 30.
Minimum, 10.
Même date l'an dernier, 22.
Minimum, 10.
Même date l'an dernier, 20.
BAROMETRE:
10 h. a.m., 29.65; 11 h. a.m., 29.63.

Chiffres fournis par Mme veuve M.-R. de
Meale, 444 Sherbrooke est, apt. 8.

M. Marc Carrière demande un bref d'habeas corpus

Requête présentée ce matin — Débat autour du choix du juge pour l'audition de cette requête — M. le juge Fabre-Surveryer doit l'entendre cet après-midi

M. le juge Fabre-Surveryer, de la Cour supérieure, doit entendre cet après-midi une requête présentée ce matin au nom de M. Marc Carrière pour un bref d'habeas corpus. Voici le texte de cette requête et des documents qui l'accompagnent; la requête est dirigée contre le gouverneur de la prison qui détient le requérant, le procureur général de la province étant mis en cause.

M. Carrière, employé de bureau, des cités et district de Montréal, a été arrêté le 22 novembre 1942, à dix heures et trente de l'avant-midi, ou aussitôt après que conseil pourra être entendu, et veuillez agir en conséquence.

Montréal, le 22 novembre 1942 (Signé) FERNAND CHAUSSE, Procureur du requérant. (Signé) NOEL DORION, Procureur Conseil.

(Vraie copie).
Fernand Chausse,
Procureur du requérant.
Noël Dorion,
Procureur Conseil.

On a vu par le texte de la requête qu'elle était adressée à M. le juge Forest, de la Cour supérieure. Quelques minutes après dix heures, ce matin, M. Gérard Fautoux, procureur de la Couronne, s'est rendu à la chambre de M. le juge Bond, juge en chef de la Cour supérieure, et peu après M. le juge en chef s'est rendu à la chambre de M. le juge Forest.

A l'ouverture de la Cour de pratique, la requête a été appelée en tête du rôle. M. Fernand Chausse occupait pour le requérant, avec M. Noël Dorion, de Québec, et M. J.-P. Charbonneau. M. Chausse a signalé le fait que la requête était adressée à M. le juge Forest, mais M. le juge Fabre-Surveryer, qui présidait le tribunal, a dit que c'était le désir du juge en chef que la cause fût référée à M. le juge Lazure, de la Cour supérieure, et il a en conséquence référé la cause à M. le juge Lazure.

Les avocats des requérants, accompagnés de M. Gérard Fautoux, se sont rendus alors à la chambre du juge en chef. M. Fautoux a demandé pourquoi la cause était référée à M. le juge Lazure, et M. le juge Bond a répondu qu'il avait pris cette décision en vertu de la discrétion que lui donne la loi, et qu'il l'avait fait parce que le rôle de la Cour de pratique est trop chargé; il a ajouté que le juge Lazure était prêt à entendre la requête.

On s'est rendu devant le juge Lazure, et le M. Fautoux a dit qu'il n'avait reçu copie de la requête que ce matin, et a demandé l'ajournement à 2 h. 30 cet après-midi. M. Chausse a insisté pour procéder immédiatement. Le juge Lazure s'est alors rendu à la chambre du juge en chef Bond.

A son retour le juge Lazure a déclaré que la cause lui était référée, qu'elle était entre ses mains. « Si vous voulez remettre la cause à demain matin, a-t-il dit, vous pourrez être entendus par moi le juge Surveryer; quant à moi, je suis prêt à vous entendre cet après-midi à 2 h. 30 ».

Me Dorion a alors demandé à Me Fautoux de dire s'il représentait le procureur général de la province, qui est mis en cause; Me Fautoux a répondu qu'il représentait le procureur général de la province et le ministre de la Justice, sur quoi Me Dorion a dit que le ministre de la Justice n'est pas encore intéressé dans l'affaire.

Me Dorion insiste alors pour qu'on procède sans délai. Voici, dit-il, qu'on a pris ce jeune homme et qu'on l'a emprisonné sans aucun mandat, aucune autorité, ni ordre du ministre de la Justice, ni ordre du procureur général. La seule formalité à suivre dans une procédure comme celle-ci — la requête pour un bref d'habeas corpus — c'est de signifier la requête au procureur général. La coutume c'est que si la question ne relève pas du procureur général, il laisse débattre l'affaire par les parties. C'est pour cela que j'ai demandé à Me Fautoux s'il représente le procureur général.

Me Fautoux donne comme raison de sa demande d'ajournement qu'il lui faut étudier la requête, mais, dit Me Dorion, c'est une simple formalité que cette procédure. S'il y a dans la requête quelque chose qui justifie le juge de conclure que la détention de la personne dont il s'agit est légale, il n'y a pas lieu pour lui d'accorder la requête; autrement il doit l'accorder. Cela ne nécessite pas de longs débats. Si c'était sur le mérite du bref, Me Fautoux pourrait demander un ajournement, et nous pourrions y concourir.

L'émission du bref que nous demandons c'est d'amener le détenu devant le juge, et que celui qui le détient justifie la détention. Mais c'est là l'objet du mérite: la requête est simplement une formalité. Les auteurs disent qu'il s'agit d'un bref de droit qui doit être accordé à moins que dans la requête même le juge trouve une raison de détention légale. Par exemple si on allègue qu'une personne est détenue en vertu d'un mandat de dépôt et que ce mandat est illégal, le juge peut dire: Je m'arrête au mandat de dépôt qui est signé par un juge ayant juridiction compétente. Mais dans notre requête il n'y a absolument rien de tel, et une déclaration de Me Fautoux ne pourrait pas justifier de rejeter cette requête.

Le juge répond qu'on ne refuse jamais un ajournement de deux heures à un avocat qui vient de recevoir une procédure. Il de-

mande, puisqu'on prétend qu'il s'agit d'une simple formalité, s'il y a objection à ce qu'il accorde l'émission du bref. Les procureurs du requérant disent qu'ils n'ont pas d'objection, et admettent qu'après l'émission du bref il y aura lieu pour l'intimé de demander un ajournement en vue de préparer l'audition au mérite du bref.

Mais Me Fautoux s'objecte. Il prétend qu'il a le droit de contester la requête, et ajoute que dans des cas de ce genre on a même déjà accordé à l'intimé la permission de contester par écrit: il y a de la jurisprudence, dit-il, disant que si le juge estime l'émission du bref inutile, par exemple parce qu'il prévoit à cause des circonstances qu'il devra le rejeter, il ne doit pas accorder la requête ni donc émettre le bref.

Me Dorion répond que la requête ne peut pas être contestée par écrit. Il ne s'agit pas sur la requête de débattre toute la question, mais seulement d'une formalité, et la seule condition requise pour l'émission du bref c'est que la requête ait été signifiée au procureur général de la province, ce qui a été fait à Québec.

Comme le juge exprime son intention d'ajourner l'audition à cet après-midi, Me Charbonneau intervient et dit que comme le juge a dit lui-même, il vaudrait peut-être aussi bien ajourner à demain matin que la requête soit entendue par M. le juge Surveryer.

Le juge dit que les procureurs du requérant étaient d'abord si pressés qu'ils ne voulaient pas attendre à cet après-midi, et que maintenant afin de changer de juge ils sont disposés à attendre à demain matin.

Me Fautoux dit que la cause a été référée au juge Lazure et qu'il n'y a pas de raison pour la référer à un autre juge.

Nouvelles de guerre

Simplification des modèles, couleurs et apprêt des chaussures

Ordonnance de M. Louis Daoust — Pour conserver le cuir, les outils, les matériaux et la main-d'oeuvre — Pour les hommes et pour les femmes

Ottawa, 24. — M. Louis Daoust, administrateur de la chaussure à la Commission des Prix vient d'émettre une ordonnance supplémentaire sur les modèles, les couleurs et l'apprêt des chaussures.

Les moutures, les fils, les semelles, les talons, le clouage des talons, les cambrures, les rivets sont réglementés.

On a réduit la gamme des couleurs des chaussures pour femmes aux suivants: brown, (foncé) gold-tobacco (moyen) turf tan (fauve) blue jacket (bleu), noir et blanc. Les chaussures à deux couleurs sont interdites, de même que les chaussures blanches pour hommes et les chaussures de travail brunes.

Les modèles des chaussures pour femmes seront simplifiés. L'ordonnance standardise les doublures de quartier, interdit les fautes en cuir, normalise les semelles et les talons, interdit certains usages des cambrures d'acier, uniformise le fini des fonds, élimine la façon de marquer les pointures. Aucune couture, ni lagage, ni bordure, ni l'emploi d'autres matériaux ou de décoration qui pourraient donner l'illusion de deux teintes différentes, ne sont permis, sauf pour la chaussure blanche.

Il est interdit de se servir des articles suivants dans la fabrication des chaussures en cuir pour dames: plateformes, tête de clou en métal, métal pour fins décoratives, les garnitures pour lacets les plis, les empièges et les doublures d'empêches.

Même les pantoufles en cuir sont standardisées. Leurs couleurs, leurs différentes parties et leurs commandes sont soumis à des règlements aussi rigoureux que le sont les chaussures en cuir.

Il est interdit aux détaillants de vendre des chaussures qui ne sont pas conformes aux stipulations de l'ordonnance. Ils peuvent cependant vendre les chaussures fabriquées ou en voie de fabrication le 20 novembre.

Aucun fabricant ne devra utiliser les modèles ou des procédés de fabrication dont il ne se servait pas durant la période allant du 1er octobre 1941 au 20 novembre 1942, date exécutoire de l'ordonnance.

Plus d'abattage d'animaux sans permis d'Ottawa

Ottawa, 24. — La Commission des Prix vient d'émettre une ordonnance qui assujettit à un régime de permis l'abattage des bestiaux de boucherie.

Aux termes de la nouvelle ordonnance, nul n'aura le droit, après le 1er janvier 1943, sauf sur permis de l'administrateur des vivres, d'exploiter un abattoir ou d'abattre des animaux de boucherie dans le but d'en revendre la viande fraîche, congelée ou transformée.

Le cultivateur reste parfaitement libre d'abattre ses animaux ou de les faire abattre pour lui et sa famille, c'est-à-dire pour les gens de sa maison. Les bureaux régionaux et locaux de la Commission délivreront des permis d'abattage à ceux qui leur en feront la demande. Ils enverront ensuite les permis au bureau-chef d'Ottawa qui révisera les demandes en confirmera ou annulera les permis temporaires.

Congé de cinq jours pour les soldats

Ottawa, 24. — Les troupes canadiennes en service ou à l'entraînement au Canada, à l'exception des troupes de réserve, bénéficieront d'un congé de cinq jours à l'occasion de Noël ou du jour de l'An. Ce privilège ne sera peut-être pas accordé aux unités des défenses côtières, l'octroi des congés dépend dans ce cas des commandants des régions militaires de l'Atlantique et du Pacifique.

L'octroi de ce congé doit dépendre entièrement de la possibilité pour le personnel d'être libéré de ses fonctions.

Ceux qui bénéficieront du congé pourront le prendre à Noël ou au jour de l'An, mais ils n'ont pas droit aux deux. Le congé de Noël commencera le 21 ou le 22 décembre pour se terminer le 26 ou le 27 et le congé du jour de l'An pourra commencer le 28 ou le 29 pour se terminer le 2 ou le 3 janvier.

Des compagnies de taxi prennent fin à Ottawa

Ottawa, 24 (C. P.). — Quatre compagnies de taxi ont déjà cessé leurs opérations dans la ville d'Ottawa et les environs, en raison des restrictions imposées par le gouvernement fédéral dans la consommation de la gazoline. On sait que chaque taxi ne peut consommer plus de 700 gallons par cinq mois. Une cinquième compagnie doit aussi cesser d'exister.

La Commission ne fermera pas les petits magasins

Ottawa, 24 (C. P.). — Le président de la Commission des prix, M. Gordon, qualifie fausse et destructrice la rumeur disant que la Commission songe à fermer les portes des petits magasins de détail. Il a ajouté que la Commission cherche à assurer la distribution la plus équitable possible de toutes les marchandises.

Avocat pour le procureur: Mauric Boisvert, c.r., du Barreau de la province de Québec.

Les peines: Partie I, article 44: échelle des peines infligées par les cours martiales.

44. — Des peines peuvent être infligées en ce qui concerne des infractions commises par des personnes assujetties à la loi militaire et trouvées coupables par des cours martiales. Dans le cas d'officiers, d'après l'échelle suivante:

La destitution du service de Sa Majesté.

La déchéance de la manière prescrite de l'ancienneté de grade, soit dans l'armée, soit dans le corps auquel appartient le délinquant, ou les deux; ou, dans le cas d'un officier dont la promotion dépend de l'ancienneté de service, la perte de la totalité ou de toute partie de son service pour les fins de promotions;

La réprimande sévère, ou la réprimande.

Interrogé ce matin à ce sujet, le brigadier-général Vanier a déclaré aux journalistes que la publication de leurs noms avant leur comparution ne serait pas juste pour les accusés.

Cette décision a été prise après consultation avec les autorités militaires à Ottawa. M. Vanier n'a pas révélé, non plus, les accusations qui seront portées contre les prévenus, mais on croit comprendre qu'elles sont à peu près similaires.

M. Vanier ajoute qu'il veut faire comprendre que la tenue d'une cour martiale publique n'a rien d'inusité. « Le public, dit-il, semble être sous l'impression qu'une cour martiale publique est quelque chose d'extraordinaire. Nous voulons corriger l'impression que nous voulons faire de la publicité autour de cette affaire. Dans la plupart des autres cours martiales qui ont été tenues ici, le public n'a pas porté d'intérêt ».

La base de Saint-Nazaire

Londres, 24 (C.P.). — Des bombardiers lourds américains escortés de chasseurs de la Royal Air Force ont attaqué hier la base sous-marine allemande de Saint-Nazaire. L'attaque a précipité une bataille aérienne au cours de laquelle on a descendu 15 chasseurs allemands tandis que les Alliés ont perdu 4 bombardiers. On a réussi à lancer plusieurs projectiles sur l'objectif en dépit de cette vigoureuse intervention de l'aviation allemande.

Nouvelles de guerre

Simplification des modèles, couleurs et apprêt des chaussures

Ordonnance de M. Louis Daoust — Pour conserver le cuir, les outils, les matériaux et la main-d'oeuvre — Pour les hommes et pour les femmes

Ottawa, 24. — M. Louis Daoust, administrateur de la chaussure à la Commission des Prix vient d'émettre une ordonnance supplémentaire sur les modèles, les couleurs et l'apprêt des chaussures.

Les moutures, les fils, les semelles, les talons, le clouage des talons, les cambrures, les rivets sont réglementés.

On a réduit la gamme des couleurs des chaussures pour femmes aux suivants: brown, (foncé) gold-tobacco (moyen) turf tan (fauve) blue jacket (bleu), noir et blanc. Les chaussures à deux couleurs sont interdites, de même que les chaussures blanches pour hommes et les chaussures de travail brunes.

Les modèles des chaussures pour femmes seront simplifiés. L'ordonnance standardise les doublures de quartier, interdit les fautes en cuir, normalise les semelles et les talons, interdit certains usages des cambrures d'acier, uniformise le fini des fonds, élimine la façon de marquer les pointures. Aucune couture, ni lagage, ni bordure, ni l'emploi d'autres matériaux ou de décoration qui pourraient donner l'illusion de deux teintes différentes, ne sont permis, sauf pour la chaussure blanche.

Il est interdit de se servir des articles suivants dans la fabrication des chaussures en cuir pour dames: plateformes, tête de clou en métal, métal pour fins décoratives, les garnitures pour lacets les plis, les empièges et les doublures d'empêches.

Même les pantoufles en cuir sont standardisées. Leurs couleurs, leurs différentes parties et leurs commandes sont soumis à des règlements aussi rigoureux que le sont les chaussures en cuir.

Il est interdit aux détaillants de vendre des chaussures qui ne sont pas conformes aux stipulations de l'ordonnance. Ils peuvent cependant vendre les chaussures fabriquées ou en voie de fabrication le 20 novembre.

Aucun fabricant ne devra utiliser les modèles ou des procédés de fabrication dont il ne se servait pas durant la période allant du 1er octobre 1941 au 20 novembre 1942, date exécutoire de l'ordonnance.

Plus d'abattage d'animaux sans permis d'Ottawa

Ottawa, 24. — La Commission des Prix vient d'émettre une ordonnance qui assujettit à un régime de permis l'abattage des bestiaux de boucherie.

Aux termes de la nouvelle ordonnance, nul n'aura le droit, après le 1er janvier 1943, sauf sur permis de l'administrateur des vivres, d'exploiter un abattoir ou d'abattre des animaux de boucherie dans le but d'en revendre la viande fraîche, congelée ou transformée.

Le cultivateur reste parfaitement libre d'abattre ses animaux ou de les faire abattre pour lui et sa famille, c'est-à-dire pour les gens de sa maison. Les bureaux régionaux et locaux de la Commission délivreront des permis d'abattage à ceux qui leur en feront la demande. Ils enverront ensuite les permis au bureau-chef d'Ottawa qui révisera les demandes en confirmera ou annulera les permis temporaires.

Congé de cinq jours pour les soldats

Ottawa, 24. — Les troupes canadiennes en service ou à l'entraînement au Canada, à l'exception des troupes de réserve, bénéficieront d'un congé de cinq jours à l'occasion de Noël ou du jour de l'An. Ce privilège ne sera peut-être pas accordé aux unités des défenses côtières, l'octroi des congés dépend dans ce cas des commandants des régions militaires de l'Atlantique et du Pacifique.

L'octroi de ce congé doit dépendre entièrement de la possibilité pour le personnel d'être libéré de ses fonctions.

Ceux qui bénéficieront du congé pourront le prendre à Noël ou au jour de l'An, mais ils n'ont pas droit aux deux. Le congé de Noël commencera le 21 ou le 22 décembre pour se terminer le 26 ou le 27 et le congé du jour de l'An pourra commencer le 28 ou le 29 pour se terminer le 2 ou le 3 janvier.

Des compagnies de taxi prennent fin à Ottawa

Ottawa, 24 (C. P.). — Quatre compagnies de taxi ont déjà cessé leurs opérations dans la ville d'Ottawa et les environs, en raison des restrictions imposées par le gouvernement fédéral dans la consommation de la gazoline. On sait que chaque taxi ne peut consommer plus de 700 gallons par cinq mois. Une cinquième compagnie doit aussi cesser d'exister.

La Commission ne fermera pas les petits magasins

Ottawa, 24 (C. P.). — Le président de la Commission des prix, M. Gordon, qualifie fausse et destructrice la rumeur disant que la Commission songe à fermer les portes des petits magasins de détail. Il a ajouté que la Commission cherche à assurer la distribution la plus équitable possible de toutes les marchandises.

Avocat pour le procureur: Mauric Boisvert, c.r., du Barreau de la province de Québec.

Les peines: Partie I, article 44: échelle des peines infligées par les cours martiales.

44. — Des peines peuvent être infligées en ce qui concerne des infractions commises par des personnes assujetties à la loi militaire et trouvées coupables par des cours martiales. Dans le cas d'officiers, d'après l'échelle suivante:

La destitution du service de Sa Majesté.

La déchéance de la manière prescrite de l'ancienneté de grade, soit dans l'armée, soit dans le corps auquel appartient le délinquant, ou les deux; ou, dans le cas d'un officier dont la promotion dépend de l'ancienneté de service, la perte de la totalité ou de toute partie de son service pour les fins de promotions;

La réprimande sévère, ou la réprimande.

Interrogé ce matin à ce sujet, le brigadier-général Vanier a déclaré aux journalistes que la publication de leurs noms avant leur comparution ne serait pas juste pour les accusés.

Cette décision a été prise après consultation avec les autorités militaires à Ottawa. M. Vanier n'a pas révélé, non plus, les accusations qui seront portées contre les prévenus, mais on croit comprendre qu'elles sont à peu près similaires.

M. Vanier ajoute qu'il veut faire comprendre que la tenue d'une cour martiale publique n'a rien d'inusité. « Le public, dit-il, semble être sous l'impression qu'une cour martiale publique est quelque chose d'extraordinaire. Nous voulons corriger l'impression que nous voulons faire de la publicité autour de cette affaire. Dans la plupart des autres cours martiales qui ont été tenues ici, le public n'a pas porté d'intérêt ».

La base de Saint-Nazaire

Londres, 24 (C.P.). — Des bombardiers lourds américains escortés de chasseurs de la Royal Air Force ont attaqué hier la base sous-marine allemande de Saint-Nazaire. L'attaque a précipité une bataille aérienne au cours de laquelle on a descendu 15 chasseurs allemands tandis que les Alliés ont perdu 4 bombardiers. On a réussi à lancer plusieurs projectiles sur l'objectif en dépit de cette vigoureuse intervention de l'aviation allemande.

L'offensive russe encercler rapidement l'armée allemande

Les nazis s'efforcent de tenir un corridor ouvert entre leurs troupes de Stalingrad et l'arrière — L'avance des Russes est rapide

MOSCOU, 24. (A.P.). — Les pincées d'une double offensive russe au nord et au sud de Stalingrad qui a déjà réalisé des avances considérables et coûté aux Allemands quelque 50,000 hommes tués ou faits prisonniers menacent de se reformer et d'encercler toute l'armée allemande qui assiège Stalingrad. En dépit d'une résistance acharnée des Allemands qui s'efforcent de tenir un corridor ouvert pour communiquer avec leur armée de Stalingrad, les Russes annoncent de nouveaux gains qui maintiennent le rythme de leur avance de 6 à 12 milles par jour au nord-ouest de la ville et de 9 à 12 milles au sud.

La plus profonde pénétration que l'on ait encore rapportée est celle qui a atteint Chernyshevskaya sur la rivière Chir, à 125 milles à l'ouest de Stalingrad et à 75 milles à l'ouest de Kalach, le centre ferroviaire dans la boucle du Don que les Russes ont pris en fin de semaine. Chernyshevskaya se trouve à 40 milles au sud-ouest de Kletskaya, la place forte sur le Don à 100 milles au nord-ouest de Stalingrad dont les Allemands se sont emparés lors de leur offensive de l'automne. Les Allemands retranchés à Kletskaya se trouvent maintenant menacés de deux côtés puisque les Russes

se sont également lancés à l'offensive dans le secteur de Serafimovich, à 36 milles plus bas sur le Don.

Au sud-ouest de Stalingrad, les Russes avancent le long de la ligne de chemin de fer qui conduit à la métropole de la Voie vers le nord du Caucase à travers les steppes de Malmeyk. Ils rapportent qu'ils ont pris Akas à 10 milles d'Abganerova qui se trouve à 40 milles au sud-ouest de Stalingrad. Les dépêches du front disent que les Allemands subissent de lourdes pertes dans ce secteur où ils se seraient fortement retranchés et où ils auraient épuisé en certains endroits cinq ou six lignes de défense échelonnées en profondeur.

On ne rapporte que des escarmouches dans le Caucase, dans les secteurs de Toupasse et de Nalchik.

BERLIN, 24. (A.P.). — Le haut-commandement allemand a annoncé aujourd'hui que les forces russes qui attaquent au sud de Stalingrad ainsi que dans la grande boucle du Don ont enfoncé les lignes défensives allemandes. Le bulletin ajoute que des contre-mesures sont en voie d'exécution. Le bulletin allemand rapporte encore que les mauvais temps suspendent les opérations de grande envergure dans le Caucase.

Toute l'Afrique française est aux mains des Alliés

L'amiral Darlan a annoncé, hier soir, que l'Afrique occidentale française s'était placée sous ses ordres — Darlan et Pétain

Londres, 24. (A.P.). — L'Afrique occidentale française qui comprend la grande base navale de Dakar vient de reconnaître l'autorité de l'amiral Jean Darlan qui se trouve à avoir fait passer toute l'Afrique française dans le camp des Alliés. C'est l'amiral lui-même qui a annoncé hier soir la nouvelle en lisant une brève déclaration transmise par la radio d'Alger.

Voici le texte de cette déclaration: « Habitants de l'Afrique française, j'ai ce soir une bonne nouvelle à vous annoncer: « L'Afrique occidentale française s'est placée librement sous nos ordres. L'Afrique occidentale française demeure donc fidèle à la personne du maréchal. « Le haut-commissaire de France en Afrique équatoriale française, le gouverneur général (Pierre Boisson) et le général Barreau, commandant en chef des forces de terre, de mer et de l'air, se sont donc joints à ces chefs éminents, les généraux (Henri Giraud et (Auguste) Nogues et le gouverneur (Yves) Chatel d'Algérie. »

« Habitants de l'Afrique occidentale française, nous sommes sur la bonne voie. Suivez-moi avec discipline. « Vive la France! »

L'émission de la radio d'Alger a suivi de quelques heures une émission de la radio de Dakar captée par le poste de écoute de Radio-Canada à Ottawa qui disait que le gouverneur général de l'Afrique occidentale avait placé les forces militaires dont il disposait sous les ordres de l'amiral Darlan.

On voit que l'amiral Darlan continue à soutenir qu'il agit conformément aux désirs du maréchal Pétain et que le chef de l'Etat français n'est plus libre d'exprimer sa volonté. La radio de Vichy a rétransmis la déclaration de l'amiral Darlan, mais le maréchal Pétain y a ré-

pondu dès hier soir dans une allocution radiophonique destinée spécialement à l'Afrique occidentale française.

Le maréchal a fait appel aux soldats, marins et aviateurs français pour leur demander de résister s'ils étaient attaqués. « Quoi qu'il puisse advenir, dit-il, vous devez exécuter fidèlement mes ordres. »

La radio allemande a annoncé de son côté que M. Fernand de Brinon, ambassadeur de Vichy à Paris, avait déclaré que le premier ministre Pierre Laval est à constituer un corps de volontaires qui portera le nom de « Phalang africaine » et qui combattrait les Alliés en Afrique-nord. Ce corps recrutera ses membres par toute la France et acceptera les hommes qui servent déjà dans l'armée française autorisée par la convention d'armistice, a ajouté M. de Brinon.

L'Afrique équatoriale française est le plus étendu de tous les territoires qui constituent l'empire français: sa superficie est de 1,815,768 milles carrés et elle renferme le Sénégal, la Guinée française, le Soudan français, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Mauritanie et la Nigérie. Elle comprend surtout le port de Dakar, le troisième port de la France après Marseille et Le Havre, qui n'est qu'à 1,800 milles de la côte du Brésil et dont on a souvent signalé depuis deux ans l'énorme importance stratégique. Il se trouve actuellement dans le sud de Dakar une flottille qui comprendrait le cuirassé « Richelieu » de 35,000 tonnes, les trois croiseurs « Gloire », « Montcalm » et « Georges-Leygues » de 7,600 tonnes, trois contre-torpilleurs, dix sept sous-marins et nombre de petites unités. La population de l'Afrique occidentale française qui possède 500 milles de côtes et qui s'étend à 2,000 milles au cœur du continent africain est de 15,000,000 d'âmes.

La campagne du "Timbre de Noël"

Inauguration hier soir — Discours de MM. Taschereau, Vanier, de Mgr Chaumont et de M. Howard Murray — Québec a acheté pour \$55,000 de timbres de Noël l'an dernier

Plusieurs personnages ont inauguré hier soir par des discours la campagne du « Timbre de Noël », destinée à assurer de plus grands moyens de lutte contre la tuberculose. Ont pris la parole: M. L.-A. Taschereau, président du Comité provincial du Timbre de Noël; le brigadier-général Georges-V. Vanier, commandant du district militaire de Québec et nouveau ministre du Canada auprès des gouvernements réfugiés à Londres; Son Excellence Mgr Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal, et M. Howard Murray, vice-président du Royal Edward Laurentian Hospital et vice-président de la nouvelle Ligue antituberculeuse de Montréal.

M. Taschereau a rappelé que la province de Québec a fourni l'an dernier pour sa part \$55,000. Lui-même et ceux qui ont pris la parole ont été cités des chiffres et des faits pour démontrer la nécessité de lutter contre la tuberculose et ont lancé un appel à tous en faveur de l'achat de timbres de Noël.

La C. C. F. désapprouve les méthodes communistes

Winnipeg, 24 (C.P.). — M. J. Coldwell, leader national de la C. C. F., répondant hier soir à un appel de coopération de Tim Buck, ancien secrétaire général du parti communiste au Canada, a déclaré que le parti de la C. C. F. n'a pas confiance dans les méthodes du parti communiste et qu'il n'approuve pas ces méthodes.

En Nouvelle-Guinée

Quartier général des Nations-Unies en Australie, 24 (A.P.). — Les troupes australiennes se sont emparées hier de la base de Buna, à 12 milles à l'ouest de Buna, et les troupes américaines ont enlevé les positions du cap Endiander à l'est, mais les Japonais continuent à défendre avec acharnement la tête de pont resserré qui leur reste dans la péninsule de Papouasie en Nouvelle-Guinée. La bataille fait rage autour de la principale base japonaise de Buna ainsi qu'à Sandakan qui est dirigée à l'ouest. L'aviation alliée appuie vigoureusement les troupes australiennes et américaines tandis que les Japonais doivent combattre sans aucun appui de la part de leur marine ou de leur aviation. Les Japonais semblent décidés à se laisser exterminer plutôt que de se rendre.



Mardi, 24 novembre 1942

Principaux programmes canadiens

A RADIO-CANADA:

10.30 p.m. Allan Melver, au concert qu'il dirigera mardi aux studios de Radio-Canada à Montréal, fera entendre une série d'airs populaires adaptés au genre du music-hall actuel, comme Sing my Heart, London Bridge la falling down et quelques autres qui datent de l'époque des Gibson Girls, Dorothy White, soprano, apportera de nouveau son concours à ce

concert ainsi que le Quintette et le choeur formés par Melver.
9.00 p.m. BERTAL DU PIANISTE SEITZ — Ernest Seitz, pianiste, apportera son concours au concert de l'Orchestre symphonique de Toronto ce soir. Les auditeurs de Radio-Canada apprendront avec intérêt qu'il jouera le Concerto en ré mineur no 4, de Beethoven, et que l'orchestre jouera sous la direction de sir Ernest MacMillan, trois mouvements de l'oeuvre de Gustav Holst. Les Pianistes: Saturne, Uranus et Neptune.

Sommaire des postes locaux

CBF-690 kilocycles	8.30 Variétés.	8.15 Pop Harrigan.
4.15 Récital de chant.	9.00 John and Judy.	8.30 Secrétaire Service Scout.
4.30 Radio-College.	9.30 McGee et Molloy.	8.35 Music for you.
5.15 Périma.	10.00 Nouvelles.	6.00 Supper serenade.
5.30 Le Manoir de St-Cri.	10.15 Causette.	6.15 Nouvelles-éclairs.
10.15 Causette.	10.30 Orchestre.	6.25 What's happening.
5.45 Programme musical.	10.45 Concert.	6.30 Lucky melodies.
4.00 Programmes.	11.00 Nouvelles de BBC.	6.45 Musique.
4.15 Sport.	11.30 Nouvelles.	7.00 Orchestre de danse.
6.15 Nouvelles.		7.15 Lum et Abner.
6.30 Intermède.		7.30 Uncle Troy.
6.45 Musique.		7.45 Sports parade.
7.00 Un homme et son pé-		8.00 Let us forget.
ché.		8.05 Intermède.
7.15 La vie commence.		8.10 Analyse de la guerre.
7.30 Pour plus ample in-		8.20 Musique.
formation.		8.30 Fun parade.
7.45 Dureux et ses mou-		8.40 Le mystère club.
queurs.		9.00 Music for madame.
8.00 Secrets du docteur		9.30 Orgue et chant.
8.30 La mise au point.		10.00 Orgue et chant.
8.45 Les Concerts sympho-		10.30 Orgue et chant.
niques de Montréal.		10.45 Causette.
10.00 Nouvelles et sport.		11.00 Danse.
10.15 M. Henri-S. Poulin.		11.15 Danse.
10.30 Musique.		11.30 Nouvelles.
11.15 Orchestre de danse.		
11.30 Nouvelles.		

A Ottawa

(suite de la première page)

abandonner. Jusqu'à la fin il fut, pour ses collègues, un modèle de ponctualité et de loyauté envers son journal. Il n'avait qu'une seule ambition: renseigner ses lecteurs sur ce qui se passait dans le domaine politique fédéral et dans la région d'Ottawa. Rien n'échappait à sa vigilance. Il ne s'épargnait ni les ennuis ni les fatigues. Il ne quittait l'édifice parlementaire que la journée faite. Souvent il devait attendre tard le soir, il ne s'accordait aucun répit. Il ne connaissait pas la détente d'une bonne fin de semaine passée à la campagne. Jusqu'à la fin il resta irréductiblement fidèle à un régime de travail tenace et soutenu.

Jamais il n'a fait de journalisme d'opinion. Il se consacrait exclusivement au journalisme d'information. Il rapportait les faits objectivement. D'une grande sobriété naturelle, il évitait avec soin les commentaires personnels. Ce genre de journalisme lui a permis de se faire des amis dans tous les partis politiques. Toutes les portes s'ouvraient devant lui. Il était assis bien vu de M. Mackenzie King qu'il avait été de M. R. B. Bennett et de M. Arthur Meighen. Il comptait même des amis précieux parmi les ministres et les sénateurs. Le premier ministre disait hier après-midi en parlant de lui: "L'un des plus vieux membres de la Tribune des journaux, M. Fortier, a été intimement lié, depuis de nombreuses années, au travail du gouvernement et du parlement. Personne ne ressentira plus que moi sa disparition, parce qu'il s'est toujours montré un véritable et loyal ami."

M. Fortier avait assisté au début de carrière de tous nos hommes politiques qui jouent de nos jours des rôles de premier plan. Il était membre de la Tribune des journaux lorsque MM. Mackenzie King, Arthur Meighen, R. B. Bennett, Ernest Lapointe, Fernand Rinfret, P.-J. A. Cardin, R. J. Manion, R. B. Hanson, J. S. Woodsworth, entrèrent au Parlement. Il a vu des hommes attardés des postes très élevés et tomber dans l'oubli peu de temps après. Il connaissait l'histoire politique de la Grande Guerre et des années qui l'avaient immédiatement précédée. Il racontait avec plaisir ces anecdotes sur sir Wilfrid Laurier, sur Robert Borden et combien d'autres personnages maintenant disparus. Comme tout autre spectacle, celui des hommes qui montent au pouvoir et qui en descendent, devient fastidieux à la longue. Aussi, ces derniers temps, le journaliste chargé d'ans et d'expérience regardait-il passer les événements d'un œil impassible.

Il jouissait du respect de ses collègues. Plusieurs d'entre eux lui devaient beaucoup. Il était empressé d'aider ses jeunes confrères. Il les présentait aux puissants du jour, les initiait à la tâche difficile, parce que variée et délicate, de correspondant politique. Tous furent concrets de sa mort subite, survenue quelques minutes après son arrivée au Parlement. Une heure plus tard les fils télégraphiques transportaient aux quatre coins du pays la nouvelle de son décès, lui qui avait annoncé à son journal et à ses lecteurs la nouvelle de la mort de centaines et de centaines de ses contemporains. On joignait des témoignages d'admiration que l'on offrait rarement sur la tombe des journalistes. Car ceux-ci, s'ils se font des amis fidèles parmi les compagnons d'armes qui servent la même cause, se font aussi des ennemis qui n'oublient pas facilement les traits de plume et gardent longtemps le souvenir de querelles passées. M. J.-A. Fortier a pu s'épargner fort heureusement, le déplaisir de se créer des ennemis.

Sa mort marque comme la limite d'une époque, du moins d'une génération. Sa présence était devenue nécessaire. Il sera difficile de s'habituer dorénavant à son absence. On repousse la pensée pénible qu'on ne le rencontrera plus à tel détour de corridor dans l'édifice parlementaire, qu'on ne verra plus penché sur son pupitre couvrant d'innombrables feuilles blanches d'une grosse et ronde écriture. Dès avant-hier midi, après le triste événement, on éprouvait une douleur aiguë à voir son pupitre tel qu'il l'avait laissé, comme s'il devait y revenir: un bout de copie inachevée, sa serviette, des télégrammes de son journal, l'encrier et la plume fidèle. On détournait même les yeux de la fenêtre d'où il aimait à regarder la rivière et les montagnes pour se reposer furtivement entre les phrases d'un son compte rendu qu'il rédigeait toujours avec beaucoup de conscience professionnelle.

Chassons les images acablantes. Pensons à lui, à l'Auberge que l'on rencontre au bout de toute destinée humaine, Auberge à laquelle il est allé frapper pour se reposer de sa vie de labeur. Rude et patient travailleur, il a droit maintenant au repos. Au repos éternel.

Léonard RICHER

L'actualité

(suite de la première page)

fres sont, vieillies; les statisticiens comptent lentement. La situation a dû empirer avec la ruée des ruraux vers les cités, par l'énorme croissance des industries de guerre. A regarder autour de soi, on constate chaque jour le déséquilibre entre les facilités de logement et le nombre des aspirants logeurs. Et l'actualité du problème deviendra plus troublante à mesure que les hostilités prolongeront leur durée et que le bâtiment civil restera presque nul.

A ce jeu, nous semblons courir rapidement vers la fourmière ou la termitière, et, demain, nous calculerons notre vie sociale sur l'existence et le logement des fournis et des termites. Voulons-nous avoir une vision anticipée de la manière de vivre possible de nos proches descendants? Mettons-nous à l'étu-

de des insectes dits sociaux.

A ce propos, il nous faut heureusement sous la main une amusante mais très sérieuse chronique scientifique vieille d'une douzaine d'années, signée par un docteur Français, le Dr J. Laumonier.

"Il y a bien longtemps, écrit-il, que les ressemblances qui existent entre certains détails d'organisation des sociétés d'insectes et ceux de nos propres sociétés ont frappé les observateurs. A regarder attentivement ce qui se passe actuellement autour de nous, il semble que nous marchions vers un état social voisin de celui qui règne dans la termitière."

"Une des caractéristiques et la condition même des sociétés d'insectes est l'existence de mâles, de femelles et de neutres, ou ouvriers. Ces dernières ne sont en réalité, chez les fourmis, que des femelles avortées par l'effet du surmenage et d'une mauvaise nourriture; mais elles sont capables, dans certaines circonstances, de recouvrer leur fécondité. Quelque chose d'analogue se passe actuellement dans les sociétés industrielles. La guerre (l'auteur parle de la dernière) a décimé les hommes, les femmes travaillent à l'usine ou à l'atelier, elles délaissent le foyer, abandonnent leurs enfants (en attendant qu'elles n'en produisent plus) aux soins étrangers, d'où ruine de la famille, base organique de la société."

"Par là, nous commençons à nous rapprocher de la termitière où la fourmi, dans laquelle la larve n'appartient plus à la mère, mais est nourrie et entretenue par des ouvrières sexuées."

D'autre part, les femmes qui travaillent en dehors du foyer perdent très souvent le goût de la maternité; elles sont considérées comme des neutres, représentant un troisième sexe, mais ces spinsters, chose curieuse, s'adonnent volontiers aux professions de nurses, bonnes d'enfants, infirmières, dames visiteuses, etc. Il semble qu'elles prennent peu à peu dans la collectivité la place de la mère délaissant et tiennent un rôle analogue à celui des fourmis-déveuses."

Voilà un peu l'aspect de notre société de journaux et des termites: entassement, ouvrières, enfants délaissés et élevés par celles qui refusent d'en avoir.

La concentration des habitations se rapproche aussi de la termitière: disparition des petits centres, agglomération sur une surface exiguë, formation de la cité monstrueuse avec ses humains "cordés" dans les taudis, les "appartements" et les hôtels avec la différence que les termites ont commencé la construction de leur habitat par le sous-sol, tandis que les hommes ont débuté par la surface, pour élever ensuite graduellement leur toit vers les nuages, puis descendre en même temps, par où la termitière a commencé, vers les profondeurs (caves, abris souterrains, métros, sous-sol).

Bâtissons des maisons, désentassons ou plus tôt les citadins, préservons la mère et l'enfant, autrement, nous descendrons à vive allure au rang social peu enviable des hyménoptères.

Louis ROBILLARD

24-XI-42

Bloc notes

Censure postale

Ce ne sont pas seulement des gens aussi en vue du monde politique que le leader conservateur à Ottawa, M. R. B. Hanson, que le leader conservateur à Toronto, M. George A. Drew, qui ont à se plaindre des indiscrétions de la censure postale à leur endroit et récriminent contre le fait que leurs lettres sont parfois ouvertes avant qu'eux-mêmes aient eu le loisir et la chance d'en prendre connaissance. Le même désagrément survient aux gens de la Gaspésie, le même désagrément mais, à ce qu'il semble, en plus mal. Non seulement les Gaspésiens doivent-ils subir les indiscrétions de la censure, mais cela leur vaut un retard qui s'étend d'ordinaire jusqu'à quatre jours dans la livraison de leur courrier. La Gaspésie n'a jamais eu un service ferroviaire et un service postal rapides; l'exercice de la censure postale n'est certes pas de nature à améliorer les choses.

Un des principaux citoyens de cette région vient d'adresser au premier ministre fédéral, M. Mackenzie King, à ce sujet, une lettre dont il nous fait tenir copie et dans laquelle il expose un certain nombre de faits.

Personne ne peut nier que l'effort de guerre de la Gaspésie est énorme, si l'on tient compte de sa faible population, écrit-il en substance. Sa contribution en hommes, en argent, en sacrifices de toutes sortes dépasse et de beaucoup ce qu'on pouvait attendre d'elle. Le major-général Vanier, de passage dans la région, a récemment, s'est plu à le reconnaître, il l'a dit à la radio. La Gaspésie a donné tout ce qu'elle a pu, sans rien recevoir en retour. Elle ne sait pas encore ce que c'est qu'une usine de guerre, elle ne connaît pas la couleur de l'argent d'un contrat de guerre. Chaque paroisse gaspésienne a toutefois son groupe de l'armée de réserve. La région a dépensé pour la peine les emprunts de la Victoire. Un bon nombre de ses fils ont été de l'expédition de Hong-Kong, et sont prisonniers là-bas.

Est-ce pour récompenser la Gaspésie de tout cela que l'on paraît vouloir la tenir maintenant en suspicion? Tout le courrier postal de la Gaspésie est maintenant soumis à la censure et il en résulte, dans la plupart des cas, un retard de quatre jours. Informations prises par des intéressés, la censure s'exerce ainsi dans le pays gaspésien pour empêcher la circulation de certaines nouvelles qui seraient de nature à renseigner l'ennemi. Mais, comme l'écrit le correspondant de M. Mackenzie King, les rochers mêmes parlent, et des journaux ou des papiers des nouvelles qui étaient supposées ne pas sortir de Gaspésie.

Un détail qui indispose encore beaucoup les Gaspésiens, c'est que leurs lettres ouvertes par le censeur sont reformées avec des collants dans la seule langue de la minorité québécoise, la langue anglaise. Opened by examining B. L. Immense majorité de la population gaspésienne est de langue française.

La conscription des femmes dans les industries de guerre

Causerie du candidat des conscrits, M. Jean Drapeau, à la radio

Dimanche soir dernier, à la radio, poste CHLP, M. Jean Drapeau, candidat des conscrits, a parlé du travail des femmes dans les industries de guerre. Voici le texte de cette causerie:

Dans les différentes causeries que vous avez entendues de ce micro depuis le début de la présente campagne, on vous a montré à l'envi l'odieux complot dont nous avons été l'objet de la part des impérialistes et des conscriptionnistes de ce pays. Vous avez vu comment, pendant des années, le parti libéral, après s'être acquis notre confiance par la chance qu'il eut d'être dans l'opposition en 1917 (pour les libéraux du Québec en tout cas), nous a leurrés de promesses; nous a gâchés, criés de l'idée qu'enfin nous avions trouvé les hommes qui nous libéreraient à jamais du servile colonialisme, dont la conscription pour service outre-mer nous a paru la dernière et la pire servitude.

Mais le pire inconvénient qui résulte de cette censure est le retard dans la livraison du courrier. Si telle lettre est vraiment nécessaire, indispensable, qu'on la confie à un nombre suffisant de censeurs, de façon que le courrier des Gaspésiens ne soit pas suranné ni périmé lorsqu'il arrive à destination.

Cette demande du correspondant gaspésien de M. Mackenzie King paraît légitime et plus que raisonnable. Il importe qu'on y fasse droit sans tarder.

Censure et censure

A propos de nouvelles de Gaspésie et d'ailleurs, les autorités canadiennes ont eu assez, il semble, d'étranges procédés de censure, par exemple la suppression pure et simple, pendant un temps, de nouvelles qui parviennent aux journaux canadiens, que ceux-ci ne peuvent employer, alors que des publications des Etats-Unis circulent librement au Canada les colportent tout à leur aise.

La dernière livraison du *News-Magazine* qui s'appelle *Time* (23 novembre) ne fait pas simplement mention d'une nouvelle, il annonce une nouvelle, la prédit et cette nouvelle a précisément trait à la Gaspésie; on ne peut la donner ici avant quelque temps bien qu'on la connaisse.

C'est *Time*, édité et publié aux Etats-Unis, que les autorités de la Douane canadienne laissent entrer au pays, que les autorités postales canadiennes laissent circuler d'un bout à l'autre du Canada, qu'elles transportent elles-mêmes, dont elles ont le service aux abonnés canadiens, c'est *Time* qui a la primeur de cette nouvelle et qui la sert, au nez des journaux canadiens, à des lecteurs canadiens.

Emile BENOIST

Concours de Vacances

Ce soir, au Gesù, à huit heures et demie, clôture du Concours de Vacances de l'A. C. J. C. Proclamation des lauréats, distribution des récompenses, etc.

Nos vieux lecteurs savent depuis longtemps familiers avec le Concours de Vacances. C'est la suite des concours des Jeunes naturalistes, auxquels nous fûmes si heureux d'apporter un constant appui. Quand l'on vit que ces premiers concours, réservés naturellement aux sciences naturelles, obéissaient à un tel succès, on décida d'étendre l'œuvre à un plus vaste terrain. Mais il s'agissait toujours d'utiliser au maximum les loisirs des vacances, de développer chez les jeunes le goût et le sens des réalités, de leur apprendre à observer, etc.

En dépit des difficultés considérables que l'accomplissement nécessairement du travail qu'il exige, le Concours de Vacances a subsisté. Il le doit dans une large mesure à l'A. C. J. C. (l'Association catholique de la Jeunesse), qui pouvait disposer de salles, de collaborations bénévoles, etc. (Il est resté cependant sous la direction de M. André Lau- rendeau, mais celui-ci n'a plus été obligé de loger dans un domicile privé les envois des concurrents.) Le Concours a vécu — et c'est un excellent signe — en dépit de la concurrence indirecte, mais amicale, que lui faisait celui de *Radio-Canada*, — lequel se spécialise d'ailleurs dans la botanique.

Le Concours de cette année a obtenu, disent ceux qui sont au courant, un succès considérable, — comme quantité et comme qualité. Il y a eu, à part les élèves de nos collèges québécois, des concurrents du Manitoba et de l'Acadie. Les questions des travaux présentés, les juges auraient dit qu'ils mériteraient d'être livrés au grand public. Comme il ne s'agit que de d'écoliers, le compliment en vaut la peine.

Le Concours comprend actuellement six sections: photographie, route, petite histoire, enquêtes économiques et sociales, sciences naturelles, arts.

Les visiteurs pourront se rendre personnellement compte de la valeur des travaux présentés. Les familiers du Concours savent que, les années dernières, on y trouvait des choses remarquables.

On voudra assister à la séance de ce soir et visiter l'exposition. Il y a là une oeuvre dont on ne peut tester le bienfaisant intérêt et qui mérite donc tous les encouragements.

Nouvelle bécue

On sait que les Trifluviens tiennent au nom français de leur ville, vieux de trois siècles et qui a seul le reste qualifié juridique. Lors du lancement de la corvette qui devait porter le nom de cette ville, le maire avait bien spécifié qu'il n'acceptait le patronage de la corvette qu'à la condition qu'elle portât le nom de Trois-Rivières. De fait, on apposa la ladite corvette une plaque de bois portant ce nom, mais dès qu'on fût en haute mer on substitua au nom français la traduction anglaise.

Bécue de taille, dont on serait curieux de connaître l'auteur et qui, on le voit déjà, ne passera point inaperçue.

O. H.

Jusqu'ici la pire servitude. Vous avez vu comment M. King a su, après les déclarations et les promesses les plus formelles, renier tout un passé et nous jeter de nouveau dans le colonialisme, au moment où nous ne pouvions plus réagir, parce qu'il était trop tard. Et, suprême ignominie, nous renier en se drapant dans le manteau d'un échec colossal et d'une représentation truquée du Canada français dans son cabinet.

Eh bien! nous n'avions pas prévu le pire! Jamais nous n'aurions cru, ni en 1898, lors de la guerre du Transvaal, ni en 1911, sur la question de la marine de guerre, ni en 1917, à l'occasion de la première conscription honnête, ni même en 1939 et en 1940-41, alors que nous luttons pour le respect de la parole donnée, pour le maintien des lois les plus sacrées de l'honneur, non! Jamais nous n'aurions osé penser que pour nourrir le Moloch du colonialisme, nos gouvernants seraient prêts à aller jusqu'à conscrire, non seulement nos hommes, mais nos femmes, nos femmes mariées, jusqu'à sacrifier notre famille. Jamais, en effet, nous n'aurions pu croire que le monde chrétien ait sauvé la femme des misères de l'esclavage antique. Aujourd'hui par un raffinement de civilisation à la mode du hara-kiri japonais, M. King, et son ministre conscriptionniste LaFlèche, qui sera chargé d'appliquer cette politique en qualité de ministre des Services nationaux de guerre, vont détruire notre famille, envoyer la femme à la guerre, la faire servir aux usines et laisser les enfants à la rue ou aux aléas de l'éducation en série, sous le prétexte que l'ennemi la démembrera autrement s'il est vainqueur. Suprême et stupide réalisation de la politique du *Scotch earth policy*, qui consiste à détruire nous-mêmes la civilisation pour laquelle nous sommes censés nous battre.

C'est le 19 août 1942, jour fatidique dans l'histoire du colonialisme au Canada, que M. King nous a lui-même annoncé cette politique. L'effort de guerre, nous a-t-il dit, exige "les services de tout le monde. Cela comprend les services des femmes aussi bien que des hommes; les services de toutes les personnes jeunes et vieilles; les services, comme je l'ai dit, de tout le monde excepté les très jeunes, les très vieux et les invalides". Donc, cela est clair de par le texte lui-même, pas d'exception pour les mères de famille: "Tout le monde excepté les très jeunes, les très vieux et les invalides", dit le premier ministre. Tous les autres hommes jeunes et vieux (seuls les très jeunes et les très vieux, sont exclus), toutes les autres femmes jeunes et moins jeunes devront servir "dans les forces combattantes", "dans la fabrication des machines, des munitions, des armes, des fournitures et approvisionnements pour soldats", "dans la fabrication de machines et de munitions de guerre pour les Alliés", ou "dans un emploi civil indispensable".

Et M. King ne badine pas. Il ne dit pas qu'il voudrait cela, qu'il le désirerait; il demande à la population de consentir à cela, ce qui serait déjà énorme par les dispositions d'esprit que nous venons d'indiquer. Non! il manifeste sa volonté; il impose; il prononce un *dit*. Il appliquera cette politique, dit-il: "Sans crainte et sans faiblesse, sans considération de race, de croyance ou de classe". Sans doute, nous dit-il, il n'ira pas jusqu'à la coercition... si nous voulons bien être de petits enfants sages et nous enrôler tous, hommes et femmes, volontairement. Sinon, alors, la conscription même des femmes: il faut bien, dit-il, "obliger par la coercition les services de ceux qui, autrement, ne consentiraient pas à servir." Si l'on n'y a pas recours tout de suite, ce n'est pas pour des considérations de justice relatives aux races ou aux religions (M. King nous l'a déjà dit), c'est parce que ça coûte moins cher ainsi en perte de temps, de personnel et d'argent.

Nous y applaudirions si le principe de la mesure n'était pas mauvais. "Sans considération de race", cela est une manifestation de la force brutale qu'on reproche justement à nos ennemis de pratiquer, après le résultat du plébiscite d'avril dernier et le NON retentissant du Canada français. "Sans considération de croyance", cela est odieux parce que c'est dire qu'on méprisera les principes les plus sacrés au succès d'une guerre qui n'a pas de sens et pas d'intérêt si on ne les respecte pas.

Nous en sommes donc là. Nos femmes seront conscrites. Pour l'armée, peut-être même pour le service outre-mer: déjà, comme pour les premiers contingents masculins d'il y a deux ans, des femmes-soldats, des Canadiennes ont été envoyées en Angleterre. Pour l'usine, où elles sont exposées aux conditions de travail les plus inacceptables, où leur morale est en butte à tous les outrages. Pour les emplois les plus divers. Partout sauf dans leur rôle irremplaçable d'épouse, de mère, d'éducatrice. Ce rôle-là, ce sont des institutions ou des salaires seront préposés à ce service, qui s'en chargent. On va généraliser à l'échelle de tout un peuple, de toute une génération, le système, si utile pour les cas d'exception, mais si triste malgré tout, des crèches et des orphelins. Pères et mères, qui avez des enfants, qui aimez vos enfants, pensez-y bien. On veut faire du Canada une nation d'enfants nés d'une façon irrégulière et d'orphelins.

Je vous le demande, quel avenir préparera-t-on ainsi à notre nation? A quelle génération, ces femmes exténuées physiquement par un travail au-dessus de leur force, empoisonnées par des gaz délétères de toute sorte ou brûlées dans leurs organes par des maladies industrielles, démolies par les contacts de la vie libre et peut-être contaminées par les maladies qui accompagnent cette existence, dégoûtées du foyer et des charges familiales par les habitudes d'un tout autre train de vie, à quelle génération d'hommes et de femmes, ces femmes dénervées-elles le jour?

Et les enfants d'aujourd'hui, quels citoyens deviendront-ils, après avoir vécu sans avoir eu le temps d'être enfant, après avoir manqué de la tendresse familiale si essentielle au sain équilibre physiologique et psychologique de leur personnalité? Ce n'est pas faire injure au dévouement sans borne des communautés de femmes qui remplissent si admirablement le rôle de gardiennes des orphelins, que de dire que tous leurs efforts ne peuvent remplacer la vie au foyer avec la mère. Les religieuses de n'importe quelle créche ou orphelinat le diront, le père et la mère, qui ont vu l'enfant, sera-ce quand le rôle qu'elles jouent devra être dévolu à des fonctionnaires salariés, nécessairement préparés à la hâte parce que nulle part il n'existe le nombre de spécialistes des garderies capables de remplacer une telle tâche énorme que le premier ministre propose. Et que dire des enfants qui courront les rues, de l'augmentation de la criminalité juvénile déjà si sensible au Canada et aux Etats-Unis, bien que la nouvelle politique de main-d'œuvre féminine en ait à peine à ses débuts quant à l'application.

Vous exagérerez, me diront certains. M. Paul Goulet, directeur du Service sélectif national, n'a-t-il pas déclaré formellement que l'organisation qu'il dirige "considère le rôle de la maîtresse de maison comme une besogne de guerre non seulement utile, mais essentielle"? Mme Rex Eaton, directrice du même Service sélectif national, n'a-t-elle pas ajouté qu'il n'était nullement question d'arracher la femme à son foyer? Evidemment; mais du tac au tac, je pourrais vous retorque que Mme Florence Martel, du même Service sélectif national, se promène partout pour prêcher que "la place de la femme n'est plus à son foyer", qu'il est devenu inévitable maintenant que la femme mariée quitte le foyer pour l'usine. Toutefois, je ne veux même pas chercher à voir si ces fonctionnaires ne se contredisent pas eux-mêmes dans leurs déclarations: ce serait perte de temps. Je vous dis seulement: sont-ce M. Goulet et Mme Eaton qui font la politique gouvernementale? N'avons-nous pas eu pendant trois ans maints fonctionnaires et sous-fonctionnaires, maints ministres et sous-ministres, nées de députés et de sous-députés pour nous crier que nous n'aurions jamais la conscription sous M. King? Et pourtant ne l'avons-nous pas eue?

Or M. King, dans son discours du 19 août, n'a rien dit de ce que proclament M. Goulet et Mme Eaton. Lisez son discours d'un bout à l'autre, vous n'y trouverez rien d'autre que ce que je vous ai exposé tout à l'heure: Tous les hommes et toutes les femmes jeunes et moins jeunes, seront éventuellement conscrits pour l'armée, l'usine et les emplois civils indispensables, sauf les très jeunes, les très vieux et les invalides". Un point, c'est tout. C'est assez clair pour ne pas demander de commentaire.

Oh! oh! attendez, me direz-vous, que faites-vous de la déclaration de M. King, à la radio, le 10 septembre, à savoir que "les femmes qui maintiennent l'intégrité de nos foyers et de nos familles ne contribuent pas moins directement que les femmes employées dans les services de guerre, au maintien de la civilisation que nos ennemis cherchent à détruire". Sans doute, mais outre que le premier ministre ne s'engage pas à laisser la femme au foyer en ce qu'il lui accorde même pas la préférence — puisqu'il dit seulement "que la femme, au foyer ne contribue pas moins" — n'est-ce pas le même M. King qui a proclamé déjà que le temps des importantes forces expéditionnaires en Europe était fini, qu'il y avait catégoriquement affirmé que jamais la conscription ne serait imposée par son gouvernement même dans une guerre pour la défense de la liberté et de la démocratie? Et pourtant, mesdames et messieurs, n'a-t-il pas lui-même envoyé d'importantes forces expéditionnaires canadiennes en Angleterre? N'a-t-il pas lui-même inscrit une fois de plus dans nos statuts le principe de la conscription pour service outre-mer?

Non! le procédé est maintenant trop évident. Nous connaissons trop, vous l'avez trop vu à l'oeuvre depuis trois ans pour en être dupe une seconde fois en si peu de temps. Faire un grand discours de principe qui implique logiquement — sans l'affirmer catégoriquement ou le démontrer par a plus b — la politique qu'on se propose. Puis attendre les réactions du public. Si celui-ci va trop vite jusqu'au bout de l'idée que propose le discours, s'il nous fait trop vite les principes énoncés jusqu'à leur conclusion logique, s'il s'en effraie, revenir en arrière, poser des atténuations qui ont l'air de tout concéder, mais qui, analysées à fond, ne veulent rien dire, ne changent rien. Puis continuer systématiquement et progressivement l'application de la politique énoncée, de façon que le public ne la sente pas trop. Enfin, au moment où il est trop tard pour pouvoir reculer, ou il est possible d'imposer le fait accompli, aller jusqu'au bout en jouant sur les mots pour montrer qu'on ne s'est jamais contredit, qu'on a toujours bien voulu ce qu'on fait, que le public n'a pu peser le contraire que parce qu'il n'a pas su comprendre des déclarations qui, affirmées-elles, étaient parfaitement claires.

C'est ce qu'on nous a fait depuis 1939, depuis 1938 même, quant à la participation au présent conflit et quant à la conscription. Nous l'avons assez montré par des textes irréfutables dans les précédentes causeries. Et de toute évidence, c'est ce qu'on s'apprête à nous faire dans le cas de la conscription des femmes. C'est ce qu'on a commencé de faire et ce qu'on continuera d'exécuter si l'opinion publique ne met pas la hâte à cet accès de colonialisme forcé.

Car, c'est toujours le même colonialisme qui est à l'origine de cette politique. Pourquoi veut-on conscrire les femmes pour le travail à l'usine? Pour la même raison, tous les jours qui inspire la politique de conscription pour service outre-mer. Pour que plus de nos hommes de tous âges, de nos jeunes gens en particulier puissent être sujets à cette conscription, pour que plus d'entre eux soient disponibles pour aller servir outre-mer d'avant-garde à l'invasion du continent, qui éloignera de l'Angleterre le danger qui plane sur elle. Ainsi, chaque

citoyens deviendront-ils, après avoir vécu sans avoir eu le temps d'être enfant, après avoir manqué de la tendresse familiale si essentielle au sain équilibre physiologique et psychologique de leur personnalité? Ce n'est pas faire injure au dévouement sans borne des communautés de femmes qui remplissent si admirablement le rôle de gardiennes des orphelins, que de dire que tous leurs efforts ne peuvent remplacer la vie au foyer avec la mère. Les religieuses de n'importe quelle créche ou orphelinat le diront, le père et la mère, qui ont vu l'enfant, sera-ce quand le rôle qu'elles jouent devra être dévolu à des fonctionnaires salariés, nécessairement préparés à la hâte parce que nulle part il n'existe le nombre de spécialistes des garderies capables de remplacer une telle tâche énorme que le premier ministre propose. Et que dire des enfants qui courront les rues, de l'augmentation de la criminalité juvénile déjà si sensible au Canada et aux Etats-Unis, bien que la nouvelle politique de main-d'œuvre féminine en ait à peine à ses débuts quant à l'application.

Vous exagérerez, me diront certains. M. Paul Goulet, directeur du Service sélectif national, n'a-t-il pas déclaré formellement que l'organisation qu'il dirige "considère le rôle de la maîtresse de maison comme une besogne de guerre non seulement utile, mais essentielle"? Mme Rex Eaton, directrice du même Service sélectif national, n'a-t-elle pas ajouté qu'il n'était nullement question d'arracher la femme à son foyer? Evidemment; mais du tac au tac, je pourrais vous retorque que Mme Florence Martel, du même Service sélectif national, se promène partout pour prêcher que "la place de la femme n'est plus à son foyer", qu'il est devenu inévitable maintenant que la femme mariée quitte le foyer pour l'usine. Toutefois, je ne veux même pas chercher à voir si ces fonctionnaires ne se contredisent pas eux-mêmes dans leurs déclarations: ce serait perte de temps. Je vous dis seulement: sont-ce M. Goulet et Mme Eaton qui font la politique gouvernementale? N'avons-nous pas eu pendant trois ans maints fonctionnaires et sous-fonctionnaires, maints ministres et sous-ministres, nées de députés et de sous-députés pour nous crier que nous n'aurions jamais la conscription sous M. King? Et pourtant ne l'avons-nous pas eue?

Or M. King, dans son discours du 19 août, n'a rien dit de ce que proclament M. Goulet et Mme Eaton. Lisez son discours d'un bout à l'autre, vous n'y trouverez rien d'autre que ce que je vous ai exposé tout à l'heure: Tous les hommes et toutes les femmes jeunes et moins jeunes, seront éventuellement conscrits pour l'armée, l'usine et les emplois civils indispensables, sauf les très jeunes, les très vieux et les invalides". Un point, c'est tout. C'est assez clair pour ne pas demander de commentaire.

Oh! oh! attendez, me direz-vous, que faites-vous de la déclaration de M. King, à la radio, le 10 septembre, à savoir que "les femmes qui maintiennent l'intégrité de nos foyers et de nos familles ne contribuent pas moins directement que les femmes employées dans les services de guerre, au maintien de la civilisation que nos ennemis cherchent à détruire". Sans doute, mais outre que le premier ministre ne s'engage pas à laisser la femme au foyer en ce qu'il lui accorde même pas la préférence — puisqu'il dit seulement "que la femme, au foyer ne contribue pas moins" — n'est-ce pas le même M. King qui a proclamé déjà que le temps des importantes forces expéditionnaires en Europe était fini, qu'il y avait catégoriquement affirmé que jamais la conscription ne serait imposée par son gouvernement même dans une guerre pour la défense de la liberté et de la démocratie? Et pourtant, mesdames et messieurs, n'a-t-il pas lui-même envoyé d'importantes forces expéditionnaires canadiennes en Angleterre? N'a-t-il pas lui-même inscrit une fois de plus dans nos statuts le principe de la conscription pour service outre-mer?

Non! le procédé est maintenant trop évident. Nous connaissons trop, vous l'avez trop vu à l'oeuvre depuis trois ans pour en être dupe une seconde fois en si peu de temps. Faire un grand discours de principe qui implique logiquement — sans l'affirmer catégoriquement ou le démontrer par a plus b — la politique qu'on se propose. Puis attendre les réactions du public. Si celui-ci va trop vite jusqu'au bout de l'idée que propose le discours, s'il nous fait trop vite les principes énoncés jusqu'à leur conclusion logique, s'il s'en effraie, revenir en arrière, poser des atténuations qui ont l'air de tout concéder, mais qui, analysées à fond, ne veulent rien dire, ne changent rien. Puis continuer systématiquement et progressivement l'application de la politique énoncée, de façon que le public ne la sente pas trop. Enfin, au moment où il est trop tard pour pouvoir reculer, ou il est possible d'imposer le fait accompli, aller jusqu'au bout en jouant sur les mots pour montrer qu'on ne s'est jamais contredit, qu'on a toujours bien voulu ce qu'on fait, que le public n'a pu peser le contraire que parce qu'il n'a pas su comprendre des déclarations qui, affirmées-elles, étaient parfaitement claires.

C'est ce qu'on nous a fait depuis 1939, depuis 1938 même, quant à la participation au présent conflit et quant à la conscription. Nous l'avons assez montré par des textes irréfutables dans les précédentes causeries. Et de toute évidence, c'est ce qu'on s'apprête à nous faire dans le cas de la conscription des femmes. C'est ce qu'on a commencé de faire et ce qu'on continuera d'exécuter si l'opinion publique ne met pas la hâte à cet accès de colonialisme forcé.

Car, c'est toujours le même colonialisme qui est à l'origine de cette politique. Pourquoi veut-on conscrire les femmes pour le travail à l'usine? Pour la même raison, tous les jours qui inspire la politique de conscription pour service outre-mer. Pour que plus de nos hommes de tous âges, de nos jeunes gens en particulier puissent être sujets à cette conscription, pour que plus d'entre eux soient disponibles pour aller servir outre-mer d'avant-garde à l'invasion du continent, qui éloignera de l'Angleterre le danger qui plane sur elle. Ainsi, chaque

filles, chaque femme mariée qui quitte son foyer pour répondre à l'appel du gouvernement rend plus facile et plus rapide le départ de son père, de son mari ou de son frère pour outre-mer. C'est à ce qu'est subordonnée toute notre politique. C'est à Londres que nos ministres vont chercher leurs instructions et voir leurs différends comme récemment MM. Ralston et Howe. C'est pour cela qu'on se prépare à saboter une institution aussi fondamentale que la famille.

Electeurs et électrices d'Ottawa, c'est sur cette politique de colonialisme forcé, prête à aller jusqu'au suicide national, jusqu'à la destruction des fondements mêmes de notre vie morale et nationale, que vous aurez à vous prononcer le 30 novembre prochain. Le ministre-général LaFlèche qui brigue vos suffrages, vient vous demander, au nom du gouvernement, de ratifier cette politique, à laquelle il a dû souscrire entièrement, au nom de la solidarité ministérielle, quand il est entré dans le cabinet de M. King. Il est le ministre de l'impérialisme, du colonialisme de M. King. Il est le ministre, et cela directement, de par ses fonctions mêmes, des mesures qui symbolisent le plus odieusement ce colonialisme. Il est le ministre de la conscription des hommes pour service outre-mer. Le ministre de la conscription des femmes, le ministre d'une politique qui obligera les femmes à quitter leur foyer, malgré elles, pour aller travailler aux usines que leur persistera le gouvernement, n'importe où au Canada, si non même outre-mer (pour l'armée féminine). Et tout cela pour que le gouvernement puisse conscrire le mari, ou le fils.

Des politiciens retors, de fins regards viendront vous dire, comme M. Cardin à la veille du plébiscite (et l'on sait comment il a lui-même déchanté depuis): "Faites confiance à M. King. Elisez le représentant du Canada français qu'il veut avoir. Après tout, la conscription des hommes pour service outre-mer, même si elle a été votée en Chambre, n'est pas encore en vigueur. Et la conscription des femmes non plus. En fin de compte, vous ne savez pas si M. King ne fait pas cela justement pour vous protéger, pour vous empêcher d'avoir la conscription. Attendez! Il sera toujours temps de protester lorsque le moment viendra, si jamais il vient!"

Mais vous ne vous y laisserez plus prendre cette fois. Vous savez maintenant qu'il n'y a plus aucune confiance à manifester au gouvernement de M. King. Vous savez maintenant que, bien que vous lui ayez fait confiance pendant 21 ans, que vous avez été avec les autres électeurs de la province, les porteurs qui l'ont maintenu au pouvoir presque tout ce temps, que vous lui avez

continué votre appui jusque dans le conflit actuel, en 1940, vous savez, dis-je, qu'il n'a plus aucun égard pour vous, que, fort de l'appui torré, il a mis de côté toutes les promesses qu'il vous avait faites, qu'il s'est même targué du vote anglophone de ce pays pour mettre de côté, après le plébiscite, le pacte scellé avec celui qu'il a toujours dit être son plus grand ami: Lapointe. M. King s'est moqué de nous; et il continue de le faire en présentant le candidat LaFlèche dans Québec, dans les conditions que l'on sait.

Le 30 novembre, électeurs d'Ottawa, vous tiendrez à aller en foule montrer à M. King que vous n'êtes pas si bêtes qu'il a l'air de vous croire. Vous, en particulier, lui avez fait confiance jusqu'à la dernière heure, en votant même d'une façon affirmative au plébiscite, sur la foi des paroles de M. Cardin, qui c'était là le meilleur moyen d'éviter la conscription. Vous tiendrez maintenant à aller lui dire que vous en avez assez des tromperies, des mensonges, des volées-face. Que vous n'êtes pas moins de vrais Canadiens que le reste de la province de Québec, que vous ne voulez pas davantage qu'elle d'une politique de service militaire forcé pour le compte d'une métropole coloniale. Que vous n'êtes pas moins sensible que tous les autres catholiques aux attaques portées

Cours public sur Montréal

Montréal est bel et bien la métropole financière du Canada

M. Lucien Favreau le démontre dans son cours public sur le "Montréal économique" — Distinction entre problèmes monétaires et problèmes financiers

Le sixième cours public sur le Montréal économique, donné jeudi soir à l'Ecole des hautes études commerciales, a porté sur le thème: M. Lucien Favreau, professeur à cette Ecole, a prononcé ce cours public. En voici un substantiel résumé:

La finance

Pour mieux faire comprendre la raison d'être d'un centre financier, rappelons que, d'une façon générale, les entreprises commerciales et industrielles ne s'établissent, ne vivent et ne progressent que si elles peuvent résoudre leurs problèmes monétaires et financiers.

La généralisation de la vente à crédit fait constamment jouer un rôle actif aux effets de commerce que la plupart des entreprises négocient en banque afin de mobiliser leurs créances et leur procurer l'usage d'une monnaie généralement acceptée: le billet de banque ou le compte courant en banque. Mais la mobilisation des créances par le jeu de l'escompte des effets de commerce s'avère insuffisante dans bien des cas pour alimenter les fonds de roulement. Le besoin impérieux de fonds additionnels doit alors être satisfait par d'autres moyens: les prêts, les avances sur marchandises, les crédits documentaires, les avances sur titres, les ouvertures de crédit.

Soit à leur fondation, soit au cours de leur exploitation, les entreprises ont souvent besoin de se procurer des fonds d'installation sous forme d'apports additionnels ou d'emprunts remboursables à des époques plus ou moins éloignées. Enfin, les entreprises d'affaires qui ont une grande capacité d'épargne doivent, comme font les épargnants et les capitalistes, placer les capitaux qui excèdent leurs besoins afin de se procurer de nouveaux placements qui viennent grossir leurs bénéfices d'exploitation.

Problèmes monétaires, problèmes financiers

A proprement parler, la négociation des effets de commerce et le crédit bancaire sont des problèmes d'ordre monétaire. L'alimentation des fonds d'installation et le placement sont des problèmes d'ordre financier.

Si nous nous plaçons au point de vue du centre où agissent des personnes et des institutions ayant pour fonction de résoudre ces problèmes, nous distinguons, comme le font certains économistes, le marché monétaire et le marché financier.

Le marché monétaire comprend les établissements de crédit à court terme, tels que les banques de commerce et la banque centrale. Un marché financier se caractérise par l'existence d'une Bourse des valeurs mobilières, d'établissements de crédit à long terme, de banquiers et de courtiers qui font profession d'acheter et de vendre des titres. Pour toutes les banques du pays, les "Prêts et escomptes" s'élevaient au 31 juillet 1942 à \$1,100 millions, soit environ 30 p.c. des ressources totales des banques au montant de \$4,200 millions. A \$1,100 millions de prêts et escomptes si nous ajoutons \$475 millions de billets de banque en circulation active, dont \$400 millions de billets de la Banque du Canada et \$75 de billets des autres banques, on obtient \$1,575 millions. Cette somme de \$1,575 millions représente la valeur approximative des ressources monétaires du pays tout entier mises à la disposition de la population canadienne.

Montréal, métropole financière

On affirme généralement que Montréal est la métropole financière du pays. Peut-on justifier cette affirmation? Sur quoi pourrait-on s'appuyer pour dire que Montréal occupe la première place du marché monétaire? A notre avis, c'est l'analyse des débits bancaires, des compensations bancaires, des ressources des banques, du portefeuille de titres de la dette flottante et à courte échéance, qui nous permet de nous rendre compte de l'importance de Montréal au point de vue des ressources monétaires.

Les débits bancaires du pays, c'est-à-dire la somme des opérations inscrites au débit de toutes les banques de dépôt dans les banques se répartissent de la façon suivante: Montréal 30%, Toronto 33%, Winnipeg 5%, le reste du pays 12%. Suivant la statistique, la proportion de Montréal dans les compensations bancaires est sensiblement la même. Toutefois, si on considère que la compensation ultime d'un grand nombre de petits centres financiers du pays a lieu à Montréal même, à cause de la présence ici des plus grandes banques du pays, le montant de toutes les compensations de notre place est beaucoup plus élevé. Ce drainage que les statistiques ne révèlent pas assure à Montréal une réserve de ressources monétaires incontestablement plus considérable.

Les ressources totales des banques du pays s'élevaient à \$4,200 millions. Celles des quatre banques dont le siège social est à Montréal se chiffrent par \$2,400 millions, soit 57% de l'ensemble.

Enfin, les banques de Montréal avaient au 31 juillet 1942 un portefeuille de \$850 millions de titres de la dette flottante et à courte échéance détenus par toutes les banques.

Ces rapprochements suffisent, croyons-nous, pour justifier l'affirmation que Montréal est la métropole financière du Canada.

On y trouve également de puissantes institutions de financement d'entreprises commerciales et industrielles qui, avec le concours des banques de commerce, sont en relations suivies avec les marchés financiers. C'est grâce à ces relations que nous le passé surtout les capitaux étrangers ont été placés ici.

Les banques doivent placer les dépôts qu'elles acceptent. Examinons ces placements des banques. La valeur de leur portefeuille de titres de la dette publique est passée de \$400 millions en 1923 à \$1 milliard en 1935, et à \$1,750 millions au 31 juillet 1942. Cette somme de \$1,750 millions, qui comprend \$850 millions de titres de la dette flottante et à courte échéance, est à peu près compensée par les dépôts à l'épargne s'élevant à \$1,650 millions.

Ce mode de placement nous révèle d'abord que, depuis la fin de la dernière guerre, les banques commerciales ont collaboré avec le gouvernement central dans l'administration des finances fédérales; que de plus, elles ont, en souscrivant aux emprunts fédéraux, joué un rôle important sur le marché financier; enfin, le fait qu'à l'heure actuelle la valeur du portefeuille de titres de la dette publique contrebalançant à peu près la valeur des dépôts à l'épargne empêche momentanément les banques de souscrire à de nouvelles émissions fédérales, elles attendent un accroissement des épargnes pour souscrire davantage.

Le marché financier reçoit des offres non seulement des banques, mais encore des sociétés de fiducie, des compagnies d'assurances, des maisons d'affaires, des capitalistes et des épargnants.

Montreal peut obtenir ou accorder, suivant le cas, le crédit sous toutes ses formes. Institutions, personnel et ressources sont en quantité et en nombre suffisants au service de ceux qui le méritent.

Mais il faut se demander si on n'a pas tendance à faire trop d'affaires avec l'argent des autres; si on protège autant l'argent des autres que son propre capital; si on ne se laisse pas trop soulever en empruntant. D'un autre côté, ceux qui placent doivent aussi se demander s'ils n'encouragent pas l'abus du crédit par le fait de placer des placements considérables. C'est là la question de l'éducation financière.

On arrive chez les "Farmers" un peu tard, au gros des batailles. La récolte était très abondante et la main-d'œuvre très rare. Nous fûmes en général bien accueillis, et malgré l'opinion de l'éditeur d'un journal de la Saskatchewan, qui affirmait sans le savoir que notre aide était une faillite, nous pouvons affirmer que les 5,000 travailleurs de l'Est, la plupart des étudiants, ont contribué à la récolte au point que dans deux semaines le pourcentage des grains battus passait de 30 à 90. Faisons la part de la belle température des premiers jours, et on peut voir quand même que nous n'avons pas perdu notre temps dans les plaines.

Nous avons travaillé dur, d'un soleil à l'autre; le repos du soir n'en était que meilleur et la digestion de repas pantagruéliques que plus facile. Tout le monde connaît le genre de travail que nous avons fait là-bas.

Vinrent la neige, le froid, et tout travail cessa. Nous avons donc profité des quelques jours de mauvais temps et de repos qui ont précédé le retour pour perfectionner nos connaissances sur l'Ouest en terminant de petites enquêtes personnelles, enquêtes qui portent sur les points suivants: rendements, coût de production du blé, état actuel des fermes en général, avenir du blé, de l'industrie animale dans l'Ouest.

Enfin, devant l'évidence, il nous a fallu plier bagages, l'hiver était arrivé. On laisse les fermiers si accueillants et si gentils et on en va à l'Est.

C'est ici qu'il nous faut plaisir de souligner l'attention toute spéciale dont nous avons été l'objet de la part d'un agronome canadien-français de la région, ancien d'Oka, M. Romulus Beaulac, B.L., B.S.A.

M. Beaulac est le représentant canadien-français pour la plus grande coopérative au monde: la Saskatchewan Wheat Pool, qui, elle seule, possède 1,087 éleveurs d'une capacité moyenne de 37,000 boisseaux. Disons en passant qu'il y a en Saskatchewan une douzaine d'autres compagnies possédant des éleveurs à grain. Ils sont actuellement tous remplis à déborder de

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Assemblée et propagande communistes

Montréal, 17 novembre 1942
Le Devoir, Montréal.
Messieurs,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre adressée au ministre de la Justice. L'original lui a été adressé ce matin même.

La publication de cette lettre dans votre journal ferait un peu de lumière sur l'attitude du gouvernement envers les communistes.

Bien à vous,

G.-R. DOUVILLE
De: G.-R. DOUVILLE, secrétaire-trésorier, "Jeunes Laurentiens", 2033 rue Maisonneuve, Montréal.

(COPIE DE LETTRE AU MINISTRE DE LA JUSTICE)

Montréal, 17 novembre 1942.
Hon. Louis Saint-Laurent, Ministre de la Justice, Hôtel du gouvernement, Ottawa.

Monsieur,
Des affiches placardées dans les autobus, les tramways et les grands magasins de Montréal annonçaient dernièrement le concert organisé à l'occasion du 25e anniversaire de l'U.R.S.S., c'est-à-dire le vingt-cinquième anniversaire de la révolution russe, du triomphe de Staline et de la victoire du communisme athée. Nous savons assez ce que ces derniers mots veulent dire de haine, d'erreurs et de violence, ce qu'ils ont produit de ruines matérielles que morales, pour devoir protester contre une telle attitude dans notre ville et notre province.

Plus récemment encore, sur tous les poteaux des principales rues de Montréal, on annonçait l'assemblée des plus importants chefs communistes au pays, je veux parler de Tim Buck et de sa clique au marché Atwater il y a exactement une semaine aujourd'hui.

Le parti communiste n'est-il pas interdit au Canada? Alors qu'attend-on pour condamner ce mouvement si défavorable aux intérêts de notre religion catholique? — Pourquoi laissez-vous cette engaine tenter de démoraliser notre race avec ses idées antipatriotiques et antichrétiennes? Les "Jeunes Laurentiens", ayant la fierté de leur foi et l'amour de leur classe, protestent publiquement contre un tel scandale. Nous demandons l'application de la loi, des assemblées publiques soient interdites et que les journaux de propagande communiste soient aussi interdits.

Dans l'attente d'une réponse et d'actes.

G.-R. DOUVILLE, secrétaire-trésorier, "Jeunes Laurentiens".

Les étudiants d'Oka dans les Prairies

M. le Directeur, le Devoir, Montréal.
Monsieur le directeur, Depuis quelques jours déjà, les étudiants d'Oka sont de retour des Prairies où ils ont participé à la plus abondante récolte de blé jamais vue. Il est très regrettable que la mauvaise température nous ait forcés de revenir plus tôt que nous l'avions projeté.

Le voyage fut très beau à tous les points de vue et tous les étudiants étaient débordants d'enthousiasme à aller comme au retour. Nous partions pour l'inconnu sans trop savoir où notre étoile nous guiderait. Nous étions destinés pour la région de Regina, mais un peu avant d'arriver à Winnipeg, un télégramme nous annonçait de continuer vers Saskatoon. Et de là nous fûmes dispersés à des milliers de distances les uns des autres, dans les immenses plaines du nord de la Saskatchewan.

On arriva chez les "Farmers" un peu tard, au gros des batailles. La récolte était très abondante et la main-d'œuvre très rare. Nous fûmes en général bien accueillis, et malgré l'opinion de l'éditeur d'un journal de la Saskatchewan, qui affirmait sans le savoir que notre aide était une faillite, nous pouvons affirmer que les 5,000 travailleurs de l'Est, la plupart des étudiants, ont contribué à la récolte au point que dans deux semaines le pourcentage des grains battus passait de 30 à 90. Faisons la part de la belle température des premiers jours, et on peut voir quand même que nous n'avons pas perdu notre temps dans les plaines.

Nous avons travaillé dur, d'un soleil à l'autre; le repos du soir n'en était que meilleur et la digestion de repas pantagruéliques que plus facile. Tout le monde connaît le genre de travail que nous avons fait là-bas.

Vinrent la neige, le froid, et tout travail cessa. Nous avons donc profité des quelques jours de mauvais temps et de repos qui ont précédé le retour pour perfectionner nos connaissances sur l'Ouest en terminant de petites enquêtes personnelles, enquêtes qui portent sur les points suivants: rendements, coût de production du blé, état actuel des fermes en général, avenir du blé, de l'industrie animale dans l'Ouest.

Enfin, devant l'évidence, il nous a fallu plier bagages, l'hiver était arrivé. On laisse les fermiers si accueillants et si gentils et on en va à l'Est.

C'est ici qu'il nous faut plaisir de souligner l'attention toute spéciale dont nous avons été l'objet de la part d'un agronome canadien-français de la région, ancien d'Oka, M. Romulus Beaulac, B.L., B.S.A.

M. Beaulac est le représentant canadien-français pour la plus grande coopérative au monde: la Saskatchewan Wheat Pool, qui, elle seule, possède 1,087 éleveurs d'une capacité moyenne de 37,000 boisseaux. Disons en passant qu'il y a en Saskatchewan une douzaine d'autres compagnies possédant des éleveurs à grain. Ils sont actuellement tous remplis à déborder de

puis l'an dernier et la récolte de cette année, qu'en fera-t-on?

M. Beaulac avait organisé pour nous une journée de coopération. Après des visites à la coopérative des produits laitiers (Dairy Pool) et à l'imprimerie coopérative de l'Ouest (Modern Press), notre compatriote nous fit voir l'histoire filmée du Wheat Pool; puis vint une conférence par le gerant du Dairy Pool, M. Gooding.

Et le soir, à 2,000 milles du vieux Québec, comme par enchantement, on se retrouve au sein d'un groupe de Canadiens français de là-bas qui s'étaient organisés pour fêter notre passage parmi eux. Des jeunes, des moins jeunes et des vieux sont venus tout émus nous serrer la main.

M. l'abbé Beaudoux, bien connu à Québec où il est venu assez souvent, nous adressa quelques mots pour nous dire ce qu'est le Canadien français des Prairies: il nous explique ses luttes, ses difficultés. "Tout de même, dit-il, en terminant, quand vous serez de retour dans l'Est, dites aux vôtres que nous souffrons, mais que nous vivons et que nous vivrons toujours parce que nous devons ressembler un peu à la vêtre: Je me souviens et j'aime".

Tard dans la soirée, nous chantions encore les vieilles chansons du Québec et nous vivions de cette belle vie familière du Québec. Et comme nous l'avons appréciée, cette vie, après deux semaines vécues dans des milieux étrangers.

Et c'est à nous que M. l'abbé Beaudoux, au nom de ses compatriotes de l'Ouest, confia le message suivant:

"A nos frères de l'Est, amical salut des exilés canadiens-français de l'Ouest". Ces exilés nous ont laissé une leçon de courage et de ténacité et à notre tour nous avons essayé de leur laisser un peu de joie et de réconfort en leur laissant aussi un souvenir de distinction.

Merci au Dr Corminboeuf et au Dr Saint-Georges, nos dévoués professeurs, qui nous accompagnaient. Malgré tout, nous étions heureux de revenir dans l'Est. Là-bas, on se sent perdu dans ces immenses plaines "à l'horizon que rien ne borne". Pour un gars de l'Est, il faut des arbres, des montagnes et de l'eau.

M. HARDY, président des étudiants en agronomie, Oka.

A qui fait-on la guerre?

Montréal, le 15 nov. 1942
Le Devoir, 430 rue, Notre-Dame.
Monsieur le rédacteur,

A tel numéro, rue de pauvre logis, douze enfants. Le salaire du père est insuffisant à assurer la subsistance des tous petits. La conscription y prend le fils aîné, le seul en état de porter secours. La constatation s'avère assez éloquent, n'est-ce pas? Qu'en veut donc faire certains sauveurs d'empire?

Sincèrement, UN PATRIOTE

Pourquoi se gêner?

Monsieur le directeur, le Devoir, Montréal.
Monsieur,

En confirmation de certaines déclarations parues dernièrement dans votre journal sous la signature E. E. MINA, si je me souviens bien, je viens à mon tour porter à votre connaissance certaines pratiques en usage dans une usine de la banlieue de Montréal.

Dans les demandes d'emploi, il se faisait un triage des noms anglo-saxons dont on établissait la liste quotidiennement, afin de leur donner la préférence dans l'embauchage; cette pratique s'étant révélée inadéquate, on tenta de la perfectionner en chargeant un employé d'interviewer les candidats. On s'était aperçu, en effet, que des ouvriers portant des noms bien anglo-saxons comme Jones, Sullivan, etc., une fois engagées, parlaient à peine l'anglais.

Les lettres de recommandation de députés, dont l'usine était inondée, prenaient habituellement la route du bureau où les signataires s'appelaient Fournier, Fournier, Cardin, pour ne nommer que ceux-là de langue française, avec accompagnement de commentaires dans le genre de celui-ci: "Don't these people know that politics is not to interfere in this plant?" Par contre, une lettre venant de Brooks Claxton, D.-C. Abbott ou Mr. Connors, donnait aussitôt lieu à des échanges de communications téléphoniques et à une attention immédiate dont bénéficiaient leurs protégés.

Cette façon systématique d'éliminer nos compatriotes, n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, il fut malgré tout engagé un plus grand nombre d'ouvriers canadiens-français que ne le désiraient les autorités qui acceptaient la situation en haussant les épaules: "Well, what can we do? These people are here and we have to put up with them" (Authentique).

Malgré la prépondérance d'ouvriers de langue française, les gardes-malades étaient recrutés dans la proportion de dix de langue anglaise, qu'on allait chercher à Toronto ou ailleurs, quand il n'y en avait plus dans Québec, contre une de langue française.

Dans les bureaux, étant donné que les absents étaient entièrement en anglais, on ne se gênait pas dans certains cas pour refuser catégoriquement des sténographes de langue française, sans se soucier qu'elles sachent bien l'anglais ou non. Un jour, une pauvre petite venue spécialement d'Ottawa pour l'examen, fut éconduite de façon cavalière avec ces paroles: "You might be good in French but we don't need French in this plant". Sa connaissance de l'anglais était

cependant suffisante pour lui permettre à ce moment-là d'accepter un poste au Parlement.

Il est rare que certaines autorités du Département de l'Emploi dans cette usine seraient transférées au Service sélectif national, et il est à se demander si, dans leurs nouvelles fonctions, leur sera permis de continuer de mettre en pratique ces méthodes préférentielles — ou éliminatoires, si vous préférez — et de recommander à leur personnel, s'il s'en trouve de langue française, dans leur entourage, de ne pas parler français au bureau, étant donné "qu'il, nous ne sommes pas en France" (Authentique).

Je vous soumetts tous ces faits pour l'édification de vos lecteurs, si vous jugez à propos de les publier.

IXE

Comment les plantes passent l'hiver

C'est M. Ernest Rouleau, conservateur de l'herbier à l'Institut botanique, qui fait mercredi soir dernier la conférence hebdomadaire offerte au public par le Jardin botanique de Montréal. Voici un résumé de sa causerie:

Les plantes ont résolu depuis longtemps le problème de l'hivernement. Considérons d'abord les arbres à feuillage décadu. Ces arbres laissent tomber leurs feuilles pour une raison bien simple: s'ils les avaient gardées, ils auraient transporté, ce qui eût amené leur mort. Ils ont formé des bourgeons, lesquels sont composés de plusieurs petites feuilles qui entourent et protègent les jeunes feuilles du printemps prochain.

D'autres arbres, comme les conifères, gardent leurs feuilles. Mais, ici, ils sont protégés d'une manière plus efficace par une couche de couches de cellules qui font un manchon aux feuilles. On a observé une différence de 20° F. entre l'intérieur de ces feuilles et l'air environnant.

D'autres plantes, que nous appelons annuelles, passent l'hiver à l'état de graines. Les graines sont très bien protégées par leur enveloppe. Les plantes annuelles complètent leur cycle végétal en une seule saison végétative: elles germent, fleurissent et mûrissent leurs graines durant une même saison. Ex.: la moutarde.

Certaines plantes peuvent résister à l'hiver tout en gardant leurs feuilles. Celles-ci passent l'hiver sous la neige et ne gèlent pas, car elles contiennent des huiles essentielles qui ne peuvent geler.

Le dernier groupe est celui des plantes à bulbe ou à rhizome. Ces plantes fleurissent de bonne heure au printemps. Elles ont accumulé dans les rhizomes ou les bulbes des substances nutritives qui leur permettent de fleurir dès la fonte des neiges.

Quoi qu'on en dise, la neige est la meilleure protection contre le froid, et cela pour les raisons suivantes: elle forme une couche isolante entre l'air extérieur et la terre; à cause de la couleur, il y a la chaleur de la radiation, ce qui empêche les plantes de geler.

Comme nous avons pu le voir, les plantes qui reviennent nous égarer à la belle saison ont dû se reposer tout comme l'homme qui ne travaille pas le dimanche, pour revenir au travail, frais et dispos, le lundi matin.

Polytechnique triomphe de McGill

Les deux étudiants Paul-Emile Salvas et Gérard Bisailon ont triomphé de leurs concurrents de l'Université McGill au concours de jeudi soir dernier entre les élèves ingénieurs de Polytechnique et de McGill. L'épreuve consistait en une courte causerie sur un sujet laissé au choix de l'étudiant.

Le premier prix a été attribué à M. Paul-Emile Salvas pour son travail sur le lancement des bateaux et le deuxième prix à M. Gérard Bisailon pour son étude sur le contrôle des avions de longue croisière. Les autres étudiants participant aux concours étaient MM. J. MacLure, qui a aussi obtenu un deuxième prix, et M. R.-A. Ritchie, de McGill.

La réunion était sous la présidence de M. J.-D. Anderson, élève ingénieur de McGill. Le jury était composé de MM. R.-E. Heurt, assistant-ingénieur en chef de Shawinigan Engineering Co., président du jury; Aimé Cousineau, ingénieur sanitaire et surintendant du Service de santé de la cité de Montréal; E. V. Gage, président de A. E. Byers and Co. Limited.

Une parole autorisée, une doctrine chrétienne

Vues chrétiennes sur la politique

(Par l'abbé Charles Journet, professeur au Grand Séminaire de Fribourg)

L'éminent directeur de NOVA ET VETERA, revue de la Suisse romande, s'aidant de la lumière chrétienne détermine dans ces pages quelle doit être l'attitude du chrétien à l'égard des grands événements politiques de notre époque. "Le chrétien, écrit l'abbé Journet, n'est pas livré au hasard de l'aventure; une doctrine touchant les rapports du christianisme et de la culture, et représentant les maximes majeures d'une politique chrétienne, éclaire ses démarches". Tel est ce livre, qui exprime une "confiance profonde dans la force de la vérité, dans la valeur de la vie de l'homme, dans la conviction chrétienne que le monde valait la peine d'être créé et lavé de ses souillures".

Sommaire: L'Eglise et les communautés totalitaires. La doctrine de la Cité selon saint Thomas. Voici la guerre. Le "Pater" Certitudes et conjectures catholiques sur le temporel. Saint Augustin devant l'écroulement du monde antique. L'ordre nouveau. Sur Karl Barth. De la morale politique. Antichristisme. L'Eglise en-12, de 172 pages. Prix: l'exemplaire \$1; par la poste \$1.10.

Service de Librairie du Devoir.

M. Hector Dupuis

Début de sa campagne à la mairie — Dans la lutte jusqu'au bout

M. Hector Dupuis, ancien membre du comité exécutif et le second candidat à la mairie à ouvrir sa campagne, a déclaré à la population montréalaise, au cours d'une causerie prononcée dimanche soir à la radio, qu'il n'est "pas un lâcheur" ni le candidat d'un parti ou d'un groupe financier.

Faisant brièvement la revue de l'administration municipale de Montréal au temps où il était échevin et membre du comité exécutif, M. Dupuis s'est dit le protecteur des ouvriers, du petit propriétaire et du petit commerçant.

Parole d'honneur

"Je désirerais mettre fin à une rumeur que certaines gens se plaisent à faire circuler disant que je ne persisterai pas dans la lutte jusqu'au jour des élections, de faire remarquer l'orateur. Non, non, je ne suis pas un lâcheur et je serai dans la lutte jusqu'au bout. J'ai pris une décision après avoir solidement mûri mon projet. J'ai donné ma parole d'honneur que je me présenterais et maintenant je vous donne ma parole d'honneur que je serai dans la lutte jusqu'à la fin". Insistant sur le fait qu'il dit toujours tout haut, tout ce qu'il pense tout bas, M. Dupuis a indiqué qu'il élaborerait son programme au cours d'assemblées qui auront lieu plus tard et au cours de causeries radiophoniques d'ici au 14 décembre.

La protection de l'ouvrier

Il faut penser au petit, contrairement à ce qu'on fait un grand nombre d'administrateurs depuis des années. Ce fut toujours mon plus grand soin de voir à protéger l'ouvrier qu'avaient toujours piétiné certains administrateurs municipaux. Il a ajouté qu'avec son élection à la mairie, une telle situation deviendrait une chose du passé.

Washington et les possessions françaises

Accord "satisfaisant" avec la Martinique et renouvellement de l'entente de 1940 au sujet des Guyanes, possessions, y compris la Guayane

Washington, 24 (A. P.). — Le secrétaire d'Etat Cordell Hull a annoncé, hier, que les Etats-Unis ont conclu un accord satisfaisant avec la Martinique. Il résulte de cette entente qu'il n'y aura probablement aucune nécessité pour que les Etats-Unis occupent cette possession française de la mer des Caraïbes. M. Hull a aussi informé les journalistes, au cours d'une conférence de presse, que le nouvel accord couvre toutes les possessions françaises dans l'hémisphère occidental, y compris la Guayane française.

En somme, dit-il, il s'agit du renouvellement de l'entente faite en 1940 avec l'amiral Robert, haut-commissaire français de la Martinique, accord auquel on a fait d'importantes additions et modifications.

"Orientations" SEPTEMBRE 1942

L'examen physique en orientation professionnelle, par Jean-Chs Miller, M.D.; Principales objections contre le classement homogène et leur solution, par Wilfrid Ethier, P.S.S.; Trois lettres sur le droit; Standardisation d'un teste d'intelligence, par Arthur Tremblay; Ecole ménagère du Cap-de-la-Madeleine, par Fabienne Julien; Une année de pré-orientation dans les Ecoles de Verdun, par Florian Tessier. Au comptoir, 25s., par la poste, 28s.

Service de Librairie du Devoir.

Réunion de parents à l'Ecole technique

Une centaine de parents d'élèves de première année ont répondu à l'invitation du directeur de l'Ecole technique et se sont réunis dans le grand amphithéâtre de l'Ecole. Cette réunion avait pour but de leur faire connaître le rôle important qu'ils peuvent jouer dans les études de leur fils et de leur indiquer comment ils peuvent collaborer avec les professeurs, afin que les élèves bénéficient de leurs études dans une plus large mesure. Ont porté la parole: l'aumônier, M. l'abbé Georges Trudeau, le directeur des études, M. Louis Larin, le secrétaire de la direction, M. Jean Delorme, et le directeur de l'Ecole, M. Hector-F. Beauré.

Traducteur militaire



Le lieutenant E.-R. BELLEMARE, d'Ottawa, dont le quartier général de la Défense nationale annonce la nomination au poste de traducteur au Bureau des publications bilingues de l'Armée, sous la direction du colonel J.-H. Chaballe. Né à Burlington (Vermont), le 19 juin 1910, le lieutenant Bellemare a fait ses études au collège Sainte-Marie, au Séminaire de Joliette et à l'Université de Montréal. Il entra au Bureau de Traduction du Service civil, à Ottawa, en 1937, comme secrétaire du Surintendant; il passa à la traduction des Décrets de la Chambre des Communes au début de 1939; il a fait partie du C.O.T.C. de l'Université d'Ottawa. (Photo de l'Armée canadienne.)

Le C.P.C. à Joliette

Joliette, 24. — Dimanche après-midi, les membres du CPC de Joliette ont donné leur première manifestation publique au parc La Joie. Une foule considérable a assisté à la manifestation.

Les chefs du CPC de Joliette sont MM. J.-A. Legault, C.-A. Roussin, R. Massé, le chef de la police Valmore Lapierre et le Dr Laurin, médecin des casernes de Lanudière.

Le programme a été exécuté de façon précise et rapide. Parmi les invités d'honneur, on remarquait: le colonel Ducharme, les députés C.-E. Ferland et Antonio Barrette, le maire J.-A. Boisvert, les conseillers Jos. LaFortune, M.D., Léon Boucher, et d'autres.

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par The Canada Co. Store Co. Ltd. No 733 rue William, pour permission de maintenir une chaudière de 100 c.v. sur les lots de subdivision Nos 33, 34 et 35 du lot No 1556 de la division cadastrale du quartier Ste-Anne, quartier Ste-Anne. Nos 733-35 rue William. Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les 15 jours à J.-ALPHONSE MONGEAU, Greffier de la Cité. Montréal, 24 nov. 1942.

AVIS PUBLIC

ELECTIONS MUNICIPALES

La nomination des candidats à la prochaine élection pour les charges de maire et de conseillers "A" et "B" aura lieu au bureau de l'officier rapporteur (département du greffier de la Cité, à l'hôtel de ville, le MERCREDI, 2 DECEMBRE PROCHAIN, A MIDI (heure avancée).

Les bulletins de présentation, de même que les copies certifiées de résolutions des corps publics nommant les conseillers "C" qu'ils auront choisis aux termes de la loi, devront d'ici là, être produits au bureau dudit officier rapporteur, pendant les heures de bureau.

On pourra, en s'adressant au bureau du sous-secrétaire, obtenir un dépot de \$100.00 en espèces, des formulaires de bulletins de présentation, ainsi que tous renseignements concernant les formalités à remplir, le dépôt ci-dessus mentionné devant être remboursé qu'aux candidats officiellement

A LA RADIO

Le général LaFlèche, un nouveau Borden

Enterrera-t-on Ernest Lapointe une seconde fois, le 30 novembre, dans le comté d'Outremont? — Pourquoi il faudra voter contre le général ministre L.-R. LaFlèche, candidat de la conscription et des Deux-Cents

Texte de la causerie à la radio de M. André Laurendeau à "CHLP", samedi soir dernier

Voici comment M. André Laurendeau a parlé samedi soir à la radio de la candidature de M. Jean Drapeau contre le général LaFlèche, candidat ministériel dans le comté d'Outremont :

Ce que l'adversaire a trouvé pour répondre à mon ami Jean Drapeau, "candidat des Conscriptions", dans Montréal-Outremont, ce ne sont pas des arguments pour répliquer à ses arguments, mais ce sont des injures. Ceux parmi mes auditeurs qui ont plus de 40 ans se souviennent des insultes par lesquelles ont été lancées dans notre politique. Quand cela se passait-il? Il y a 25 ans.

Cela nous reporte aux jours lugubres de 1917. A ce moment-là il se trouvait des politiciens et des journalistes pour traiter d'extrémistes les vrais Canadiens qui s'opposaient alors à la conscription pour service outre-mer. Il se trouvait alors des hommes pour accuser d'extrémisme les patriotes qui ne voulaient pas qu'on arrache les jeunes Canadiens à leur foyer pour les envoyer se battre, contre leur gré, sur les champs de bataille de l'Europe, et qui osaient publiquement le dire.

Et comment se nommaient ceux que les politiciens impérialistes et une presse torse abréviant d'injures? Mesdames et messieurs, ils se nommaient sir Wilfrid Laurier, Ernest Lapointe, P.-J.-A. Cardin.

Oui, tels étaient les noms de ceux qui énonçaient alors un idéal vraiment canadien, et qui défendaient contre les va-t-en-guerre la jeunesse de notre pays. Sir Wilfrid Laurier, Ernest Lapointe, P.-J.-A. Cardin, gagnèrent alors leurs meilleurs titres de gloire, de ceux d'aucuns ont déchu depuis... Le quotidien libéral de Montréal fulminait contre la censure de guerre et jurait que jamais un gouvernement libéral n'oserait restreindre la liberté de parole dans notre démocratie pays. Des lieutenants se pressaient autour de Laurier, de Lapointe et de Cardin, et ils dénonçaient l'impérialisme militaire avec une violence que ne toléreraient pas aujourd'hui la censure du ministre major-général LaFlèche (car n'oubliez pas que la censure relève du major-général, l'adversaire de Jean Drapeau dans l'élection d'Outremont). Et tous ensemble, ces hommes nous apprenaient à abhorrer le nom des Borden et des Meighen, symboles de la conscription pour service outre-mer imposée brutalement à toute une race.

Il y a 25 ans

Cela se passait il y a vingt-cinq ans, car je n'invente rien, mesdames et messieurs: j'en appelle à vos souvenirs d'alors, cela est rigoureusement de l'histoire. Les avocats nous assez aimés, ces Laurier, ces Lapointe, ces Cardin, et tous les jeunes hommes qui les entouraient, les avocats nous assez admirés de prendre notre défense au moment du danger et d'avoir le courage d'accepter l'injustice reproché d'être "flèches et extrémistes".

Et que font aujourd'hui ceux qui se prétendent les héritiers de Laurier, de Lapointe et de Cardin? Que font en ce moment ceux qui alors, jeunes politiciens, gagnaient leurs épaulures? Que font ceux qui, pendant 25 ans, ont exploité la sinistre erreur de Borden et de Meighen, s'en sont fait un tremplin électoral, et qu'on a élus parce qu'ils agitaient sans relâche le spectre de la conscription? Que font le quotidien libéral de Montréal, le ministre Fournier, le ministre Saint-Laurent, le ministre Bertrand et le ministre LaFlèche?

Ils injurient ceux qui jouent aujourd'hui auprès de la population canadienne le rôle joué il y a vingt-cinq ans par leurs chefs et par leurs amis. Ils traitent d'extrémistes ceux qui qu'affirmaient en 1917 sir Wilfrid Laurier, Ernest Lapointe et P.-J.-A. Cardin. Ils pratiquent, dans des circonstances analogues, la politique qu'ils reprochaient à Borden et à Meighen.

M. LaFlèche et la conscription

Celui contre qui Jean Drapeau se présente, le major-général LaFlèche, est peut-être un brave homme dans la vie privée, il a peut-être rempli une carrière intéressante. Là n'est pas la question en ce moment. Car ce brave homme, ce militaire de carrière, représente ce que nous détestons de toutes nos forces: la conscription. Mais ce brave homme, ce militaire est un Borden à nom canadien-français.

Borden aussi était un honnête homme, un citoyen de valeur. Pourquoi a-t-il laissé chez nous un souvenir détestable? Pourquoi ceux de ma génération, qui ne l'ont pas connu, considèrent-ils son nom comme une insulte? Parce que Borden est resté le symbole des mauvais jours de 1917. Parce que Borden, malgré la volonté de tous les Canadiens français, eut l'abominable courage d'imposer la conscription pour service outre-mer. Parce que, à la troisième année de la dernière guerre, après avoir juré qu'il n'y aurait pas de conscription, Borden ne tint pas sa parole et fit voter la conscription en Chambre.

Eh bien, l'honnête major-général LaFlèche est dans la même situation. Il n'est pas premier ministre, mais il vient d'entrer dans le cabinet conscriptionniste de M. King. Or ce cabinet, malgré la voisine exprimée de tous les Canadiens français, vient, comme Borden, de voter en principe la conscription pour service outre-mer. Ce ministre dont M. LaFlèche est solidaire, à la troisième année de la présente guerre, après avoir juré qu'il

Un Borden à nom français

Voilà pourquoi l'on peut dire que le major-général LaFlèche, c'est un Borden à nom canadien-français. Ce que Borden accomplissait durant l'autre guerre, la triste besogne d'arracher des jeunes gens, contre leur volonté, à leurs familles pour les envoyer dans des champs de bataille européens, africains ou asiatiques — cette triste besogne, le major-général LaFlèche a commencé à l'accomplir. Cette sale besogne, dont M. Lapointe nous avait dit que jamais la province de Québec voudrait la subir, que M. Cardin n'a pas voulu faire, et contre laquelle il a protesté en sortant du ministère King, voilà ce que l'honnête major-général LaFlèche a accepté de faire lui-même. Et c'est cette tâche odieuse qu'il vient vous demander la permission de continuer, qu'il ferait ou laisserait faire en votre nom si par malheur vous l'élisiez.

Mais ici les ministériels m'interrompent peut-être. Ils me disent, comme jadis les Borden et les Meighen leur disaient: "Cela est de la démagogie". Ils ajoutent que le major-général LaFlèche n'est pas un homme sanguinaire, et que s'il accepte d'entrer dans le ministère conscriptionniste de M. King, c'est pour rendre service à ses compatriotes.

Politique de fer et de sang

Encore une fois, il ne s'agit pas de juger l'homme en soi, mais la politique que cet homme incarne. Et la politique de M. King est une politique de fer et de sang. Quel service au surplus un Canadien français peut-il rendre aux siens dans un ministère conscriptionniste? Comment un Canadien français fier de sa nationalité peut-il accepter de devenir solidaire d'une politique que son peuple entier a répudiée au plébiscite d'avril dernier? Qu'est-ce qu'il y fera? Qu'est-ce qu'il pourrait y faire même s'il voulait nous rendre service?

Il n'y pourrait faire qu'une chose. Le lendemain de son élection il se rendrait à Ottawa pour rencontrer ses collègues, et leur dirait, avec son caractère petit accent anglais: "Messieurs, le peuple de ma province a changé d'idée depuis le 27 avril. Au plébiscite, il vous avait dit "NON", car vous faisiez hésiter, vous retardiez l'application de la loi de conscription. Aujourd'hui, le Québec vient de m'écrire, dit "OUI". Alors, messieurs, vous pouvez inscrire nos hommes quand vous le voudrez et comme vous le voudrez: Québec vous applaudit".

Voilà ce que l'hon. LaFlèche dirait, (à tort puisqu'Outremont n'est pas toute la province), si par malheur vous l'élisiez. Une telle élection signifierait, aux yeux d'Ottawa, que Québec brûle ce qu'il avait adoré et qu'il adore ce qu'il avait brûlé.

Pourquoi nous n'en voulons pas

Or, en fait, nous savons bien que nous n'avons pas changé d'idée. Rien ne s'est produit depuis avril qui légitimerait une volte-face. Ainsi que la Ligue pour la Défense du Canada l'exprimait dans son manifeste, qui fut ratifié par 72% de la province de Québec et 90% des Canadiens français, nous ne voulons pas de la conscription pour service outre-mer.

"Parce que de l'avis de nos chefs politiques et militaires, le Canada est de plus en plus menacé par l'ennemi et que notre premier et suprême devoir est de défendre d'abord notre pays".

"Parce qu'un petit pays, de onze millions d'habitants, doué d'un grand talent de guerre et d'arsenal de démocrates ou des nations alliées ne peut être, en même temps, un réservoir inépuisable de combattants".

"Parce que le Canada a déjà atteint et même dépassé la limite de son effort militaire, et que, victorieux, nous ne voulons pas être dans une situation pire que les peuples défaits".

"Parce que, comparativement à sa population et à ses ressources financières, le Canada a déjà donné à la cause des alliés, autant, à tout le moins, qu'aucune des grandes nations belligérantes".

"Parce qu'aucun de ces grands peuples n'a encore pris — que nous sachions — la détermination de détruire sa structure interne et qu'en rien responsable de la présente guerre, le Canada n'a pas le droit de en faire, moins l'obligation de se saborder".

Telle était notre pensée en avril dernier, telle elle continue d'être en novembre. La leçon politique qu'un Boursin et un Laurier nous ont apprise, ce n'est pas un Vieu — qui vient, selon le mot de Drapeau, d'entrer à la Chambre haute par la porte basse — ce n'est pas un Fournier ou un LaFlèche qui nous la feront trahir. Voilà pourquoi vous n'élirez pas le major-général, citoyens d'Outremont. Vous savez quelle responsabilité pèse actuellement sur vos épaules, et devant tout le pays, vous répudiez la politique que le major-général LaFlèche incarne.

Un vote contre la conscription

Vous voterez pour Jean Drapeau, le candidat des conscriptions, parce

qu'un vote pour Jean Drapeau c'est un vote en faveur des jeunes conscrits qui acceptent volontiers de servir leur pays, mais qui refusent d'être entraînés sur les champs étrangers.

Vous voterez pour Jean Drapeau qui tient aujourd'hui parmi nous un rôle analogue à celui que les grands hommes du parti libéral tenaient en 1917, et sur qui s'acharnent présentement des Borden et des Meighen tout de rouge enfarnimés.

Tous ensemble, des Deux-Cents aux communistes

Vous dénoncerez par votre vote les alliances contre nature qui se forment autour du major-général LaFlèche: de qui en effet reçoit-il l'appui? De M. King assurément puisqu'il est son ministre; d'un ancien candidat conservateur qui lui fait ses dévotions; des Deux-Cents de Toronto et de leur organe monté, la Gazette; et jusque du secrétaire du parti communiste qui dénonce Drapeau dans une petite feuille soviétisante et qui voit sans doute dans le général l'un des sauveurs éventuels de la chrétienté. Oui, même les communistes appuient le major-général LaFlèche: depuis les millionsnaires aristocrates jusqu'aux disciples de Staline, cela fait un étrange arc-en-ciel, où l'on passe du plus beau jaune au rouge le plus authentique!

Vous voterez contre le major-général LaFlèche, solidaire de tous les actes du ministère King, solidaire de la conscription pour service outre-mer, solidaire des vexations exercées contre le commerce et l'industrie, solidaire du budget lésé qui est bien la pompe aspirante la plus perfectionnée qu'on ait jamais lancée sur le marché.

Vous voterez contre le major-général LaFlèche, en protestation contre l'excès des taxes actuelles, qui frappent traitressement le père de famille, qui ne tiennent pas compte des charges que l'accablent déjà, et menacent de le ruiner à jamais. Cela est vrai pour l'ouvrier, pour le petit bourgeois, pour l'Anglais, comme pour le Juif, pour le Canadien français comme pour l'Italien. Tous sont frappés, tous se défendent de la même manière.

Vous voterez contre LaFlèche, c'est-à-dire contre une politique financière qui mène le pays à la faillite, prépare pour l'après-guerre une crise économique comme jamais nous n'en avons connue, et des désordres sociaux qui pourraient dégrader la victoire, mes chers amis, cette victoire dont la propagande nous dit que rien ne compte plus sauf elle?

Vous voterez contre la conscription des femmes dont M. King nous a menacés récemment et qui, si la guerre dure, deviendra peu à peu une réalité. Oui, vous avez bien entendu, j'ai dit contre la conscription des femmes. Car ce n'était pas assez de contraindre les hommes. M. King nous prévient que si la chose est nécessaire, on conscrira aussi les femmes.

Plus que jamais contre

C'est contre tout cela que Jean Drapeau a posé sa candidature: c'est contre tout cela, et pour éviter M. King que le Québec reste aussi fermement que jamais opposé à la conscription pour service outre-mer, que vous irez voter, le 30 novembre, en faveur de Jean Drapeau.

Jean Drapeau est un jeune homme de talent et de caractère. Mais dans le présent débat, sa personne ne compte pas plus que celle du major-général LaFlèche: vous voterez pour Jean Drapeau parce qu'il symbolise la jeunesse qu'on se prépare à sacrifier, parce qu'il incarne l'avenir du Canada, parce qu'il s'oppose à tout ce que vous avez raison de détester.

Non seulement vous vous rendez vous-mêmes au poll, mais vous convaincrez vos voisins, vos voisins, vos amis de s'y rendre afin d'appuyer la cause des conscrits. Vous offrirez votre argent et votre travail pour appuyer cette cause qui est la vôtre ou celle de votre fils, de votre ami.

Ceux parmi les auditeurs de CHLP qui n'habitent pas le comté d'Outremont y ont certainement des connaissances: que chacun prenne sur lui d'apporter au moins un vote à Jean Drapeau. Si vous avez des loisirs, consacrez-les à l'organisation du "candidat des conscrits", pour empêcher que l'élection ne soit volée par des armées de télégraphes.

Cette élection n'est pas une élection ordinaire: ceux qui appuient Drapeau n'en attendent aucune faveur, ils ne sont point de ces parasites qu'on voit rôder autour des ministres, ils se donnent à une tâche comme eux. Ressuscitez la merveilleuse atmosphère du plébiscite: c'est avec cet élan et cette générosité que nous connaîtrons de nouveau la victoire.

Mesdames et messieurs, au cours de novembre l'année dernière, M. Ernest Lapointe décédait à la suite d'une maladie rapide. Le 30 novembre, on portait son corps au cimetière. Eh bien, le 30 novembre de cette année, il s'agira de savoir si, pareils à ses amis politiques, qui n'ont pas mis deux mois à trahir sa mémoire — les électeurs d'Outremont voudront entrer pour de bon les idées d'Ernest Lapointe en votant pour LaFlèche, ou si, au contraire, se rappelant les jadis, jadis, de l'ancien ministre, ils resteront fidèles à la politique anti-conscriptionniste qu'il a toujours défendue, et s'ils déposeront leur vote en faveur de Jean Drapeau.

"M. LaFlèche est l'envoyé d'Ottawa pour faire la guerre totale"

M. Marcel Poulin l'affirme à la radio hier soir — La conscription plus poussée des hommes n'est pas nécessaire, elle serait néfaste — Il ne faut pas négliger la production industrielle

Voici le texte d'une causerie faite hier à CHLP, par M. Marcel Poulin, en marge de l'élection d'Outremont:

J'espère que vous vous rendez compte que se joue actuellement le dernier acte du drame canadien. Vous avez assisté, impassibles, aux premiers actes: la "liberté et la modération"; le 20 acte le plébiscite par lequel le gouvernement fédéral est venu demander à la population du Canada la permission de se faire relever de ses promesses. Cet acte pourrait aussi s'appeler la rupture violente du contrat. Rupture arbitraire et souverainement injuste, car M. King, après avoir fait un contrat avec le Québec, est venu demander à un tiers qui n'était pas partie au contrat, les autres provinces, de se faire relever de sa signature. L'autre partie contractante était la province de Québec, Québec, vous le savez, a refusé de briser ce contrat, mais M. King, sans droit, s'est estimé tout de même dégagé de sa signature.

Le bill 80

Le troisième acte s'intitule le bill 80 par lequel le gouvernement a mis dans la loi l'imposition "théorique" de la conscription. Le quatrième et le dernier acte du drame canadien se joue actuellement et cet acte se passe dans le comté d'Outremont. Le premier rôle et le rôle presque unique est tenu par le général LaFlèche. Vous ne pouvez pas douter du sens de ce rôle et sur quel dénouement, c'est-à-dire sur quelle catastrophe, se fera le rideau. Si par intérêt vorace ou par aberration politique vous en doutez, rappelez-vous que M. LaFlèche a succédé à un ministre, M. Thorson, notoirement reconnu comme anticconscriptionniste. Rappelez-vous en relisant ou en lisant tout simplement ce que pensent de lui nos journaux conscriptionnistes: le Globe and Mail, le Star et la Gazette chez nos colons anglais, et l'Action catholique, et le Canada, chez nos colons soi-disant canadiens-français. Résumons d'un mot la présentation exacte qu'ils nous font de cet homme. C'est le délégué, le porte-parole des impérialistes cent pour cent, le partisan sans réserve, selon sa propre désignation, de la guerre totale.

M. LaFlèche est l'envoyé d'Ottawa pour faire la guerre totale et Ottawa croit que tant que Québec n'acceptera pas la conscription, la guerre totale ne sera pas. M. King veut la guerre totale, M. LaFlèche est l'exécuteur du bill 80 et M. King veut se servir de la victoire dans le comté d'Outremont pour, par la suite, l'accorder, pas, pour dire aux autres provinces que Québec accepte la guerre totale, la conscription.

J'avais donc raison de dire qu'il se joue actuellement un drame de la plus grande importance et que le sort de ce drame, du moins dans son interprétation, repose entre vos mains, électeurs du comté d'Outremont.

La guerre totale

Qu'est-ce qu'il manque à la guerre totale du général LaFlèche? Au dire de M. King, le 10 septembre 1942, nous avons sauré l'Angleterre, le lendemain de Dunkerque, en nous dépouillant, comme l'Australie, de nos armements, de nos escadrons d'avions, de nos armées portatives, de nos munitions et de nos destroyers, laissant les côtes du Canada en péril; nous lui fournissons depuis trois ans vivres et munitions à capricé; nous lui avons donné un milliard de dollars, nous avons son sol près d'un quart de million de nos fils. Qu'est-ce qu'il lui manque à cette guerre totale du général LaFlèche? La conscription totale.

Et pourtant (c'est le but de cette causerie) la conscription des hommes poussée plus avant, selon le vœu de M. LaFlèche, n'est pas nécessaire, et serait même néfaste.

Si nous gardons notre sang-froid au centre de cette crise, nous admettrons qu'entre hommes et munitions ce sont les munitions qui sont les plus nécessaires. Churchill lui-même l'a déclaré à maintes reprises: "Give us the tools and we will finish the job". Le général MacNaughton, le premier canadien en cette matière, puisqu'il dirige les armées canadiennes, déclarait de nouveau le 7 avril 1942, à Londres: "A l'heure présente il est bien autrement important d'avoir des hommes au travail pour fabriquer des chars de combat armés que cela le serait d'engranger des soldats pour épauler des carabines. Nous sommes à l'époque de la machine. Et un engin de guerre ajoute à l'élément de force d'un homme dans une proportion bien plus élevée que peut être le nombre d'hommes nécessaires pour fabriquer cet engin de combat".

L'exactitude de cette version a été démontrée par des événements qui sont tous en notre mémoire. Je veux dire que des événements eux-mêmes ont prouvé que ce ne sont pas tant les hommes qui sont nécessaires que les munitions. Rappelez-vous les raisons que l'on a données pour expliquer les défaites subies à Hong-Kong, Singapour, et en Birmanie: tous les critiques militaires se sont accordés à dire que ces défaites trouvent leur explication dans le manque et l'insuffisance des munitions. N'a-t-on pas dit spécifiquement que la défaite de Java était due à l'insuffisance d'avions de combat? Je défie le général LaFlèche de pouvoir réfuter ces autorités et de nier l'exactitude de ces explications.

Et le volontariat

Si l'on osait prétendre que l'avenir peut exiger la présence d'un plus grand nombre de soldats canadiens sur les théâtres de guerre, il faudrait nous démontrer catégoriquement, chiffres en mains, que

le volontariat ne fonctionne pas suffisamment et nous démontrons, enfin, que nous sommes capables, sans désorganiser notre effort de guerre dans les autres domaines, d'augmenter les effectifs numériques de nos armées.

D'ici à ce que cette preuve soit faite à notre satisfaction nous avons le droit de dire aux impérialistes: "vous ne passerez pas" vous n'augmenterez pas davantage l'impôt de notre sang, et nous avons le devoir de leur opposer un refus catégorique, parce que notre pays lui-même est menacé et attaqué et que c'est à notre pays que va notre premier devoir, comme le proclament la loi de la co-science et la déclaration de l'ancien gouverneur du Canada, lord Tweedsmuir. Cette preuve de l'insuffisance du volontariat, on ne peut pas la faire, car le Canada prouve tous les jours qu'en hommes, en fournitures de vivres, en munitions et en impôt, notre pays fait plus pour assurer la victoire que n'importe quel autre allié, compte tenu de notre population et compte tenu de nos capacités économiques et financières... Est-ce que le général LaFlèche oublie que pour élever l'effort militaire du Canada, au prorata de la population, il faudrait que les États-Unis eussent six millions de soldats en service actif?

Donc le Canada a fait sa part et plus que sa part. Serait-il obligé d'établir un record de sacrifices, d'autant plus lourds chez les Canadiens français que nos familles sont plus nombreuses et comprennent un plus grand nombre de fils conscriptibles en établissant chez lui ce que les autres Dominions refusent d'établir chez eux, la conscription?

Donc le Canada a fait sa part et plus que sa part et ne peut logiquement faire davantage. Et, si par aberration coloniale nous tenions à augmenter au-delà de cette mesure extrême nos effectifs militaires, nous cessons de rendre aux alliés les services qu'ils attendent de nous. Et ces services premiers et essentiels sont, le général MacNaughton nous le rappelle, les fournitures de vivres et de munitions.

Déjà des directeurs d'usines de munitions se plaignent de l'appel sans frein, illimité de soldats en train de restreindre considérablement la production de leurs usines de guerre. Un journal de Toronto, le Financial Time, se fait leur porte-parole pour déclarer chaque semaine qu'au train où vont les choses, l'on va désorganiser ce service essentiel aux alliés.

Non seulement les financiers tiennent à ce que notre pays demeure l'un des principaux arsenaux d'instruments de guerre, mais des autorités navales ont jeté le cri d'alarme en nous disant qu'il ne sert de rien d'augmenter le nombre de nos soldats, si nous n'avons suffisamment de navires pour les transporter. Un amiral américain est allé jusqu'à déclarer que la guerre serait gagnée par les bateaux pour transporter les troupes.

Que la fabrication de navires soit importante et essentielle, on nous l'a dit encore tout récemment lorsque le Canada rendait des services inappréciables en fabriquant, loin de la cible de nos ennemis, presque autant de navires que l'Angleterre elle-même, et qu'il fallait intensifier encore cette production.

L'on ne peut en douter, fournir des munitions est plus important pour le Canada que de fournir des hommes, surtout, s'il est vrai que l'Angleterre dispose d'une armée de cinq millions d'hommes, sans compter l'apport extrêmement considérable de nos voisins les Américains.

Il ne faut pas, en résumé, désorganiser notre production de guerre. Il ne faut pas non plus désorganiser notre production agricole, car la production agricole, c'est-à-dire la fourniture de vivres aux alliés demeure également un service essentiel.

Un publiciste de haute autorité, M. Perry, du Canadian Advertising, est allé jusqu'à affirmer que le cultivateur est plus précieux sur sa terre que le soldat. Tenez-vous à entendre un autre témoignage? Depuis que l'Angleterre a perdu ses sources principales d'approvisionnement agricole par l'occupation hitlérienne de certains pays, ce pays compte plus que jamais sur la contribution de nos fermiers. Un journal de Londres, The Patriot, a écrit le 23 avril 1942 pour montrer l'importance du problème: "Our food supply is a matter of winning or losing the war".

Tout pour l'armée

Or, c'est un fait que le gouvernement doit veiller à ce que le général LaFlèche n'accorde pas à ce problème l'importance qu'il mérite: il s'est contenté de décréter l'immobilisation des fils de cultivateurs, comme si la terre avait tous les bras dont elle a besoin. L'on oublie que l'agriculture est l'industrie canadienne n° 1, la nourrice du consommateur.

Tout pour l'armée, tout pour la guerre totale, réplique le général LaFlèche.

Et pourtant, les campagnes irréfutables de nos conscriptionnistes sont en train non seulement de restreindre, mais de désorganiser notre production agricole. Et la preuve, nous l'avons sous les yeux, nous voyons pourrir des récoltes, faute de bras pour en faire de la nourriture et des vivres, et lorsque nous voyons l'Ouest du Canada faire appel à des mains aussi inexpérimentées que celles des étudiants pour engranger ses récoltes.

Le encore nous rendons mauvais services à la cause des alliés que prétend servir le général LaFlèche en écoutant les appels passionnés

et irréfutables de ses semblables et les siens.

La guerre totale du général LaFlèche, qu'est-ce en fait, la guerre totale? C'est l'approbation de la loi la plus inique, la plus arbitraire et la plus injuste qui ait été inscrite dans nos statuts. Je veux bien me soumettre à son application, mais j'ai tout de même le droit de dire qu'il est injuste de décréter que, par effets rétroactifs, une loi plonge dans le service actif, c'est-à-dire dans le service pour outre-mer, des milliers de soldats qui se sont engagés pour assurer la défense du Canada. J'ai le droit de dire, tout en la respectant, qu'est arbitraire une loi qui ne prévoit ni exemptions ni formation de tribunaux pour étudier impartialement les demandes d'exemptions.

C'est cette loi qu'approuve le général LaFlèche et c'est, cette loi, qu'il demande aux électeurs d'Outremont d'applaudir avec lui. Ignore-t-il, ce bon général, qu'en conscience, l'on ne peut astreindre une personne à donner sa vie pour la défense de son pays?

La guerre totale, c'est l'application de la conscription tout court, de tous les biens et de tous les hommes et de toutes les femmes, sans limite d'âge, pour servir n'importe où.

La conscription, c'est la violation de la parole donnée, quand l'un de nos puits de guerre est précisément d'assurer le respect de la parole, dans les relations internationales. La conscription c'est, on l'a dit maintes et maintes fois l'éclat sur lequel viendra se briser l'unité nationale. Et ce n'est pas à un vain mot. Le général LaFlèche, s'il a en lui plus que vingt-cinq pour cent de canadiennisme, devrait le savoir et en comprendre la profonde signification. Mais la meilleure façon, mesdames et messieurs de donner une leçon à nos impérialistes, c'est de leur dire que nous refusons de les recevoir chez nous et que nous leur ferons nos portes. Refusons nous confiance au général LaFlèche. Il y va de notre intérêt, il y va de notre devoir bien compris. N'oublions pas que chaque électeur canadien-français du comté d'Outremont représente une idée, une pensée, qui ne lui appartient pas en propre, mais qui est aussi celle de tous ses compatriotes. Le jour du vote chaque votant canadien-français d'Outremont doit parler au nom des Canadiens français et il n'a pas le droit de donner le démenti à la réponse que la nation canadienne-française a donnée le 27 avril dernier.

Chaque votant canadien de toute autre origine devrait se rendre compte que la pensée canadienne-française représente objectivement le véritable canadiennisme et qu'il ne convient ni à la dignité humaine, ni au bon sens tout court, ni aux intérêts du Canada, de le considérer comme un sous-département d'une puissance étrangère.

Le devoir de l'heure

Nous traversons actuellement une crise psychologique très grave. Nos dirigeants ne dirigent plus, ils sont conduits par une bande d'irréfléchis qui n'ont qu'une devise: toujours plus. Les mots mêmes se sont vidés de leur sens. L'on est rendu à leur donner une signification qui couvre des choses contraires. L'in-

terêt est devenu la vertu, la liberté, c'est l'empire, le Canada, c'est l'Angleterre.

L'on a à ce point perdu la tête que l'on veut, bien inconsciemment, il faut l'admettre, désorganiser par une guerre totale l'effort que l'on a péniblement édifié et détruire, en causant sa ruine, ce sans quoi, pour nous, il n'y a ni liberté, ni civilisation: le Canada.

Il est temps que chez nous la réflexion reprenne ses droits et que l'illlogisme ne soit plus la loi que nous gouverne. Pour ce faire, il y a rien de mieux que de battre l'un de ceux qui, dans l'aventure, a oublié l'existence d'un certain pays, celui qu'il prétend le sien. Et cet homme à battre c'est le général LaFlèche.

Canadiens d'Outremont, ne trahissez pas votre tâche.

térêt est devenu la vertu, la liberté, c'est l'empire, le Canada, c'est l'Angleterre.

L'on a à ce point perdu la tête que l'on veut, bien inconsciemment, il faut l'admettre, désorganiser par une guerre totale l'effort que l'on a péniblement édifié et détruire, en causant sa ruine, ce sans quoi, pour nous, il n'y a ni liberté, ni civilisation: le Canada.

Il est temps que chez nous la réflexion reprenne ses droits et que l'illlogisme ne soit plus la loi que nous gouverne. Pour ce faire, il y a rien de mieux que de battre l'un de ceux qui, dans l'aventure, a oublié l'existence d'un certain pays, celui qu'il prétend le sien. Et cet homme à battre c'est le général LaFlèche.

Canadiens d'Outremont, ne trahissez pas votre tâche.

La section de mobilisation transférée au service national

Ottawa, 24 (C. P.). — Le ministre fédéral du travail, M. Mitchell, a annoncé hier, que les hommes cherchant du travail par le canal du service sélectif devront produire la preuve qu'ils ont satisfait à tous les règlements relatifs à l'entraînement militaire obligatoire.

"Ceci, dit le ministre, dans une déclaration, sera l'un des résultats de la coordination de la section de mobilisation du ministère des services de guerre avec le service sélectif".

M. Mitchell a annoncé que le transfert de la section de mobilisation au service sélectif national aura lieu le 1er décembre, comme projeté, et qu'ensuite il sera coordonné avec d'autres sections du service sélectif, sous la surveillance de M. Arthur MacNamara, sous-ministre-adjoint du Travail et directeur intérimaire du service sélectif.

42 marins britanniques perdent la vie

Un port côtier du golfe, 24 (A.P.). — Le département de la marine des États-Unis révèle que 42 des 48 membres de l'équipage d'un navire marchand britannique de tonnage moyen ont perdu la vie lors que le vaisseau a été torpillé par l'ennemi et a coulé en 10 secondes, en novembre dernier, dans l'Atlantique, au large de la côte nord de l'Amérique du Sud. Les survivants ont été conduits dans un port côtier américain du golfe.

Le navire détruit était en mer depuis 11 mois et l'équipage était de passer la fête de Noël dans son pays d'origine.

L'un des survivants a participé à l'évacuation de Dunkerque et il était à Londres lors du bombardement massif de la capitale de l'Empire.

Retour du maréchal Smuts

Londres, 24 (C. P.). — Le feld-maréchal Jan Christiaan Smuts, premier ministre d'Afrique-Sud, est actuellement en voyage de retour dans son pays, après un séjour de plusieurs semaines à Londres. Il est arrivé au Caire hier.

La collection des belles histoires

Cette collection qui s'inspire du goût des enfants et du désir des parents et des éducateurs, a pour but d'instruire en distrayant. Comprend déjà plusieurs titres, la COLLECTION DES BELLES HISTOIRES — présentée par les Editions Variétés — s'augmentera encore d'un grand nombre d'ouvrages intéressants. Présentes d'une façon très attrayante, avec un beau dessin en couleur sur la couverture, les livres de cette collection plairont à tous ceux qui les recevront.

LES MALHEURS DE SOPHIE

Les aventures d'une espiègle à l'imagination fertile. Rien n'est à son épreuve. Mais elle a un bon cœur et ses pires étourderies finissent par lui être pardonnées.

L'AUBERGE DE L'ANGE-GARDIEN

Deux frères perdus dans la forêt. Un militaire les retrouve. Il les conduit à l'auberge. Et l'on assiste à un drame émouvant. Ce récit est tout à fait passionnant.

LES PETITES FILLES

Les candidats aux élections de lundi

A la clôture du délai fixé pour la mise en nomination des candidats à l'élection complémentaire fédérale d'Outremont, à 2 h. hier après-midi, M. Wilfrid Bessette, officier rapporteur du comté, a proclamé qu'il y a deux candidats: le major-général L.-R. LaFlèche, ministre des services de guerre dans le gouvernement fédéral, et M. Jean Drapeau.

M. Bessette a annoncé qu'un bureau provisoire de votation sera ouvert jeudi, vendredi et samedi de cette semaine, de 2 h. à 10 h., au no 1368 rue Van Horne. Lundi, 30 novembre, jour de l'élection, les polls seront ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

Dans le comté de Charlevoix-Saguenay cinq candidats ont été mis en nomination: Mme Pierre-F. Casgrain, libérale indépendante; M. Frédéric Dorian, indépendant; M. J.-Emile Boivin, libéral indépendant; M. Donat Lacroix, libéral indépendant; et M. Édouard Gaudreault, libéral indépendant.

Dans le comté de Winnipeg-Nord-Centre, où il y aura aussi l'élection fédérale lundi prochain, trois candidats ont été mis en nomination: M. Konnie Johannesson, libéral; le révérend M. Stanley H. Knowles, C.C.F.; et M. C. E. Rice, travailliste-progressiste.

Société St-Jean-Baptiste

Sa campagne de recrutement se termine demain soir

Demain soir se terminera la campagne de recrutement de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La séance de clôture aura lieu dans la salle de spectacle du Monument national, à 8 h. 30 précises. Il ne reste donc plus que quelques heures aux bénévoles pour recruter ou enrégimenter le plus grand nombre de membres possible.

Si l'on considère l'importance de la tâche qui attend les Canadiens français pour réédifier, après la guerre, leur vie nationale, leur vie économique, la campagne devrait être l'occasion de la levée en masse d'une troupe pacifique. Nous sommes résolus, nous, Canadiens français, à revendiquer jusqu'au bout le libre exercice de nos droits. Il ne faut pas nous laisser submerger par le flot qui va sûrement déferler sur notre pays quand se feront les ajustements nécessaires par le conflit et la coordination de tous les intérêts.

La Société Saint-Jean-Baptiste n'entend pas perdre le fruit des efforts qu'elle a accumulés depuis cent huit ans pour maintenir et faire fructifier le travail de nos pères. Quand nous disons la Société Saint-Jean-Baptiste, cela devrait signifier l'union inébranlable de tout le peuple canadien-français. Malheureusement, nous sommes loin de compte.

Par l'apathie des uns, l'indifférence des autres et l'ignorance d'un trop grand nombre de nos besoins et de nos responsabilités, notre société nationale n'a pas obtenu jusqu'à présent tout l'appui qu'elle est en droit d'attendre de notre population. Ce sont là des choses qu'il faut dire, dans ce moment surtout où des esprits clairvoyants tentent d'envergure consistant et solide.

Les organisateurs de la campagne lancent un dernier appel. Recrutez, donnez un nouvel élan. Réchauffez les tièdes à force de conviction personnelle. Trouvez les arguments qu'il faut pour faire comprendre à tous que vous visitez quel beau rôle ils sont appelés à remplir pour aider notre groupe canadien-français à obtenir et à garder la place qui lui appartient de droit dans la vie et le développement de notre cher Canada. Il n'y a pas une minute à perdre des dernières vingt-quatre heures de la campagne. A l'œuvre tous, afin que demain l'on puisse avoir la fierté de proclamer une belle victoire.

Bénédictin de l'orgue du séminaire de Joliette

Joliette. — Son Excellence Mgr Papineau, évêque de Joliette, a récemment présidé la bénédiction du nouvel orgue du séminaire. La cérémonie a été suivie d'un concert sacré auquel ont participé plusieurs professeurs ainsi que la chorale du séminaire.

L'ACTUALITE ECONOMIQUE

Sommaire — octobre 1942

Le paysan et ses institutions sociales — Gérard FILLON, secrétaire général de l'U.C.C.

La raison et le bien public contre l'autarcie — Chs-D. HERISSON, docteur en sciences économiques, problèmes des pêcheries à Terre-Neuve.

Gérard GARDNER, professeur à l'École des Hautes Études commerciales (Montréal).

La population française — Roger PICARD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Faits et nouvelles: L'idée co-opérative fait son chemin — Les banques créent-elles de la monnaie?

Bibliographie: Les livres (comptes rendus bibliographiques) — Pour les chercheurs (bibliographie classifiée).

Au comptoir 35s. Par la poste 40s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

A Verdun

Trois avenues sont nommées: Churchill, Beurling et Dieppe — Étude générale des évaluations municipales.

A sa séance régulière d'hier soir, le conseil municipal de Verdun a décidé de donner à trois des rues de la ville les noms de Churchill, Beurling et Dieppe.

On donnera le nom de Churchill au nouveau boulevard projeté en bordure du canal de l'aqueduc de Montréal, de l'avenue de l'Église jusqu'aux limites sud-ouest de la ville; le nom de Beurling à la partie du présent boulevard Churchill, anciennement rue de l'Aqueduc, qui va de l'avenue Woodland jusqu'à l'hôpital protestant de Verdun; le nom de Dieppe à la partie du présent boulevard Churchill, anciennement rue de l'Aqueduc, qui va des limites sud-ouest du terrain de l'hôpital protestant de Verdun jusqu'aux limites sud-ouest de la ville.

Les autorités municipales coopéreront avec le C.P.C. dans la nouvelle campagne de récupération qui commencera demain soir. Les camions de la ville circuleront dans toutes les rues.

On a décidé d'accorder à la firme Cusson et Frères, limitée, le contrat pour l'achat de quatre charnues à neige au prix total, y compris l'installation sur les camions, de \$2,510.20; ce contrat est donné suite à deux conditions qu'il y ait des fonds disponibles pour cette fin et que la priorité nécessaire soit accordée à la ville par les autorités fédérales.

Sur proposition des conseillers Gauthier et Rolland le conseil a décidé de donner des instructions pour qu'il soit procédé à une étude complète de l'évaluation municipale à Verdun, en vue de déterminer s'il y a lieu de procéder à une révision. M. Gauthier a dit que les immeubles de la partie est sont surévalués par rapport à ceux de la partie ouest, et que les évaluations des magasins sont trop élevées.

Décès de M. J.-A. Fortier

Doyen des chroniqueurs parlementaires à Ottawa — Message de M. King

Ottawa, 24 (C.P.). — M. Joseph A. Fortier, doyen et ancien président de la Tribune des journalistes à Ottawa, courriériste parlementaire de la Presse depuis 1926, est décédé subitement à son travail hier, à l'âge de 67 ans. M. Fortier était courriériste parlementaire à Ottawa depuis le début du siècle. Seul de tous les membres actuels de la Tribune des journalistes, M. Charles Bishop, courriériste des journaux affiliés à la Southam Press, possède d'aussi longs états de service.

M. Fortier était un journaliste assidu. Il arrivait tous les jours à la Tribune des journalistes vers 7 h. 30 du matin et ne quittait souvent son travail qu'à minuit. Avant de représenter la Presse à Ottawa, il avait été courriériste du Canada et du Temps, deux journaux d'Ottawa, aujourd'hui disparus.

Né à Ottawa, M. Fortier laisse dans le deuil: sa femme et cinq enfants ainsi que sa mère, Mme Sophronie Lecourt Fortier, âgée de 93 ans, qui habite aussi la capitale.

Le premier ministre, M. Mackenzie King, a fait tenir le message suivant à Mme Fortier: "Je ne puis exprimer plus sincèrement les profonds sentiments que je ressens de la perte que vous venez de subir par la mort de votre mari. A titre de l'un des plus vieux membres de la Tribune des journalistes, M. Fortier a été mêlé intimement durant maintes années, aux travaux du gouvernement et à la procédure parlementaire. Tous ceux qui ont partagé ce travail déplorent beaucoup sa disparition, mais pas plus que moi-même, car il a toujours été pour moi un ami très sincère et très loyal. Je vous serais reconnaissant de transmettre mes sincères condoléances aux membres de votre famille."

Les funérailles de M. Fortier auront lieu jeudi matin. Le convoi partira de la demeure du défunt pour se rendre à l'église du Sacre-Coeur. L'inhumation aura lieu au cimetière Notre-Dame.

Le Chili et l'Axe

Santiago, 24 (A.P.). — Le président du Chili, M. Juan Antonio Ríos, a dit hier qu'il ne se voyait venir à prendre la mesure extrême de rompre les relations diplomatiques avec l'Axe, il faudrait auparavant résoudre plusieurs difficultés, notamment le manque d'argent, et le danger de sacrifier le développement d'un régime démocratique. Il a averti qu'en plus de protéger une longue côte et le détroit de Magellan, le peuple du pays devra défendre seul son territoire contre toute attaque ennemie parce qu'on n'admettra aucune troupe étrangère sur le territoire national, même si ce sont des troupes amies. Il a ajouté que son gouvernement exerce une surveillance étroite contre toute action subversive, et qu'il n'y a pas d'entente entre le Chili et l'Argentine pour le maintien des relations avec l'Axe.

Saint-Hubert fête ses quatre-vingts ans

St-Jean-sur-Richelieu. — Les paroissiens de St-Hubert ont célébré l'autre dimanche avec solennité le quatre-vingtième anniversaire de la fondation de leur paroisse. Son Excellence Mgr Forget, évêque de St-Jean-sur-Richelieu, a rehaussé de sa présence l'éclat de la fête. Mgr l'Évêque a célébré la messe pontificale et a prononcé une allocution. Il rappela certains traits de la vie de saint Hubert et recommanda aux paroissiens la pratique des vertus des ancêtres. M. l'abbé Aldeide Gareau, curé de la paroisse, avait souhaité la bienvenue à Son Excellence.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Envoi de troupes canadiennes

Le major-général Odium veut que le Canada aide MacArthur — Toronto-la-cruelle.

Toronto, 24 (C.P.). — Le major-général Victor Odium, nouvellement nommé ministre du Canada en Chine après avoir été haut commissaire canadien en Australie et commandant de la deuxième division canadienne outre-mer, a recommandé que le Canada envoie des troupes dans le sud-ouest du Pacifique pour aider le général Douglas MacArthur.

"La meilleure défense pour notre pays ne consiste pas dans un certain nombre de divisions demeurant passivement au Canada mais dans une force additionnelle se serait-ce qu'une division, en voyée au général MacArthur afin qu'il puisse passer de la défensive à une vigoureuse offensive locale."

"Les machines ne gagneront pas la guerre, mais des hommes courageux, bien entraînés et servant de machines pour les aider, la gagneront." Au Canada, "je trouve que les choses les plus pénibles viennent de Toronto, Toronto-la-cruelle peut-elle devenir Toronto-la-bonne?"

M. Ralston deviendrait juge en chef de la Cour suprême

Ottawa, 24 (C.P.). — L'Ottawa Journal écrit que le banquet d'hommage offert, hier soir, à M. Ralston par les officiers des quartiers généraux de la Défense nationale est interprété, dans les milieux politiques, comme le présage du départ prochain de M. Ralston du cabinet King comme ministre de la Défense nationale et de son élévation à la magistrature en qualité de juge en chef de la Cour suprême du Canada en remplacement de sir Lyman Duff, qui a eu 77 ans en octobre dernier et qui est à la veille de prendre sa retraite.

On sait que le ministre Ralston est avocat et qu'en dépit de ses fonctions de ministre, il a continué à rester attaché à l'étude législative. Mitchell, Ralston, Kearney et Duquet, de Montréal.

Le colonel Ralston a été présenté aux convives du banquet par le lieutenant-général Kenneth Stuart, chef de l'état-major général.

Résultats inquiétants pour Sainte-Justine

Appel d'urgence du président de la campagne

Au cours d'une conférence de presse, hier soir, M. Arthur Fontaine, président de la campagne de souscription en faveur de l'hôpital Sainte-Justine, a révélé que les résultats atteints jusqu'ici ne laissent pas d'être décevants et même inquiétants. Si les rentrées ne se font pas plus nombreuses, Sainte-Justine ne pourra trouver les fonds nécessaires pour combler son déficit de \$80,000, ce qui serait très pénible pour une institution canadienne-française qui a raison d'attirer une plus grande sympathie du public à qui elle a rendu déjà tant de services signalés.

M. Fontaine a souligné le fait que le déficit est dû non à l'administration de l'hôpital, mais aux circonstances de temps de guerre. "C'est précisément, dit-il, parce que, moralement, Sainte-Justine ne peut refuser de soigner les enfants pauvres et malades qu'elle a encouru ce déficit". Le président renouvelle donc son appel à toutes les paroisses, à toutes les classes de la société pour qu'elles fassent leur part en vue d'aider à la survie de cette institution de 600 lits qui a rendu et rend tant de services non seulement à la population de Montréal mais à celle de toute la province. Les souscriptions de l'extérieur de la ville seront aussi accueillies avec une particulière reconnaissance. Les souscriptions les plus modestes comptent comme les autres.

Comme les solliciteurs et solliciteuses ne sont pas assez nombreux pour parcourir toutes les maisons, on est prié d'envoyer sa souscription au Bureau central de la campagne, 266, ouest, rue Notre-Dame (chambre 31) ou à l'hôpital Sainte-Justine, 6055, Saint-Denis.

2,473 habitants à St-Félix de Valois

Joliette. — La paroisse de St-Félix de Valois compte 2,473 habitants dont 2,042 communicants. Ces chiffres ont été rendus publics à la suite de la visite paroissiale des prêtres qui la desservent.

Nouveauté

La Maison aux Phlox

par Michelle Le Normand

Nouvelles — La Cloche d'or du passé

Jours de mer

Jours de montagne

Jours de lac

En ville.

Volume de 214 pages. Format bibliothèque. Au comptoir \$1.

Par la poste \$1.10.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Dans le monde ouvrier

Les Syndicats catholiques, réunis aux Trois-Rivières s'opposent à la hausse des loyers et ils protestent contre la tenue récente d'une assemblée communiste à Montréal — Contrat de travail à la Dominion Engineering — Vote aux usines Chénier — Les ouvriers se doivent de montrer une grande générosité en faveur de l'hôpital Sainte-Justine

La C.T.C.C. en Mauricie

En fin de semaine, il y eut aux Trois-Rivières, réunion plénière du Bureau confédéral de la C.T.C.C., sous la présidence de M. Alf. Charpentier. Les officiers et les directeurs des divers centres de la province étaient présents ainsi que M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général.

Il fut décidé d'accorder leur affiliation à la C.T.C.C., des groupements suivants: conseil central des syndicats et le Syndicat des boulangers de Granby, comme aussi du Syndicat des policiers et des pompiers des Trois-Rivières. Le Bureau fut saisi d'une demande du conseil général des syndicats catholiques de Québec réclamant de la C.T.C.C. une protestation contre la Ligue des Propriétaires de la province de Québec qui demande à la Commission du contrôle des loyers, le droit d'augmenter de 15% le prix des loyers. Après une étude sérieuse de la question, le Bureau confédéral décide de s'opposer avec énergie contre cette demande d'augmenter le prix des loyers dans la province de Québec.

A l'unanimité des membres le Bureau confédéral a décidé de protester, à la demande du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal, contre la tenue toute récente d'une assemblée de communistes, assemblée qui fut une propagande en faveur du communisme. Le Bureau confédéral demande au procureur général de la province de Québec de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher la tenue d'autres assemblées du genre dans l'une quelconque des villes de la province.

Le Bureau confédéral fut saisi de deux importantes demandes de centres de la province qui voudraient que le prochain congrès (1943) ait lieu, soit aux Trois-Rivières, soit à Granby. Il fut décidé

de remettre l'étude de ces demandes un peu plus tard.

Au cours du congrès annuel de la C.T.C.C., les délégués des divers groupements affiliés ont décidé de porter à 10 sous la taxe per capita. Le Bureau a décidé que la mise en vigueur de cette taxe est fixée au premier janvier 1943. Les groupements affiliés doivent prendre bonne note de cette décision du Bureau confédéral.

A la requête de la Fédération de la pulpe et du papier, les membres du Bureau confédéral ont décidé de prier les autorités fédérales concernées d'être plus circonspectes dans la fermeture des usines de cette industrie et dans la diminution des machines à rester en fonction et ce, dans les localités où il n'y a aucune industrie de guerre pour occuper les ouvriers que la fermeture des moulins de papier a mis à pied.

Aux usines de Longueuil

Les représentants de la Dominion Engineering Works, de Longueuil, et ceux de l'Union internationale, groupant ses employés, ont signé hier après-midi un contrat de travail devant les membres du comité d'arbitrage fédéral.

Le contrat accorde divers avantages aux ouvriers et reconnaît l'Union internationale comme leur agence de négociation. Il est entendu que les taux de salaires seront soumis à l'appréciation du conseil régional du travail.

Grève de sympathie

Québec, 24 (C.P.). — Environ 250 employés de deux chantiers maritimes du voisinage ont commencé, hier, une grève de sympathie à l'endroit de 200 soudeurs qui ont quitté leur travail, la semaine dernière, dans l'espoir d'obtenir de meilleurs salaires.

M. Raoul Trépanier, conciliateur

du gouvernement fédéral, a rencontré les soudeurs, dimanche dernier, mais aucune entente n'est sortie de la conférence.

A la Canadian Car

Le ministère fédéral du Travail tiendra, dans quelques jours, aux usines Chénier de la Canadian Car Munitions, un vote pour déterminer si les employés du bureau de l'inspection désirent se faire représenter par l'Union canadienne des inspecteurs de matériel de guerre.

Sainte-Justine et les ouvriers

Combien d'ouvriers et d'ouvrières doivent aujourd'hui leur vitalité aux soins de l'hôpital Sainte-Justine! Autrement, le malheur les a frappés. Ils sont venus à cet hôpital pour les enfants et ils ont été sauvés: Sainte-Justine, en les guérissant, leur a permis de devenir utiles à leur famille et à leur pays. N'êtes-vous pas de ceux-là qui ont bénéficié de tous ces avantages? Sainte-Justine vous a secourus. Ne devez-vous pas, à votre tour, secourir Sainte-Justine, qui a un besoin urgent de combler un déficit de \$80,000? Limitez donc ce modeste souscripteur qui envoie la lettre touchante que voici:

"Je vous envoie sous pli ma très humble obole de \$2.00.

"Je suis loin d'être riche, ma famille est nombreuse, j'en suis le seul gagnant-pain, et mon salaire comme celui de beaucoup de gens de bureau est restreint au point que ma femme doit faire des prodiges d'économie pour équilibrer le budget.

"D'autre part je dois trop à l'Hôpital Sainte-Justine pour me dispenser de faire ma petite part et j'aurais honte de ne pas m'imposer le sacrifice de ces deux dollars; nous nous priverons un peu plus pour quelque temps, voilà tout. Deux de mes petits déjà ont dû passer par votre dispensaire et votre clinique et je ne connais pas de mots pour exprimer ma reconnaissance, de la sympathie, de la délicate courtoisie que ma femme a rencontrées chez vous, ainsi que des soins qu'on a dispensés à mes enfants.

"Puisse cette insignifiante contribution aider votre institution dans la mesure que le souhaite ardemment ma toujours vivante gratitude! Vive l'Hôpital Sainte-Justine!"

Un Anonyme reconnaissant.

Convocations

Ce soir, à 8 h., à l'édifice syndical, no 1231 est, de Montigny, cours sur la doctrine sociale de l'Eglise, par M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., sous les auspices de l'Institut Pie XI; assemblée du Syndicat des employés de pompes funèbres; réunion du

Syndicat des employés de tramways, sous la présidence de M. J.-A. Chagnon.

Ce soir, à 8 h., au no 1378 est, Ste-Catherine, assemblée de l'Union canadienne des poseurs de lattes de bois et lattes métalliques, sous la présidence de M. Damase Perrault.

Au Parlement de Québec

Québec, 24 (D.N.C.). — La prochaine séance du cabinet provincial a été fixée à jeudi prochain. Il est probable qu'on s'occupera tout particulièrement du programme législatif de la prochaine session.

Il est possible également que le premier ministre soumette à ses collègues la question des vacances au Conseil législatif. Le gouvernement a présentement deux nominations à faire. La division de la Durantay n'a plus de représentant depuis la mort de M. le Dr A.-V. Roy, et celle de Sorel est dans le même cas depuis la nomination de M. P.-R. Du Tremblay au Sénat.

Quant à M. Philippe Brail, il a cessé de faire partie du cabinet provincial, en passant à l'Information, mais il continue d'occuper son siège au Conseil.

Le gouvernement devra cependant faire le choix d'un nouveau leader, car M. Brail, en cessant d'être ministre, ne pourra plus occuper cette charge. On mentionne comme probable la nomination de Me Prud'homme de Montréal.

Quant au siège de Dr Roy, la rumour veut qu'il soit attribué au notaire Charles Delagrave, député de Québec-Ouest. Advenant une élection dans cette division, M. Wilfrid Samson, échevin du quartier Champplain, à Québec, serait tout probablement candidat libéral.

Appréciation

"Psychiatrie pastorale"

(par l'abbé Paul Lachapelle) Grand Séminaire, Saint-Hyacinthe.

"J'attendais impatientement l'apparition de votre volume annoncé par les journaux. S'il est utile à tout prêtre, il l'est particulièrement à un professeur de Pastorale. J'ai retrouvé les claires notions, les faits nombreux, les applications pratiques que nous avons appréciées lors de vos cours de 1940. Inutile de dire que je vais le recommander chaleureusement à nos futurs prêtres."

M. le Chanoine Napoléon Delorme, Dir. du Gr. Sém. de St-Hyacinthe. Volume de 300 pages. Au comptoir \$1.25; par la poste \$1.35. Service de Librairie du Devoir.

IL ENTRE ASSEZ DE CUIVRE DANS **UN GROS BOMBARDIER**
POUR POSER **QUATRE MILLES DE FIL**

... Et une mitrailleuse crépitant pendant quatre minutes seulement consomme assez de cuivre pour installer un mille et demi de fil téléphonique.

Ce ne sont là que deux raisons pour lesquelles le cuivre et autres matériaux nécessaires aux industries de guerre ne peuvent maintenant servir à la construction de nouvelles lignes téléphoniques.

Actuellement, le réseau interurbain est débordé, singulièrement dans les importants centres de guerre.

N'aidez-vous pas en réduisant au strict minimum vos appels interurbains à ces endroits?

Appelez par numéro si vous le pouvez et songez d'avance à ce que vous voulez dire pour ménager le "temps au téléphone".

RAPPELEZ-VOUS —

Les appels de guerre d'abord!

En service actif

Achetez des certificats ou des timbres d'épargne de Guerre à tout bureau d'affaires de la compagnie Bell.



donnant des ailes aux mots

Le gérant
John RHIND

Bourse de Montréal

Table with 2 columns: Ticker symbols and prices. Includes items like 30 Asbestos, 10 Bell Telephone, 100 Canadian National, etc.

COMMERCE ET FINANCE

La Jeune Chambre de commerce. A la Cie de Téléphone Bell. Nouvelles Raisons Sociales. Les sociétés et compagnies récemment enregistrées.

Le Curb de Montréal

Table with 2 columns: Ticker symbols and prices. Includes items like 15 Page-Henry, 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Bourse des Mines

Table with 2 columns: Ticker symbols and prices. Includes items like 320 A. Grain, 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Les nouvelles en raccourci

Le Québec industriel. La guerre accélère la production manufacturière de la province de Québec. La valeur brute des produits se place à \$1,357,375,776 en 1940, comparativement à \$1,045,737,385 en 1939, augmentation de 23.75%.

Bourse de New-York

Table with 2 columns: Ticker symbols and prices. Includes items like Air Reduction, 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Les rendements

Table with 2 columns: Ticker symbols and yields. Includes items like Agnew Surplus, 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

On mange plus de viande en temps de guerre

La consommation de viande a encore augmenté au Canada en 1941. Elle a été de 129.9 livres par tête, en augmentation de 7 livres sur celle de 1940. Le prix de la viande était cependant beaucoup plus élevé en 1941 que l'année précédente.

Les produits avicoles

Le congrès de l'exposition éducative des produits avicoles commencera aujourd'hui à l'hôtel Mont-Royal, au 9e étage de l'hôtel Mont-Royal, Montréal.

Marché des changes

Table with 2 columns: Ticker symbols and exchange rates. Includes items like 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Marché des grains

Table with 2 columns: Ticker symbols and grain prices. Includes items like 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Pneus sans chambre à air

M. Alexis Nihon, président des Industrial Glass Works Ltd., a fait hier, pour le bénéfice des journaux, la démonstration d'une nouvelle méthode de gonflage de pneus d'automobiles qui permet d'éliminer l'usage de la chambre à air.

Cours des trusts fixes

Table with 2 columns: Ticker symbols and fixed trust prices. Includes items like 1000 Can. Nat., 1000 Can. Pac., etc.

Dividendes déclarés

Anglo-Huronian, 10 cents par action payable le 22 janvier 1943, aux actionnaires inscrits le 8 janvier.

Cours public d'horticulture

Mercredi soir prochain, 25 novembre 1942, à 8 h. 30, M. Emile Jacques, phytopathologiste au Jardin botanique de Montréal, fera en anglais une conférence intitulée: Control of Pests in the Kitchen Garden.

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien recevra ce soir la visite des Ailes Rouges

Le club Détroit, qui est en première place dans le classement de la Ligue Nationale tentera d'augmenter son avantage mais il aura une forte opposition — Dick Irvin réorganisera ses lignes d'attaque — Drillon jouera en compagnie de Buddy O'Connor et de Ray Gettiffe — Aucune victoire du Tricolore dans ses cinq dernières parties — Un trophée sera présenté à Jimmy Orlando — Le Chicago jouera à Boston

Le Canadien nous est revenu d'une tournée peu fructueuse car le Bleu Blanc Rouge a été incapable de vaincre ses adversaires dans les cinq dernières parties, mais il compte pouvoir faire mieux ce soir alors qu'il recevra la visite des Ailes Rouges de Détroit, au Forum, et cela même sans le concours de Tony Demers et de Charlie Sands, qui sont sur la liste des blessés.

Les Habitants de Dick Irvin ont perdu quatre parties et ont annulé une fois, dimanche soir, contre les Éperriers de Chicago, mais notre pilote a reconnu son erreur et il corrigera ses torts ce soir. En effet, Irvin a fait des changements sur ses lignes d'avants qui n'ont pas obtenu les résultats désirés et pour sa partie contre le Détroit notre club rétablira ses anciennes lignes d'attaque. Buddy O'Connor, Ray Gettiffe et Gordie Drillon travailleront ensemble et ce trio devrait être en mesure de faire la vi- d'ure à Johnny Mowers, le gardien

Le hockey professionnel et amateur

HIÉR. SOIR: LIGUE DES MUNITIONS
Fairchild 6, C.P.R. 5
Canada Car 3, Noorduyn 2

CE SOIR: LIGUE NATIONALE
Détroit à Canadien
Chicago à Boston
LIGUE AMÉRICAINNE
New Haven à Indianapolis

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Toronto	8	5	3	0	43	24	10
Détroit	8	4	2	2	34	26	10
Chicago	8	4	2	2	31	26	10
Boston	8	4	0	4	24	27	8
Canadien	9	3	5	1	28	35	7
Rangers	8	2	6	1	13	35	5

LIGUE AMÉRICAINNE

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Herahey	13	3	3	0	42	35	9
Providence	14	8	6	0	57	32	16
Washington	12	3	8	1	41	62	7
New Haven	10	1	7	2	20	42	4

section ouest

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Buffalo	12	5	5	2	46	32	12
Indianapolis	12	5	5	2	46	32	12
Cleveland	10	5	5	0	39	29	10
Pittsburgh	8	5	5	0	38	42	15

LIGUE SENIOR

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Ottawa	7	4	2	1	31	23	9
Corwall	7	4	2	1	31	23	9
Armée	8	3	3	2	34	31	8
Quebec	8	3	3	2	34	31	8
A.B.C.	5	2	3	1	19	26	5
Canadien	7	2	4	1	19	21	5
Royaux	8	2	5	1	38	38	5

LIGUE DES MUNITIONS

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Noorduyn	2	1	1	0	14	13	2
Canada Car	2	1	1	0	10	11	2
Fairchild	2	1	1	0	8	11	2

G. Bruce mène par un point

M. Bruce, du club de l'Armée de Montréal, a l'avantage d'un point sur ses plus proches rivaux de la Ligue Senior de Québec, mais il devra se surveiller lors des prochaines joutes, car Kuntz, du même club, veut lui faire une lutte serrée et il est de même de Mahaffy, des Rouges de Frank Carlin.

Polly Drouin, des Commandos d'Ottawa, vient en quatrième place, sur un pied d'égalité avec Doran, de l'Armée. Pendant que Peters et Knott ont deux points de moins.

Voici le classement à date:

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Bruce, Armée	12	8	15	12			
Kuntz, Armée	12	8	15	12			
Mahaffy, Armée	12	8	15	12			
Meronek, Canadien	12	8	15	12			
Drouin, Ottawa	4	8	12	7			
Doran, Armée	3	9	10	10			
Peters, Armée	3	9	10	10			
Knott, Cornwall	3	7	10	16			
Bessette, RCAF	6	3	9	4			
Thibault, Cornwall	0	34	21	10			
Saunders, Ottawa	5	4	9	5			
Heffernan, Royal	5	4	9	5			
Imlich, Cornwall	1	8	9	9			
Kowinack, Royal	1	8	9	9			
Conacher, Cornwall	1	8	9	9			
Pasano, Cornwall	1	8	9	9			
Bruneau, Québec	3	8	12	7			
Mario, Cornwall	5	5	12	7			
Brown, Cornwall	5	5	12	7			
Cooper, Ottawa	5	5	12	7			
Bruning, Ottawa	5	5	12	7			
Smart, Canadien	4	4	7	12			
Modell, RCAF	4	4	7	12			
White, Armée	4	4	7	12			
Poirier, Ottawa	4	4	7	12			
Rozinski, Québec	4	4	7	12			
MacDonald, Armée	2	3	5	7			
Murray, Ottawa	2	3	5	7			
McMahon, Cornwall	2	3	5	7			
Morin, Canadien	1	6	7	12			
Miller, Royal	1	6	7	12			
Lee, Royal	1	6	7	12			

La meilleure recrue des ligues majeures

Chicago, 24. — Johnny Beazley, le jeune droïter des Cardinals de Saint-Louis, qui est maintenant dans le corps d'aviation de l'armée américaine, a été choisi comme la recrue la plus utile de la saison 1942 dans les ligues majeures, dans un «ruis» des rédacteurs de baseball de Chicago.

Beazley, qui a battu les Yankees de New-York deux fois dans la série mondiale, a reçu 192 votes, recevant 11 votes de première place, deux pour la seconde et un pour la quatrième.

Johnny Pesky, des Red Sox de Boston, qui a commencé hier son entraînement aérien dans le corps d'aviation de la marine américaine, a obtenu la deuxième place avec 136 points, suivi de Vernon Stephens des Browns de Saint-Louis, 112 points; Stanley Muciel des Cardinals, 72 points; Cecil «Tex» Huggson des Red Sox, 54 points, et George Kuroski des Cardinals, 38 points.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Beazley recevra le trophée J. Louis Combsky. Lou Boudreau a gagné le trophée il y a deux ans et Pete Reiser de Brooklyn a été le vainqueur l'an dernier.

Canadian Car et Fairchild vainqueurs

Deux intéressantes parties ont été disputées hier soir, au Forum, dans les séries de la ligue de hockey des Industries de guerre et l'encouragement n'a pas fait défaut. L'assistance était assez considérable et les partisans des clubs aux prises encourageaient leurs favoris à la victoire.

Dans la première joute à l'affiche le Fairchild a causé une surprise en triomphant du Pacifico Canadien par 6 à 5, tandis que le Canadian Car a vaincu le Noorduyn par 3 à 2 dans la finale.

Les joueurs mettaient beaucoup d'entraînement au jeu et il arrivait quelquefois que les équipiers s'oublièrent au point qu'ils commettaient des infractions aux règlements, de sorte que les arbitres n'eurent pas la tâche facile, car pas moins de vingt-quatre punitions furent infligées au cours de la soirée.

Dans la joute initiale Paul Courteau s'est particulièrement distingué et il fut le meilleur joueur du Pacifico Canadien. Cet équipier enregistra deux points pour son club mais comme son club était privé des services de trois joueurs, il a dû baisser pavillon devant le Fairchild.

Dans la deuxième partie au programme, les spectateurs virent du beau hockey. Le jeu fut rapide, les passes étaient faites avec précision et les deux défenses firent de l'excellent travail et c'est ce qui explique que le résultat peu élevé. Heximer, ailier du Canadian Car, a été la vedette de cette joute, mais il convient d'ajouter que Red Storey se mit également en évidence pour les vainqueurs.

A la suite des résultats obtenus hier soir, les quatre clubs du circuit sont sur un pied d'égalité pour la première position avec chacun une victoire à leur crédit.

Composition des équipes:

Première partie: C.P.R.: But, Renaud; défenses: Léger et Hébert; centre, Dheere; ailiers: Courteau, Campeau; subs.: Blanchard, Trosky, Lévesque, Forget, Perrin, Allan, Pouliot.

FAIRCHILD: Leclerc; Raymond, Desjardis; Laframboise; Lajoie et Lalonde; Larochelle, Ranger, Jeanotte, Slowinski, Hayes, Clément, Paquette, Caloretti.

Arbitres: Bennett, Heffernan.

Première période

1. C.P.R., Léger	5.00
2. C.P.R., Courteau	9.55
3. Fairchild, Raymond	10.57
4. Fairchild	12.00
5. C.P.R., Forget	16.42
Pun.: Lévesque, Perron, Clément, Troskylande.	

Deuxième période

6. C.P.R., Courteau	19.03
Punitions: Léger 2	
Troisième période	
7. Fairchild, Hayes	0.41
8. C.P.R., Campeau	7.10
9. Fairchild, Joannette	11.21
10. Fairchild, Slowinski	14.57
11. Fairchild, Larochelle	15.20
Pun.: Paquette, Larochelle, Slowinski et Courteau.	

Deuxième partie:

NOORDUYN: Bessette; Munday et Bean; Mahaffy; Heffernan, Roché; subs.: Meronek, Smart, Morin, Davis, Marks, Kelly, Harmon et Keyes.

CANADA CAR: Durnan; Davies et Storey; Storey; Lee, Heximer; Dyle, Majeau, Harcourt, Lemay et Tamminen.

Première période

1. Canada Car, Heximer	5.00
Pun.: Storey, Meronek, Davies 2	
Deuxième période	
2. Canada Car, Tamminen	11.21
Pun.: Mahaffy, min. et maj.; Majeau, min. et maj.; Marks et Keyes.	

Troisième période

3. Noorduyn, Mahaffy	8.15
4. Canada Car, Heximer	9.32
5. Noorduyn, Heffernan	12.52
Pun.: Majeau 2, Dyle.	

DeMarco mène chez les compteurs

New-Haven, 24. — Ab DeMarco, de Providence, a compté cinq buts et sept assistances en une semaine pour prendre les devants parmi les compteurs de la ligue Américaine avec un total de 24 points, trois de plus que Wally Kile, de Hershey.

DeMarco et Jack Forsey, de Providence, mènent en buts avec 10 chacun et Kile a le plus d'assistances, 15. Buck Jones est le joueur le plus puni, avec 28 minutes de repos forcé, suivi de Roger Jenkins, avec 26 minutes.

Voici les premiers compteurs:

	B.	A.	Pts
De Marco, Providence	10	14	24
Kile, Hershey	6	15	21
Cunningham, Cleveland	7	13	20
Bartholome, Cleveland	8	10	18
Forsey, Providence	10	8	18
Horeck, Providence	8	9	17
Locking, Cleveland	7	10	16
Calland, Providence	2	14	16
Douglas, Indianapolis	5	11	16
Frost, Hershey	8	8	16
Hergert, Hershey	7	9	16
Hunt, Buffalo	5	11	16
Mann, Pittsburgh	6	10	16

Cinq équipes dans cette ligue

La Ligue de Hockey Intermédiaire de Montréal inaugurera sa saison à l'Arena de Lachine le 29 novembre alors que cinq clubs se disputent les honneurs du championnat, mais il est également possible que deux autres équipes se joignent à ce circuit amateur.

Actuellement font partie de la ligue les clubs Souds-Muets, Silver Bullets, Royal de St-Lambert, Lachine et le club de Récréation Chéri. Les clubs Brébeuf et Valleyfield ont manifesté l'intention d'opérer une franchise et une décision sera prise sous peu.

Gordie Drillon du Canadien est en tête

Gordie Drillon mène encore chez les compteurs de la ligue Nationale de Hockey avec un total de quatorze points grâce aux sept buts comptés et aux sept assistances obtenues. Comme le Canadien doit en venir aux prises ce soir avec les Ailes Rouges de Détroit, le joueur l'avant du Bleu Blanc Rouge espère augmenter son avantage sur ses plus proches rivaux.

Dave Schriener, des Leafs de Toronto, a le même nombre de buts que Drillon et avec six assistances à son crédit l'ailler des Torontois est sur un pied d'égalité avec Lynn Patrick, des Rangers de New-York, et Phil Watson, des New-Yorkais. Ces trois joueurs ont un total de 13 points mais comme aucun d'eux ne joue ce soir il leur sera impossible d'améliorer leur sort.

	B.	A.	P.	M.
Drillon, Canadien	7	7	13	22
Schriener, Toronto	7	6	13	22
Patrick, Rangers	5	8	13	22
Watson, Rangers	5	10	12	20
Bentley, Chicago	3	9	12	20
O'Connor, Canadien	3	9	12	20
Howe, Detroit	4	8	12	20
Bruneteau, Detroit	7	4	11	12
Restall, Rangers	4	4	11	12
Stewart, Toronto	4	4	11	12
Appa, Toronto	4	4	10	10
Thoms, Chicago	4	4	10	10
Brown, Detroit	4	2	8	10
Bentley, Chicago	3	6	9	9
Liscombe, Detroit	3	6	9	9
Hamill, Chicago	3	6	9	9
Bell, Boston	3	6	9	9
Quinn, Canadien	3	6	9	9
Taylor, Toronto	3	6	9	9
Carvein, Detroit	3	6	9	9
Blake, Canadien	3	6	9	9
Gould, Toronto	3	6	9	9
Pelle, Toronto	3	6	9	9
Hill, Toronto	3	6	9	9
Watson, Detroit	3	6	9	9
Demers, Canadien	2	5	7	8
«so», Detroit	2	5	7	8
«so», Chicago	1	6	7	7
«so», Boston	1	6	7	7
«so», Rangers	1	5	6	6
Crawford, Boston	3	3	6	6
Hamill, Rangers	3	3	6	6
Bell, Rangers	1	5	6	6
Macey, Rangers	3	3	6	6
Carvein, Rangers	3	3	6	6
Cowley, Boston	0	6	6	6
Jackson, Boston	1	4	5	5
Chaberton, Chicago	1	4	5	5
Jackson, Boston	1	4	5	5
Warwick, Rangers	2	3	5	5

HEURES D'AFFAIRES : 10 H. A.M. A 6 H. 30 P.M.
— LE SAMEDI : 10 H. A.M. A 10 H. P.M.

FAITS DIVERS

Deux vols audacieux commis hier après-midi

Possession d'opium — Amoureux pressant — Incendie à Saint-Jean — Un boeuf en liberté provisoire

M. Gabriel Gagnon, 5676, rue Marc-Sauvalle, employé de la maison Alfred Clément et Fils, marchands de tabacs au numéro 1431 de la rue Galt, stationnait hier son camion à l'angle des rues De Montigny et Beaudry, pour faire une livraison. A son retour, deux individus l'aborderent et le menacèrent de le revolver. Ils monterent avec lui dans le camion. L'un d'eux conduisit le véhicule jusqu'à un endroit désert des Jardins LaFontaine. Là, les deux bandits enlevèrent environ \$450 à M. Gagnon et s'enfuirent avec le camion qui contenait près de \$1.200 de marchandises. Un peu plus tard, le camion fut retrouvé intact. La police fait des recherches.

Il y a eu un vol analogue sur la rue Mont-Royal. Des voleurs ont pillé la voiture de M. Jean Michel, 466, 4e avenue, Verdun, et ont enlevé une centaine de chapeaux de femmes d'une valeur de \$100.

Empoisonnement collectif

Denver. — Cinq personnes empoisonnées par la nourriture qu'elles avaient consommée, ont été inconscientes pendant plusieurs heures, avant que les cris de l'une d'elles n'aient attiré l'attention et permis de leur porter secours.

Possession d'opium

Les Trois-Rivières. — Sing Wong, un Chinois de cette ville, accusé d'avoir gardé illégalement de l'opium, a été condamné hier à subir son procès aux prochaines Assises. Il est en liberté provisoire sous un cautionnement de \$500.

Cause de la Commission des prix

Saint-Jérôme. — La Commission des prix et du commerce a perdu le procès qu'elle avait intenté à la Cie de Tabac Terrebonne, accusée d'avoir violé les règlements de la Commission en augmentant les prix de ses tabacs.

Grenier vs Grenier

Roland Grenier, rue Stanley, a comparu hier sous l'accusation d'avoir volé \$200 à son homonyme, M. Joseph Grenier, 2276, rue Joliette. Sentence le 27 novembre.

Aveux d'un cambrioleur

Albert Mongeau, 1641, rue Woodland, s'est avoué coupable hier à cinq accusations de vol perpétré contre différentes personnes.

Enfant blessé

Jean-Paul Forget, 9 ans, 1681, rue Marie-Jeanne, a été frappé hier soir par une auto, alors qu'il traversait la rue Delanauddière, près de Laurier. Son état n'est pas alarmant.

Amoureux pressant

Procès le 27 novembre, de Marcel Schink, 2722, rue Workman, accusé par Mlle Simone Chariot, 2465, rue Saint-Charles, de s'être rendu coupable d'intimidations pour l'obliger à se faire recevoir chez elle.

Incendie à Saint-Jean

Saint-Jean. — Un incendie qui a causé environ \$4.000 de dommages a ravagé, la nuit dernière, un immeuble à l'angle des rues Saint-Charles et Richelieu. Les dommages aux magasins sont surtout le fait de l'eau et de la fumée.

Deux chutes mortelles

Mlle Mary-Ann McArt, 72 ans, 3797, boulevard Décarie, s'est tuée hier en tombant du quatrième étage de l'immeuble qu'elle habitait. Mme Stanislas Payette, 70 ans, 101 ouest, rue Lagauchetière, est morte hier des suites d'une chute qu'elle fit il y a quelques jours dans l'escalier de son domicile.

Mort subite

M. Georges Lupien, 50 ans, 216 ouest, rue Dorchester, est mort subitement hier après-midi sur le boulevard Saint-Laurent, au sud de la rue Sainte-Catherine.

Mort de Mme Pierre Bélanger

Mme Pierre Bélanger (Philomène).

ne Filion), femme de l'ancien chef de police de Montréal, est décédée hier après-midi, après une longue maladie.

Deux morts tragiques

Chicoutimi. — Deux accidents mortels sont survenus ces jours derniers aux Passes-Dangereuses. M. Jean-Baptiste Nadeau, charpentier de Saint-Romuald, est tombé d'une hauteur de 35 pieds sur le roc; sa mort a été instantanée. M. Georges Desharnais, de Montréal, a été écrasé à mort entre un mur et un camion qui reculait.

Accident d'auto

S.-Lazare de Bellechasse. — Mme J.-Baptiste Chabot, 78 ans, a été frappée hier soir par une auto en revenant de l'église avec son mari. Elle est morte peu après.

Assaut rue Craig

M. Ernest Houle, 1252, rue S.-Timothée, a été attaqué hier soir dans la rue Craig par deux inconnus qui lui volèrent ses gants, son chapeau et \$5.00. Il a dû être pansé à l'hôpital avant de pouvoir retourner chez lui.

Un boeuf en liberté

On a capturé samedi soir, sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine, un jeune boeuf en liberté depuis le début de la semaine. Un policier a réussi à l'amener par la queue jusqu'aux quartiers généraux de la police. L'identité du jeune animal n'est pas connue.

Vol de beurre

Gérard Ouimet, 30 ans, 3556, rue Hochelaga, Urbain Bérard et Maurice Patry ont comparu hier sous l'accusation d'avoir volé 2,000 livres de beurre dans une beurrerie de Saint-Côme, près de Joliette. Procès le 30 novembre.

Ils servent de cobayes

Ithaca, New-York. — 2,000 étudiants et professeurs de l'Université Cornell ont accepté de servir de cobayes pour faire l'épreuve d'un nouveau vaccin contre l'influenza.

Assemblée de l'Union Nationale à Acton Vale

Une grande assemblée des organisateurs de l'Union Nationale du comté de Bagot s'est tenue ces jours derniers à Acton Vale. Elle eut lieu dans la salle du collège des Frères du Sacré-Coeur et réunissait quelques deux cents personnes, des organisateurs de toutes les paroisses du comté.

Les orateurs furent le Dr Philippe Adam, ancien député à l'Assemblée législative, qui rappela les nombreux avantages que le comté de Bagot avait reçus du gouvernement de l'Union Nationale. Il insista sur l'organisation en vue des prochaines élections et proposa un vote de confiance et des vœux de santé à M. Maurice Duplessis, ce qui fut adopté à l'unanimité. M. Arsène Ménard, de l'organisation centrale, donna de judicieux conseils quant à l'organisation du comté et tout particulièrement quant au choix des énumérateurs. M. Oscar Gatineau, journaliste agricole, insista sur les mesures du gouvernement Duplessis, destinées à relever la classe agricole. Me Lionel Gervier, de Montréal, leur parla de finances, montrant avec chiffres à l'appui que le gouvernement Duplessis n'avait pas ruiné la province.

L'assemblée était sous la présidence de M. le maire Cantin, d'Acton Vale. Nous remarquons aussi sur l'estrade M. Ernest Benoit, maire de Saint-Nazaire, MM. Alfred Marquette, W. Dumont, et plusieurs autres.

Les taxes de votation

Washington, 24 (A.P.). — Le Sénat des États-Unis a écarté hier par un vote de 37 à 41 le bill contre les taxes de votation. Ce bill a été l'objet de tactiques d'obstruction depuis le 13 novembre par les sénateurs du Sud; une motion a été présentée hier pour limiter le débat à cette mesure; il fallait les deux tiers des votes pour l'adoption de la motion, or elle n'a pas même obtenu une majorité.

Le bill proposé aurait eu pour effet d'abolir les taxes de votation établies dans des États du Sud, en autant que cela concerne les élections fédérales. Ces taxes de votation sont un des moyens employés par les Blancs dans le Sud pour empêcher les Noirs de voter comme la Constitution leur en reconnaît le droit.

M. Paul Dozois, conseiller "C"

La Chambre de commerce des jeunes a élu hier, comme son représentant au conseil municipal pour les deux prochaines années, M. Paul Dozois, ancien président de la jeune Chambre. Il succède à M. Antoine Desmarais. Il est entendu que M. Dozois, comme M. Desmarais, ne fera qu'un terme.

Installation du curé de Sainte-Théodose

Saint-Jean-sur-Richelieu. — Le nouveau curé de Sainte-Théodose, l'abbé Louis Brossard, a pris solennellement possession de sa cure. L'abbé Lajeunesse, vicaire forain, a présidé la cérémonie d'installation.

DUPUIS

Les pieds bien au chaud à 10° sous zéro...

Bas tout laine

- socquettes
- 3/4 ou Campus
- pleine longueur

Avoir les pieds chauds, en hiver, est à la base du parfait confort même à un froid sibérien de 30° sous zéro. C'est justement ce que nous pensions lorsque nous avons réuni ces trois séries pour le sport, pour la rue, pour accompagner le tweed.

SOCQUETTES .75

Tout laine, haut à revers. Tricot fantaisie. Jaune, blanc, beige, brun, vin, poudre, marine. 9 à 10%.

"CAMPUS" 3/4 1.00

Longueur populaire. Tricot tout laine et fantaisie. Choix de trois nuances: rouge, jaune, vin. 9 à 10%.

"CAMPUS" 7/8 1.00

Tricot tout laine avec le haut en filé LASTEX extensible. Choix de rouge, marine, brun, vert, vin. 9 à 10%.

PLEINE LONGUEUR 1.00

Bas longs en tricot par côtes tout laine. Bleu, poudre, marine, beige, rouge. Pointures: 9 à 10%.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Centre)



Belles cravates

... Dans le doute offrez une de ces belles cravates ou même deux ou trois à la fois.



.65 2 pour 1.25

300 douzaines... toutes nouvelles et destinées aux cadeaux des fêtes.

Exactement les dessins et coloris préférés des hommes de bon goût, jeunes ou moins jeunes... motifs petits ou grands... sur belle texture rayonnée à double laine.

DUPUIS — rez-de-chaussée (St-Catherine)

POUR LE DINER... LE REVEILLON

Belles nappes

DE TOILE DAMASSEE ACCOMPAGNEES DE 8 SERVIETTES...

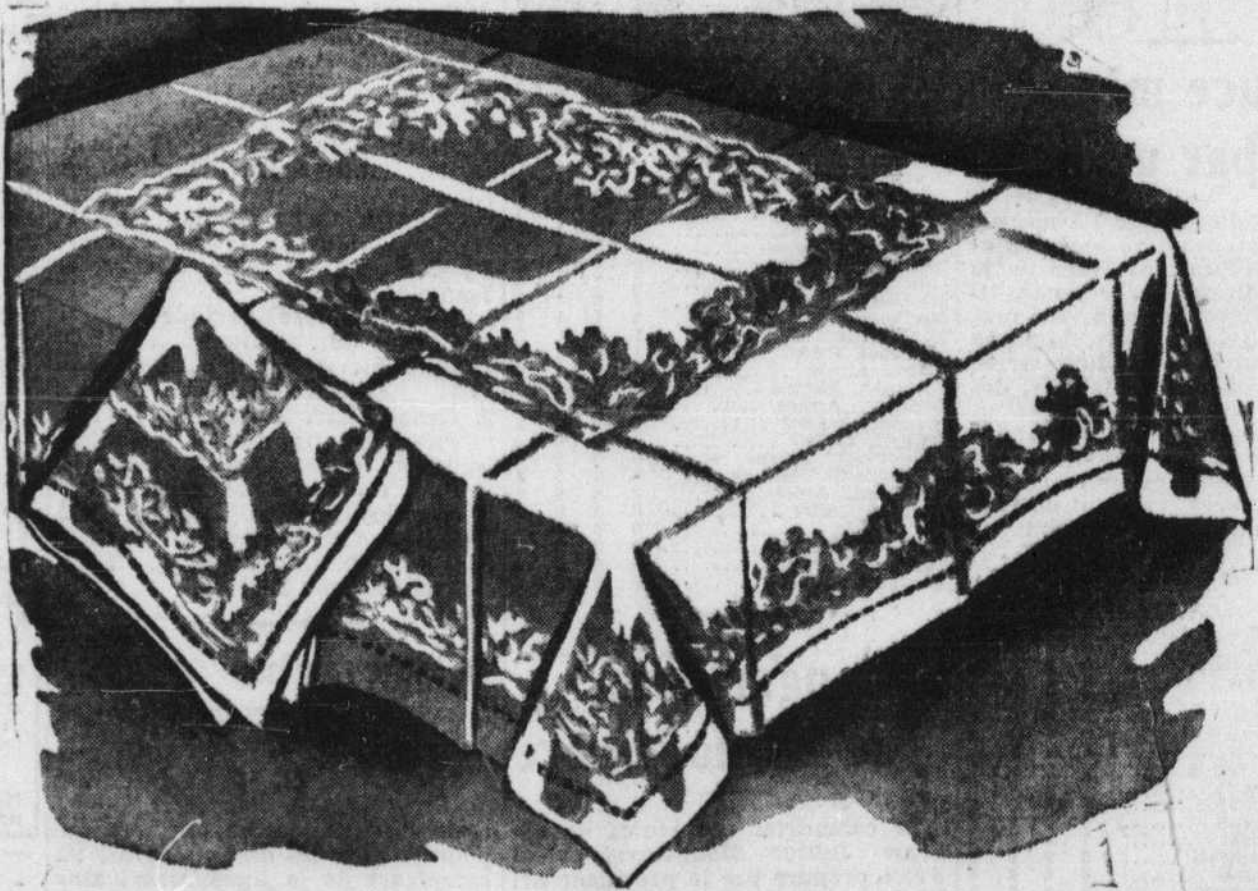
15.00

Nappe environ : 66" x 34" 8 serviettes : 20" x 20" large ourlet à jours

QUELLES BELLES ETRENNES A OFFRI A UNE AIMABLE HOTESSE.

La toile damassée blanche avec serviettes est la parure parfaite pour le dîner de Noël, le jour de l'An et pour les repas de gala... Nous vous engageons à choisir, à ce prix avantageux, une de ces séries pour vous-même, une autre pour faire un CADEAU PRATIQUE.

DUPUIS — deuxième (St-Catherine)



La salle à manger remeublée avec goût

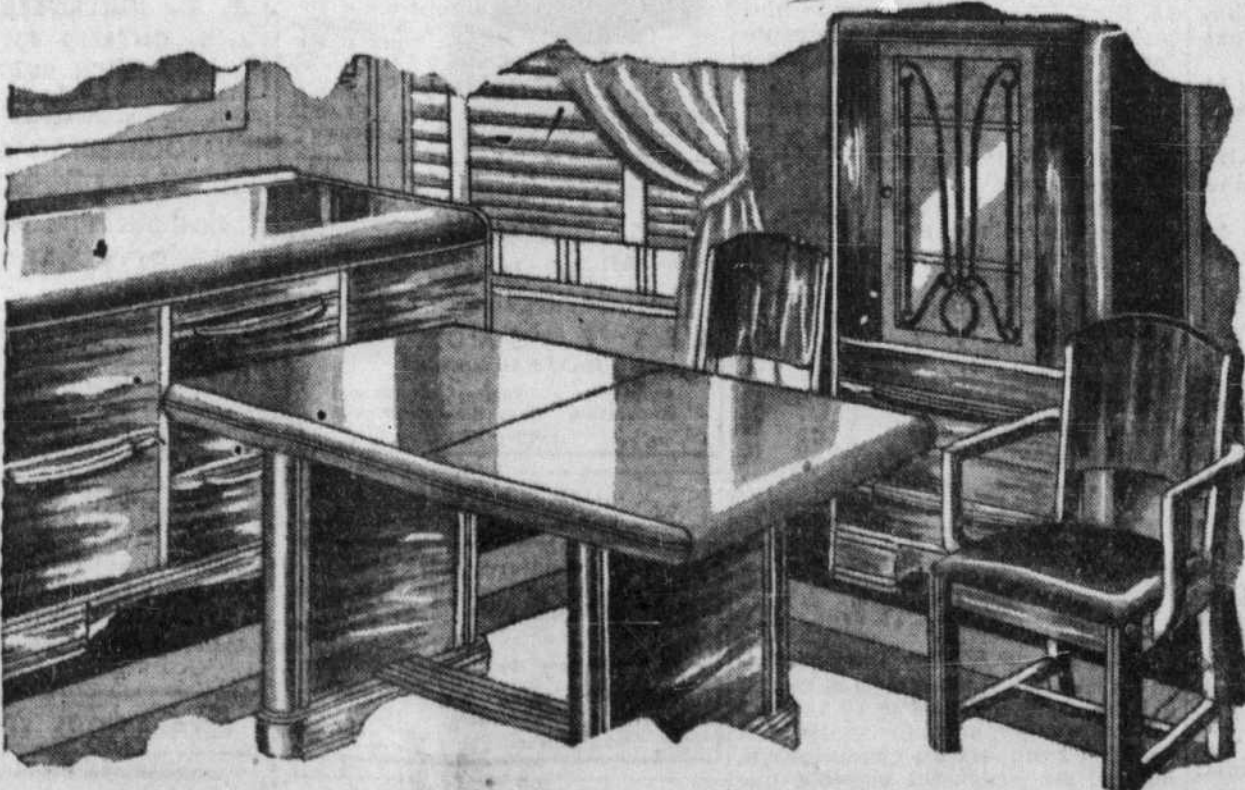
... à la veille des FÊTES il serait opportun d'installer ce nouveau mobilier dans votre salle à manger... QUELLES ETRENNES DURABLES !...

119.00

Les neuf meubles au complet sont fabriqués de bois franc au fini noyer pâle. Table s'allongeant à 61 pouces. Fauteuil et 5 chaises avec siège rembourré. Buffet et armoire à porcelaine.

20% de dépôt — soldo et supplément en douze mensualités.

DUPUIS — quatrième étage.



ACHETEZ DES TIMBRES DE NOEL pour sceller vos enveloppes et vos cadeaux.

Contribuez ainsi à la lutte contre la tuberculose.

IMPORTANT — lundi et mardi 21 et 22 décembre

GRANDE FETE AU FORUM POUR LES ENFANTS

dont le père est en service actif.

AVANT LE 1er DECEMBRE

Les permis, pour assister à cette fête, peuvent être obtenus avant le 1er décembre en s'adressant aux

AUXILIAIRES DES UNITES.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS président

A.-J. DUGAL v. et dir. gér. ARMAND DUPUIS, sec. gér.

Le Nouveau Meurtrier



Achetez le meilleur et le plus nouveau poison en Canada pour détruire les RATS, SOURIS et les laisser sans odeur. Vendus en gâteaux.

60c deux pour \$1.00

Garantie pour douze mois

LABORATOIRE

4166 RUE SAINT-DENIS

MA. 2597

Dr ALCIDE THIBAUDEAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

516, rue Sherbrooke (est).

Téléphone :

HA.

0616

SOURDS

Ravox-Radio-Phone

202 boul. St-Joseph O. Montréal

Succursale à Québec :

J.-Edg. Morin, 259 St-Cyrille

Votre degré de surdité exige le merveilleux

GEM — V — 4 1942-3

approuvé par l'Ass. Médicale des E.-U.

SANS BATTERIE ENCOMBRANTE

Garantie POUR LA VIE

Microphone, réce. leur, montés sur cristal.

Prix, qualité, réception incomparable.

Démonstration gratuite. Tél. CA. 6665